

Informations sociales, environnementales et sociétales 2017

Sommaire

- 146 — **Stratégie, valeurs et organisation :
l'engagement développement durable
du groupe Eiffage**
- 149 — **Développer le capital humain du
Groupe**
- 165 — **Réduire l'empreinte environnementale**
- 187 — **Élargir l'empreinte sociétale**

Stratégie, valeurs et organisation : l'engagement développement durable du groupe Eiffage

La stratégie développement durable du Groupe

L'engagement d'Eiffage en matière de développement durable est formalisé par une charte Développement durable signée par Benoît de Ruffray en juillet 2016. Elle rappelle notamment que « dans un contexte mondial d'urbanisation massive et de pressions sur les ressources naturelles et le climat, Eiffage conjugue développement rentable et respect des enjeux liés aux évolutions environnementales et sociétales ».

Eiffage, ensemble de la ville, des infrastructures et de l'aménagement urbain durable

Initiée dès 2007, la stratégie d'Eiffage a profité de la ville durable – confortée par les travaux de son laboratoire en développement urbain durable, Phosphore – se concrétise aujourd'hui par des réalisations innovantes visant à construire autrement, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et conçues dans le cadre d'une réflexion systémique et transversale. L'exemple de l'écoquartier Smartseille illustre cette dynamique en mettant en œuvre les solutions les plus innovantes des acteurs de la ville durable, tout comme l'illustrent également les travaux sur la « Route du futur », qui fait évoluer la route, du simple « produit » à un véritable système de mobilités et de services.

Pour accompagner le développement de ces innovations, plusieurs outils sont mis en œuvre au sein du Groupe :

- le référentiel de construction durable HQVie® (Haute Qualité de Vie®), qui prend en compte la complexité du développement urbain durable et définit des niveaux de performance ambitieux sur l'ensemble des thématiques à l'échelle du bâtiment, de l'îlot et du quartier ;
- la mise en œuvre d'un fonds d'arbitrage carbone-énergie permettant de soutenir des solutions de substitution bas carbone ;
- le développement de partenariats et de financements dédiés à l'open innovation avec des start-up ;
- une démarche d'exemplarité en matière de biodiversité, traduite au niveau français en engagements formels pris au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et portée au niveau international auprès du BBOP.

Valoriser le capital humain du Groupe : protéger et accompagner le changement

Dans un contexte de mutation rapide de la société, Eiffage met en œuvre des moyens permettant d'intégrer des nouvelles pratiques professionnelles tout en enrichissant son offre. En parallèle, les politiques de prévention se renouvellent également. Ainsi, la valorisation du capital humain repose sur quatre grands objectifs étroitement liés :

- **protéger** : la prévention des accidents

est la priorité du Groupe. De nouvelles politiques viennent intensifier les efforts engagés depuis de nombreuses années tant en termes de moyens internes que par la promotion de l'exemplarité auprès de ses parties prenantes. Un objectif de taux de fréquence de 6 à l'horizon 2020 a ainsi été fixé par le président-directeur général pour toutes les branches du Groupe ;

- **former** : des moyens ambitieux de formation sont mis en œuvre afin de développer l'expertise et de permettre la qualification des collaborateurs quel que soit leur niveau hiérarchique ;
- **innover** : il s'agit de donner aux collaborateurs les moyens de saisir toutes les opportunités de développement des métiers et des activités dans un contexte de transition écologique et numérique ;
- **insérer** : le groupe Eiffage est un acteur proche du terrain qui, traditionnellement, noue des partenariats locaux visant à promouvoir l'insertion professionnelle.

Protéger les ressources naturelles et maîtriser les risques environnementaux

De longue date, Eiffage prend en compte l'interaction forte de ses activités avec l'environnement : réduction de l'empreinte carbone, protection des milieux naturels et de la biodiversité, optimisation de l'usage des ressources naturelles sont les axes prioritaires des politiques environnementales déclinées au sein du Groupe dans une logique d'écoconception et d'économie circulaire. Ces politiques peuvent être associées aux démarches internes d'amélioration de la productivité et accompagnent la stratégie de développement d'offres innovantes et performantes.

En particulier :

- les branches du Groupe poursuivent le déploiement et le renouvellement des certifications ISO 14001 pour toutes les entités ainsi que le déploiement des certifications ISO 50001 pour les activités industrielles et les activités de maintenance et de gestion énergétique des bâtiments afin de développer les meilleurs standards de performances environnementales et énergétiques ;

- des formations sont organisées en direction de l'encadrement et des personnels de chantier sur des problématiques spécifiques (analyse de cycle de vie, loi sur l'eau, actualisation des informations liées aux infractions environnementales, etc.) ;
- des actions de sensibilisation sont organisées par les animateurs territoriaux auprès du personnel de chantier ;
- des outils opérationnels sont mis à disposition des collaborateurs (pack biodiversité, outil Geode, outil d'écoconception) ;
- l'innovation interne est favorisée au travers de dispositifs de recensement et de distinction accessibles à tous (projets pilotes, trophées de l'Innovation).

Contribuer au développement territorial : dialogue et implication des collaborateurs du Groupe

La politique sociétale d'Eiffage se veut plurielle. Elle s'organise autour des impacts identifiés sur la société civile et des réponses qui sont apportées, mais aussi d'actions structurantes impliquant l'ensemble du corps social de l'entreprise. Il s'agit de :

- contribuer au développement territorial et économique des régions, en France ou à l'étranger, et de valoriser le patrimoine local ;
- dynamiser le tissu local par des politiques d'emploi et d'insertion multipartenariales, visant la formation qualifiante des publics et leur réemploi post-chantier ;
- organiser des démarches professionnelles de dialogue et de concertation avec les riverains pour œuvrer harmonieusement dans les territoires ;
- développer des actions de mécénat proposées par les salariés d'Eiffage en direction de publics exclus ou fragiles ;
- améliorer en continu la politique d'achat du Groupe pour mieux intégrer l'environnement et le développement durable dans les critères de choix, de valoriser les fournisseurs vertueux et de garantir des pratiques loyales et respectueuses des clients.

Une charte commune, des valeurs partagées

Les valeurs du groupe Eiffage

La charte des Valeurs et finalités du Groupe

La charte des Valeurs et finalités constitue l'un des socles fédérateurs du corps social au sein des entités d'Eiffage, puisqu'elle énonce les principes intangibles du Groupe que tout collaborateur doit connaître et respecter. Remise à tous les nouveaux embauchés, nul n'est censé l'ignorer. Les valeurs portées par le Groupe y sont clairement exposées :

- la **responsabilité** envers les collaborateurs et la hiérarchie, et envers les clients et les partenaires ;
- la **confiance** en tout collaborateur, entre métiers du Groupe, entre opérationnels et fonctionnels ;
- la **transparence**, indispensable au respect des valeurs de confiance et de responsabilité, qui motive le devoir d'alerte de tout collaborateur et justifie le renforcement des procédures d'audit et de contrôle ainsi que l'assistance que tout collaborateur se doit de leur apporter ;
- l'**exemplarité** des dirigeants ;
- le **respect** dû aux clients, aux salariés, aux fournisseurs et à tout partenaire ;
- l'**interdiction de tout conflit d'intérêts** et la modération dans les dépenses de fonctionnement et de remboursement de frais ;
- la **lucidité** sur l'évolution et les perspectives d'évolution des marchés d'Eiffage ;
- le **courage** et la **pugnacité**, valeurs nécessaires pour surmonter les périodes d'activité plus modérée.

L'actionnariat salarié : une spécificité du groupe Eiffage, gage d'un engagement durable des collaborateurs

L'actionnariat salarié représente une particularité majeure du groupe Eiffage. Succès indéniable depuis son lancement, en 1992, l'actionnariat salarié permet aux collaborateurs du Groupe d'être directement concernés par les performances économiques et financières de leur entreprise. En 2017, il représente 19,6 % du capital du

Note au lecteur

Les informations sociales, environnementales et sociétales publiées ci-après répondent aux exigences des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 modifiés du code de commerce exposant les modalités de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Les seuils d'application pour l'année 2017 induisent la publication des données RSE du Groupe et de ses branches, d'APRR SA, d'AREA SA et de Clemessy SA. À noter que les actions et les politiques s'appliquant au périmètre du Groupe intègrent le périmètre des filiales. En complément de la publication de ces informations, un site internet Eiffage développement durable, accessible depuis le site général d'Eiffage, propose une version numérique élargie du rapport RSE et exprime, de façon détaillée et assortie de nombreux exemples, les politiques et engagements sociaux, sociétaux et environnementaux du Groupe, les actions et les bilans synthétiques établis pour l'année écoulée et les objectifs stratégiques de développement durable. Les informations publiées ci-après couvrent les actions menées par le Groupe sur l'année en cours et les années précédentes lorsque cela est pertinent. La période de comptabilisation des indicateurs est fixée à l'année civile. Une note méthodologique de reporting des données qualitatives et quantitatives est disponible en annexe.

Groupe, soit un niveau rarement atteint dans les entreprises cotées. En l'ouvrant progressivement aux salariés des filiales étrangères du Groupe, la direction s'est fixé en 2016 l'objectif de 100 % de salariés actionnaires d'ici à 2020.

Les données 2017 de l'actionnariat salarié sont disponibles en page 17.

Le cahier Éthique & Engagements du Groupe

Depuis 2011, les éléments fondamentaux de la démarche déontologique d'Eiffage sont rassemblés dans le cahier Éthique & Engagements, librement accessible par tous sur le site internet du Groupe. Les droits et les devoirs de chacun y sont exprimés, ainsi que les engagements du Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes externes. Ce document fondateur intègre également les synthèses de politiques spécifiques, comme le développement durable ou l'environnement.

Une démarche RSE conforme aux standards internationaux

Les valeurs d'Eiffage s'appliquent dans l'ensemble des implantations géographiques et assurent le respect des engagements internationaux du Groupe en matière de RSE.

La quasi-totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté a ratifié les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). Eiffage s'implique donc complètement dans le respect de ces règles :

- travail forcé (C29-C105);
- travail des enfants (C138-C182);
- discrimination (C100-C111);
- liberté syndicale (C87-C98).

Par ailleurs, en adhérant au Global Compact, Eiffage s'engage à prendre en compte, à diffuser et à faire progresser les grands principes de l'ONU. Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter, à soutenir et à appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption. Depuis 2005, le Groupe renouvelle chaque année

son engagement auprès du Secrétaire général des Nations unies à travers sa « Communication de progrès », détaillant l'ensemble des actions destinées à atteindre les objectifs fixés en cohérence avec les principes du Pacte mondial⁽¹⁾.

Une organisation compacte, une stratégie claire à l'horizon 2020

À la suite du regroupement des sièges de branches et de la holding sur le campus Pierre-Berger, à Vélizy-Villacoublay, en septembre 2015, toutes les directions Développement durable, jusqu'alors réparties entre les branches et la holding, ont été réunies en une seule entité afin d'améliorer les synergies et de renforcer l'ancrage opérationnel, avec l'arrivée de référents issus de tous les métiers du Groupe :

→ le **pôle RSE** est chargé de l'évaluation de la performance extra-financière du Groupe et participe à la valorisation des actions RSE. Il œuvre avec les pôles métiers au profit des opérationnels en matière de veille réglementaire et de coproduction d'outils de formation par rapport aux différents enjeux du développement durable : carbone, biodiversité, référentiel de construction durable, etc. ;

→ les **pôles métiers** (pôle activités Infrastructures et pôle déploiement-métiers Construction/Énergie) sont en charge des volets environnement et développement durable des affaires commerciales de leur branche respective, diffusent les politiques Groupe, animent et forment les réseaux environnement de leur branche ;

→ le **pôle ingénierie durable** apporte une expertise en termes de maîtrise des risques environnementaux sur des projets complexes. Il est également spécialiste des démarches ERC (éviter, réduire, compenser), des stratégies biodiversité et carbone des projets et de la gestion des connaissances. Début 2017, dans le cadre du plan stratégique Eiffage 2020, la coordination de la politique de prospective et d'innovation transverse a été confiée à la directrice du Développement durable, la direction étant devenue alors direction Développement durable et Innovation transverse. Elle est

ainsi en charge du pilotage des trois outils d'innovation transverse à disposition de l'ensemble des activités du Groupe : les Start.lab, le fonds Seed'Innov et le fonds E-Face (Eiffage-fonds d'arbitrage carbone énergie).

La direction Développement durable et Innovation transverse est composée de 24 experts intégrés dans les différents pôles et présentant une diversité de formations et d'expériences permettant de mettre en œuvre une démarche intégrée et systémique du développement durable. En termes de gouvernance, la direction Développement durable et Innovation transverse :

- est directement rattachée au président-directeur général ;
- participe au conseil de coordination des dirigeants du Groupe qui se réunit quatre fois par an ;
- participe, à la demande du président-directeur général, à certaines sessions du comité exécutif du Groupe, qui réunit le président-directeur général, le directeur général adjoint, les présidents des branches travaux et des concessions autoroutières en France et le directeur financier ;
- travaille en relation étroite avec les directions des Ressources humaines sur les aspects sociaux, la direction des Achats, les fonctions techniques et innovation, les services qualité, l'audit interne entre autres.

(1) Engagement d'Eiffage pour le Global Compact porté par l'ONU

La mise en œuvre effective des principes du Pacte mondial suppose un certain nombre d'actions que le Groupe s'efforce de mettre en œuvre dans sa stratégie d'entreprise au travers de l'engagement et des actions portées par ses branches (cf. Annexe 1 : correspondance des principes du Global Compact avec les réponses d'Eiffage).

Développer le capital humain du Groupe

Une politique d'emploi qui innove pour faire face aux tensions du marché du travail et accompagner l'évolution des compétences

Après dix ans de crise, la situation économique s'est sensiblement améliorée en 2017. Dans ce contexte plus favorable, l'un des enjeux d'Eiffage est de réussir à recruter plusieurs milliers de nouveaux collaborateurs alors même que le secteur du BTP connaît des pénuries de main-d'œuvre depuis plusieurs années. Le Groupe est amené à innover et à dynamiser ses politiques de recrutement, en direction des jeunes talents comme vers des profils plus seniors tout aussi recherchés. Ces tensions sont inégales selon les pays et les régions ; elles sont très vives en Île-de-France en raison des nombreux chantiers du Grand Paris. Afin d'anticiper et accompagner le Groupe dans ces mutations, les stratégies de recrutement et d'emploi visent à diversifier les méthodes de recherche des candidats afin d'attirer les profils experts et pallier la pénurie de certains profils. Elles s'appuient notamment sur les accords ou plans de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), les accords ou plans d'actions relatifs aux contrats de génération, les plans de formation et les chartes de mobilité.

Pour affronter ces défis, les branches ont des objectifs communs d'actions :

- attirer les jeunes talents en étant très dynamiques dans les écoles partenaires et sur les réseaux sociaux. L'objectif est aussi de mieux accompagner les nouveaux collaborateurs à leur entrée dans le Groupe afin de les fidéliser ;
- accompagner les démarches de mobilité interne des collaborateurs, par la mise

en place de campagnes d'information et de guides de la mobilité ou la publication systématique des opportunités dans les bourses de l'emploi ;

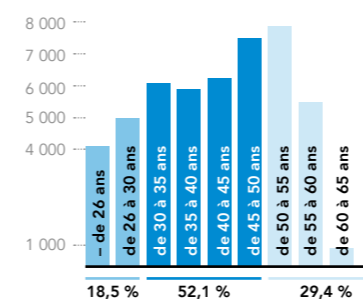
→ renforcer l'accès à la formation professionnelle interne et développer l'offre de formation digitale. Il s'agit de renforcer les compétences internes pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché, liées notamment au digital et à l'environnement. L'autre objectif est d'associer aux formations présentielles des formations digitales. Une nouvelle plateforme d'e-learning au niveau du Groupe a été créée en 2017. Les formations digitales permettent aux collaborateurs d'avoir un accès individualisé à des formations transversales sur des thématiques clés du secteur, comme la formation au BIM. L'approche digitale permet une diffusion rapide des formations à une très large cible décentralisée ;

→ rechercher des solutions non préjudiciables aux salariés en cas de baisse d'activité ponctuelle. En dépit de la reprise de l'activité, des aléas peuvent survenir localement. Les entités régionales ont alors recours à la mutualisation des compétences, qui permet notamment le prêt de personnel des entités en sous-charge aux unités en surcharge puis d'élargir ces prêts de personnel à l'ensemble des entités du Groupe ;

→ concrétiser les engagements relatifs à l'égalité des chances et à la diversité et le soutien aux personnes se retrouvant en situation de handicap (cf. Sensibiliser et former les collaborateurs à la diversité et à l'égalité des chances).

› [Tableau n° 1 : Effectifs au 31/12/2017](#)

Répartition du nombre de salariés en France par tranche d'âge en 2017



96,5 %
des effectifs sont issus des entités européennes dont 77,7 % des entités françaises

5 584

embauches en CDD et en CDI ont eu lieu en 2017 en France

2 182

jeunes de moins de 26 ans ont été embauchés en 2017, ce qui représente 39 % du total des embauches en France

Mobilités au sein de la branche Énergie Systèmes**228**

demandes de mobilités enregistrées en 2017

dont

128

demandes réussies

(2) Les règles d'or du recrutement

Chez Clemessy, une charte établissant les règles d'or du recrutement a été créée au premier trimestre 2018. Le RRH en sera le garant et le porte-parole. La charte établit une série de principes : sens du réalisme, priorité au recrutement interne, recruter sans discrimination, attitude positive du recruteur pendant l'entretien, qualité et rapidité des réponses, parcours d'intégration et parrainage. En outre, une formation spécifique a été créée pour les managers en situation de recrutement, elle sera suivie par 50 personnes en 2018.

(3) Eiffage Énergie Systèmes multiplie les initiatives pour attirer les jeunes diplômés

Le constat est clair : pour attirer les jeunes profils, il faut être de plus en plus créatif et investir pleinement les réseaux sociaux, devenus des vecteurs clés de la recherche et des offres d'emploi. En 2017, la branche Énergie Systèmes a organisé ou participé à 24 actions écoles, 16 forums, 4 présentations métiers, 2 visites de chantier, 2 chats live (qui, à eux seuls, ont permis de collecter 75 CV bien ciblés) ainsi que des *afterworks* pour permettre à des jeunes de rencontrer des équipes d'Eiffage dans un cadre convivial.

Une politique de recrutement pour attirer les meilleurs talents**Reprise économique et fortes tensions sur le marché du travail dans le secteur de la construction**

Les politiques de recrutement reposent de manière générale sur des objectifs et des principes communs déclinés dans les branches⁽²⁾ en fonction des spécificités de leurs métiers :

- recruter les compétences souhaitées sans discriminer ;
- privilégier la mobilité professionnelle et géographique ;
- continuer à favoriser le recrutement par le biais de l'alternance et des stages ;
- élargir les pratiques de sourcing notamment aux réseaux sociaux ;
- mieux communiquer sur la marque employeur pour renforcer l'attractivité du Groupe.

Dans un contexte de reprise économique et de fortes tensions sur le marché du travail dans le secteur de la construction, les branches multiplient les initiatives pour étoffer leur présence sur les réseaux sociaux et développer des relations étroites avec les écoles, les centres de formation et les cabinets de recrutement. Les difficultés récurrentes de recrutement impliquent aussi de travailler davantage sur l'image des métiers, qui ont une dimension de plus en plus digitale et environnementale, afin d'attirer de jeunes profils talentueux qui s'étaient un peu éloignés du secteur du fait de la crise. Il est aussi essentiel de communiquer sur la marque employeur afin de rendre le Groupe plus lisible.

Dans les années à venir, un grand nombre de départs à la retraite vont se produire, d'où la nécessité de mettre en place des politiques de recrutement dynamiques. L'arrivée massive de nouveaux entrants implique également de renforcer la qualité de l'accueil et le management pour mieux les intégrer et les fidéliser.

Les branches ont toutes développé des politiques de recrutement formalisées par des notes internes – comme la note « Trajectoires » chez APRR-AREA – ou dans des plans d'actions spécifiques comme

les programmes Horizons Juniors et Horizons Confirmés d'Eiffage Construction qui visent à détecter et à évaluer les collaborateurs ayant un potentiel de progression important et qui pourront prendre, à terme, un poste à responsabilité.

› [Tableau n°2 : Embauches et licenciements](#)

Charte de cooptation

La branche Énergie Systèmes a initié le mouvement : inciter les collaborateurs à coopter des candidats pour élargir le vivier de talents dans le Groupe. Avec la charte de cooptation, chaque collaborateur peut mettre à profit son réseau professionnel pour le recrutement de nouveaux talents motivés. Pour inciter les collaborateurs à coopter des relations professionnelles, une prime de 1 000 euros leur est versée après validation de la période d'essai du coopté et si le cooptant est encore dans l'entreprise. Depuis sa mise en place, en octobre 2016, 25 cooptations réussies ont été dénombrées. La branche Construction a elle aussi mis ce process en place.

Développer la visibilité et l'attractivité du Groupe, notamment sur les réseaux sociaux

Afin d'améliorer l'efficacité des recrutements, les branches ont renforcé leur présence sur les réseaux sociaux, qui deviennent des vecteurs clés pour communiquer sur les métiers, diffuser les offres d'emploi et recruter. La priorité du Groupe est de parvenir à se différencier de la concurrence, notamment en mettant en avant ses valeurs humaines, sa grande décentralisation, gage d'une plus grande autonomie, et sa culture entrepreneuriale forte.

Eiffage Énergie Systèmes a ainsi développé depuis plusieurs années une démarche de **marque employeur**⁽³⁾ avec la création d'un site carrières dédié aux offres d'emploi de la branche et des actions de communications déployées sur les réseaux sociaux afin de mieux faire connaître ses métiers et ses offres au grand public, notamment auprès des étudiants et des jeunes diplômés. Il s'agit aussi de profiter de chaque opportunité pour mieux faire connaître l'entre-

prise. Ainsi, Clemessy a décliné des visuels sur tous ses véhicules pour communiquer sur la marque employeur et toucher un nouveau public qui n'est pas constamment à l'écoute du marché.

Au sein de la branche Énergie Systèmes, Clemessy innove pour recruter : organisation d'un salon virtuel avec Pôle emploi

Le salon en ligne réalisé par Clemessy en 2017 a réuni dix stands avec plus de 40 postes à pourvoir au niveau national. Moyen novateur de faire connaître les offres, ce salon visait à communiquer positivement sur l'image de Clemessy et, plus généralement, sur les métiers de l'industrie, et à mettre en contact rapidement et sans déplacement les candidats et les recruteurs.

Les résultats ont été probants :**354**

candidatures ont été réceptionnées

76

entretiens ont été menés

Une collaboration durable avec les grandes écoles, les universités et les lycées professionnels

Dans le contexte tendu du marché du travail, les relations construites depuis plusieurs années avec les écoles par le Groupe constituent l'une de ses forces. Nombre de collaborateurs d'Eiffage sont, par ailleurs, parties prenantes des directions scientifiques de plusieurs établissements et/ou siègent dans les conseils d'administration, ce qui permet au Groupe de disposer de relais précieux pour créer un lien unique avec ces écoles.

Le Groupe renforce sa présence auprès des jeunes en entretenant des partenariats durables avec les écoles supérieures d'ingénieurs ou de gestion : École polytechnique, École nationale supérieure d'arts et métiers, CentraleSupélec, École des Ponts ParisTech, Essec, Insa, ou parrainage de promotions comme celle de l'ESTP Paris depuis 2012. Les branches participent également aux manifestations organisées par les écoles⁽⁴⁾ afin de promouvoir leurs

métiers et d'offrir des opportunités aux étudiants, pour des stages ou pour des premiers emplois.

De même, en Europe, les filiales du Groupe construisent des relations étroites avec les meilleures écoles des pays concernés. Ainsi, en Pologne, Eiffage Construction a accueilli, en 2017, 44 stagiaires de l'université de technologie de Cracovie au cours de stages d'une durée de un à six mois sur des chantiers en cours ou des fonctions support au siège.

› [Tableau n°3 : Stagiaires et alternants](#)

Une politique salariale fondée sur l'individualisation et l'intéressement

La politique de rémunération des branches est fondée sur l'individualisation des rémunérations et l'intéressement du personnel à la marche des entreprises : salaires, primes, intéressement, participation, sans oublier l'actionnariat salarié, qui constitue l'une des signatures du Groupe. Les politiques de rémunération et de protection sociale sont bien évidemment adaptées au contexte et à la législation des pays d'implantation. Chaque établissement s'assure de l'équité des rémunérations à équivalence de poste et de potentiel.

Les moyennes brutes annuelles sont présentées pour la France par catégorie d'emploi – cadres, ouvriers et Etam – et par sexe.

› [Tableau n°4 : Rémunérations brutes hors absences \(en moyenne annuelle\)](#)

Temps de travail : priorité au contrat de travail à temps complet

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles des pays d'implantation des entreprises. L'organisation du temps de travail peut faire l'objet d'aménagements dans le cadre d'accords avec les partenaires sociaux si le contexte est jugé pertinent. Le Groupe privilégie les contrats de travail à temps complet. La part des salariés bénéficiant d'un contrat de travail à temps partiel reste faible et stable (2,18 % en France).

› [Tableau n°5 : Organisation du temps de travail](#)

Absentéisme

En France, l'absentéisme représente 6,36 % des jours travaillés en 2017.

› [Tableau n°6 : Absentéisme](#)

Organisation du dialogue social dans le Groupe

Eiffage a la volonté de maintenir et de développer un dialogue social fondé sur l'écoute et le respect de ses parties prenantes internes. En France et dans les pays d'implantation du Groupe, les institutions représentatives du personnel fonctionnent conformément aux règles en vigueur dans chacun d'entre eux.

Le comité d'entreprise européen

Après avoir été prorogé en 2015, l'accord de 2011 instituant le comité d'entreprise européen a été renouvelé le 30 décembre 2016 pour une nouvelle mandature d'au moins quatre ans, à l'issue de cinq réunions de négociation avec un groupe de négociation spécialement constitué.

(4) Eiffage Construction fait plancher les étudiants en fin d'études pour mieux repérer les talents de demain

La branche Construction a organisé pour la sixième fois un stage interrégional réunissant des stagiaires répartis dans différentes régions et des stagiaires des autres branches (Concessions, Infrastructures). Intégrés pendant plusieurs mois sur le terrain avec des tuteurs, les étudiants préparent en commun un projet de fin d'études sur un sujet stratégique pour l'entreprise : en 2017, ce fut sur le thème du digital.

2 993

jeunes ont effectué leur formation en alternance au sein du Groupe en 2017 en France

2 803

stagiaires ont été accueillis en France

Cet accord, signé par la direction avec l'ensemble des organisations syndicales au niveau européen, renforce les moyens du comité, confirme et clarifie ses attributions. Le comité se réunit au moins deux fois par an en séance plénière, et au moins quatre fois par an en formation restreinte. Il est composé de 22 membres désignés par les organisations syndicales parmi leurs représentants élus ou désignés des instances représentatives du personnel des filiales françaises et européennes.

Le comité de Groupe

Le protocole d'accord relatif au renouvellement du comité de Groupe, signé entre la direction et les organisations syndicales en décembre 2013, a renforcé les moyens de fonctionnement de cette instance et mis l'accent sur la formation de ses nouveaux membres. Le comité de Groupe est composé de 30 membres désignés par les organisations syndicales parmi leurs élus aux comités d'entreprise ou d'établissement des filiales françaises. Il se réunit également deux fois par an.

La protection sociale

Un accord de Groupe mis en place en 2008 prévoit un régime de remboursement des frais de santé couvrant une large partie des filiales françaises ainsi qu'une couverture contre le risque de dépendance au bénéfice des salariés qui partent en retraite et de leur conjoint. Ce dispositif s'appuie sur un régime décès et invalidité accidentels qui complète le régime de prévoyance existant. L'accord fait régulièrement l'objet d'avenants, notamment pour adapter le niveau de couverture proposée aux collaborateurs et intégrer les nouvelles sociétés acquises par le Groupe. Un avenant a ainsi été signé le 22 décembre 2016. Une commission de suivi de la mutuelle, composée de représentants de la direction et de trois représentants par organisation syndicale, examine, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise, les éléments liés au pilotage et au fonctionnement du régime, indépendamment des réunions de négociation.

Un autre dispositif commun, couvrant lui aussi une large partie des filiales françaises, octroie aux salariés et à leurs

ayants droit des garanties de prévoyance lourde en cas d'arrêt maladie de longue durée, d'invalidité et de décès. En 2016, ce régime de prévoyance a fait l'objet d'évolutions concertées avec les organisations syndicales au travers de trois réunions d'échanges.

L'accord sur la prévention des RPS (risques psychosociaux)

L'accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux – couvrant l'ensemble des filiales françaises, à l'exception d'APRR et d'AREA, qui disposent de leur propre accord depuis respectivement 2013 et 2011 – a été reconduit en 2017. Outre la mise en place d'un droit à la déconnexion, l'accord initial a été largement renforcé, notamment au travers de la formation. En effet, les référents RPS, présents dans les CHSCT ou CSE de toutes les entités, seront désormais formés à un rythme biennal. L'ensemble des managers recevra également une formation à la problématique des risques psychosociaux. Par ailleurs, une cellule d'écoute téléphonique à destination des salariés en difficulté va être mise en place. Enfin, le suivi de l'accord RPS étant essentiel dans la prévention des RPS, le rôle de la commission de suivi a été accentué. Ainsi, la fréquence des réunions de la commission de suivi est passée de une à deux fois par an. À ce titre, la commission aura notamment un rôle de diffusion de méthodes et de bonnes pratiques à destination des CHSCT/CSE.

Salaires

Le dialogue social se concrétise en particulier par la signature d'accords d'entreprise ou d'établissement au plus près des réalités de travail des salariés, ou, à l'inverse, par des accords de branche couvrant l'ensemble des filiales lorsque le thème et les enjeux le justifient. Les accords conclus au terme des négociations annuelles obligatoires et les accords relatifs à la participation ou à l'intéressement des salariés occupent une place significative.

Autres accords

Conformément aux dispositions légales,

les filiales françaises du Groupe sont en principe dotées, selon leur organisation, de comités d'entreprise ou de comités centraux d'entreprise et de comités d'établissement, de délégués du personnel, de CHSCT et, le plus souvent, de délégués syndicaux, assurant la représentation des salariés à tous les niveaux. L'organisation et la nature de leurs activités ont conduit plusieurs branches à mettre en place des organes de coordination, de concertation ou d'échanges, tels les comités de branche, qui complètent l'architecture des institutions représentatives du personnel résultant des dispositions légales.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de procédure de remontée systématique et harmonisée des accords collectifs de ses entités.

Chez APRR-AREA, le dialogue social est fondé sur la négociation et la signature d'accords collectifs de travail. Il s'établit aussi au travers de rencontres périodiques entre la direction et les représentants du personnel dans le cadre de plusieurs instances qui, chacune, ont des compétences spécifiques. La négociation collective réunit la direction et les délégués syndicaux, qui sont désignés, au niveau de l'entreprise (AREA) ou au niveau central et de chaque établissement (APRR).

Les comités d'entreprise, d'établissement et le comité central d'entreprise (CCE) sont consultés sur l'application des décisions concernant la marche générale de l'entreprise (CE AREA ou CCE APRR) ou des établissements (comités d'établissement APRR) en matière économique et professionnelle, mais aussi sur les projets spécifiques de l'entreprise ou de l'établissement dans ces domaines.

Le CCE exerce les attributions économiques qui concernent la marche générale de l'entreprise et qui excèdent les limites des pouvoirs des chefs d'établissement. Il est obligatoirement informé et consulté sur tous les projets économiques et financiers importants de l'entreprise.

Les élections professionnelles ont eu lieu en février 2017 au sein d'APRR pour renouveler les instances représentatives du personnel. En 2017, APRR et AREA ont,

entre autres, signé un nouvel accord sur le calendrier de consultation du CCE ou CE; par exemple, les bilans et rapports de l'année N-1 concernant des sujets de la diversité et l'égalité des chances sont présentés annuellement au cours du 4^e trimestre de l'année N. Pour donner une nouvelle dynamique à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), fondée sur un dialogue social responsable et constructif, et encourager la transmission des savoirs, APRR a enrichi en octobre ses précédents accords sur le sujet. AREA a négocié volontairement un accord sur la prévention de la pénibilité, signé en septembre. En fin d'année, un accord a actualisé la protection sociale complémentaire des salariés AREA.

Chez Clemessy, le dialogue social s'exprime au travers de rencontres périodiques entre la direction et les représentants du personnel notamment dans le cadre des négociations avec les délégués syndicaux (DS) et des réunions régulières des différentes instances représentatives: comités d'établissement (CE), délégués du personnel (DP), CHSCT, CCE et différentes commissions de ce dernier. En 2017, la commission en charge du suivi de l'accord relatif à la GPEC s'est réunie une fois. La commission sur les risques psychosociaux s'est réunie une fois. Le bilan de la troisième année d'application de l'accord relatif au contrat de génération a été réalisé. Des commissions étaient également à l'œuvre sur les thématiques suivantes: formation, égalité professionnelle hommes/femmes, intéressement, suivi du plan d'épargne.

Une nouvelle application BDU (Base de données unique) a été mise à disposition des membres des CE et CCE en 2017. En complément des instances représentatives légales du personnel, Clemessy est dotée d'une structure d'échange et de concertation au niveau de l'ensemble de son périmètre (Clemessy SA et ses filiales). Cette instance s'est réunie une fois en 2017.

La prévention et la sécurité au travail, des priorités stratégiques

Benoît de Ruffray, président-directeur général d'Eiffage, a fait de la prévention et de la sécurité au travail un axe prioritaire du Groupe. Ainsi, les branches ont intégré cette priorité dans leurs plans stratégiques Horizon 2020. D'une politique de sécurité, longtemps fondée sur la recherche du « zéro accident », les branches sont passées à une politique de prévention fondée sur la recherche du « zéro risque », autrement dit le « 100 % sécurité ».

Les accidents du travail ne sont en aucun cas à considérer comme une fatalité. La prévention doit devenir une valeur partagée, l'excellence opérationnelle étant indissociable de la performance sécurité. L'ensemble de la chaîne hiérarchique est plus que jamais appelé à se mobiliser afin que les messages relatifs à la sécurité soient expliqués et compris par tous, tant en France qu'en Europe et au grand international.

Cette mobilisation porte ses fruits. La baisse des taux de fréquence des accidents du travail se poursuit pour les métiers de travaux (branches Construction, Infrastructures et Énergie Systèmes). Au sein des sociétés concessionnaires d'autoroutes APRR et AREA, il se maintient au voisinage de 6, l'objectif fixé pour le groupe Eiffage.

De manière générale, au niveau du Groupe, le taux de fréquence des accidents du travail dans l'Hexagone se maintient sous le seuil de 10 – à raison de 8,31 en 2017, à comparer à 9,88 en 2016 et à 11,86 en 2015.

› [Tableau n°7: Santé-Sécurité](#)

Des campagnes et des formations spécifiques pour renforcer la prévention et la sécurité

Les branches ont à la fois repensé et renforcé les actions qu'elles mènent en matière de prévention et de sécurité en fonction des spécificités de leurs métiers afin de rechercher systématiquement le « zéro

risque ». De multiples actions sont menées, les directions Prévention jouant sur tous les leviers possibles:

- diffusion méthodique d'outils de sensibilisation et campagnes régulières sur la prévention et la sécurité;
- quarts d'heure sécurité hebdomadaires sur les chantiers, formations spécifiques « savoirs maîtrisés en sécurité » destinées aux compagnons assorties de tests, challenges prévention;
- cursus de formation dédiés aux managers;
- évaluation systématique des risques sur les chantiers ou liés aux interventions;
- recherche de la coopération et de la vigilance collective;
- intervention de spécialistes prévention au cours des formations techniques afin d'associer la dimension sécurité à toutes les interventions sur les chantiers;
- visites régulières des responsables prévention sur les chantiers afin de vérifier que les consignes de sécurité sont respectées;
- audits d'analyse des accidents professionnels afin d'en déterminer la ou les causes.

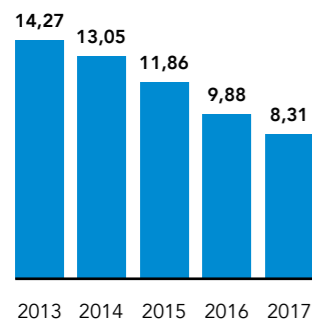
L'année 2017 a constitué une année charnière pour la branche Construction en matière de prévention, avec la volonté d'insuffler une nouvelle dynamique en la matière.

Une politique prévention pour la branche a été mise en place. Vingt-cinq « Essentiels sécurité » ont été définis, assortis de thématiques identifiées. Une campagne de communication offensive, portée par un graphisme spécialement conçu, accompagne cette politique. Cette nouvelle identité graphique permet de repérer immédiatement les messages diffusés dans ce domaine. Chaque mois, la branche communique sur un « Essentiel sécurité » illustré par un pictogramme particulier,

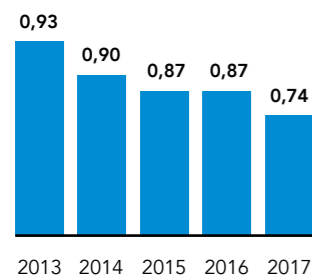
25

« Essentiels sécurité » définis par la branche Construction

Taux de fréquence des accidents du travail en France (en %)



Taux de gravité des accidents du travail en France (en %)



(5) Les managers incités à rechercher la performance en matière de sécurité

Les managers de la branche Infrastructures sont incités à développer leur leadership en sécurité afin de passer d'une exigence en matière de sécurité à une recherche de performance en la matière. Six principes ont été définis en ce sens :

- promouvoir l'ambition sécurité de l'entreprise pour susciter l'adhésion et l'implication;
- donner à la sécurité la place qui lui revient dans les arbitrages, notamment techniques et organisationnels;
- être crédible en alignant les discours et les pratiques par l'exemplarité, à tout moment et en tout lieu;
- favoriser l'innovation, la remontée d'information, la coopération transversale, l'esprit d'équipe;
- être présent sur le terrain pour articuler les exigences et la réalité;
- encourager les bonnes pratiques et appliquer une sanction juste.

assorti d'une affiche et d'une vidéo. Cette campagne est menée tant en France qu'à l'international et concerne les personnels de l'entreprise comme les intérimaires.

Le livret « Les Essentiels de la Sécurité », qui a été établi en parallèle, est lui aussi diffusé dans toutes les langues de la branche, autrement dit en français, en flamand et en polonais. Trois actions obligatoires sont particulièrement mises en avant : port du casque, des lunettes et des gants sur tous les chantiers et en permanence ; mise en place de plans d'installation de chantier indiquant les circulations piétonnes toujours à jour sur tous les chantiers ; au moins une visite prévention mensuelle accomplie par le directeur général, les directeurs régionaux ou les directeurs de société et d'établissement.

Le livret inclut également la lutte contre les addictions, les consignes de sécurité en matière de conduite des véhicules, le bien-vivre ensemble et la prévention des risques psychosociaux.

La direction Prévention a également lancé un travail de fond afin de clarifier toutes les instructions de sécurité et de refondre les formations sécurité. Les audits prévention, qui avaient été conduits en 2016 dans des filiales en difficulté en la matière, puis en 2017 dans des filiales ayant des résultats dans la moyenne, seront menés en 2018 dans des filiales qui ne progressent plus dans le domaine de la sécurité ou qui souhaitent être auditées. Dix-sept nouveaux audits sont ainsi programmés, après une vingtaine réalisés en 2017. La restitution de ces audits est réalisée en présence de la direction générale, et des plans d'action sont définis. Puis tous les directeurs qui ont été audités sont réunis afin de favoriser les échanges sur les actions mises en place. Un référentiel de bonnes pratiques est établi, et les directeurs invités à s'autoévaluer sur cette base dans une première phase de test, l'autoévaluation étant appelée à devenir obligatoire dans un second temps.

Dans le même esprit, depuis 2015, la branche Infrastructures a défini 20 exigences fondamentales en ma-

tière de sécurité qui s'appliquent à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux intervenants agissant pour le compte de l'entreprise. Toutes les situations à risque sont concernées : déplacements à pied et dans ou à proximité des véhicules et engins de chantier, état des ouvrages, matériels et équipements, utilisation de certains produits, postures de travail, etc.

La direction Prévention de la branche a poursuivi le programme « Performances sécurité » de sensibilisation de l'encadrement prévu sur trois ans, qui, après avoir concerné les managers de premier rang⁽⁵⁾ en 2016-2017, vise à toucher l'ensemble de l'encadrement de la branche en France et à l'international, avec l'ambition de former les 5 000 personnes concernées d'ici à la fin 2019. Six points clés ont été définis afin que les cadres concernés développent leur leadership et jouent un rôle d'impulsion en la matière.

Les processus d'organisation et de fonctionnement du guide prévention sécurité de la branche Infrastructures répondent aux exigences du référentiel International Occupational Health and Safety Assessment Series (OHSAS 18001). L'analyse des risques spécifiques à un projet est engagée dès la phase d'appel d'offres.

La branche Énergie Systèmes a déployé le 12 juin 2017 son plan stratégique sécurité en organisant des moments forts d'échanges avec l'ensemble des personnels sur chaque site, atelier ou chantier, en France comme à l'international. Il s'agissait d'afficher l'implication et la mobilisation de la chaîne hiérarchique mais aussi d'échanger avec l'ensemble des personnels afin que chacun prenne conscience du profond changement à l'œuvre.

Une charte d'engagement a été définie : elle revient, à travers douze items, sur les composantes de l'excellence sécurité. Du recrutement, où le leadership en matière de prévention est testé, aux sanctions, en cas de non-respect des consignes, en passant par la formation des managers et encadrants de chantier, l'analyse des risques, les remontées de situations dangereuses

et bonnes pratiques – tout le processus de la vie sur les chantiers et en entreprise est pris en compte. Six points capitaux ont, en outre, été définis et déclinés par voie d'affichage.

Six points capitaux

Six points capitaux issus d'une dizaine d'années d'analyse des accidents du travail ont été définis et déclinés par voie d'affichage dans la branche Énergie Systèmes, et un livret traduit en six langues (anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais, portugais) a été remis à chaque collaborateur pour qu'il en prenne connaissance et s'engage à les respecter ou à les faire respecter :

- la consignation : je vérifie que la consignation (mécanique, électrique...) est effective et je réalise la vérification d'absence de tension pour le domaine électrique ;
- la protection collective : je m'assure que les protections collectives sont présentes et efficaces sur ma zone de travail ;
- la protection individuelle : je porte les EPI adaptés à mon intervention ;
- les engins, véhicules ou charges en mouvement : je me positionne hors de la zone de circulation d'un engin ou d'un véhicule et hors de la zone d'évolution d'une charge en mouvement ;
- le harnais de sécurité : j'accroche mon harnais à un point d'ancrage ;
- la signalisation et le balisage : je signale et balise mon chantier.

Des systèmes d'analyse dits de dernière minute ont aussi été établis afin d'inciter les opérateurs à l'anticipation et systématiser l'évaluation des risques avant intervention.

Les formations sécurité de l'ensemble de la chaîne hiérarchique se sont poursuivies, et, aujourd'hui, ce sont plus de 6 000 collaborateurs qui ont été formés au management de la prévention.

10^e journée de l'alternance

Chaque année, la direction régionale ouest d'Eiffage Énergie Systèmes organise

l'accueil de nouveaux salariés en alternance. Ils sont confiés à des tuteurs pendant toute la durée de leur contrat d'alternance. Cette journée d'accueil a pour objectif de créer un lien entre le tuteur et l'alternant, mais aussi d'évoquer les valeurs fortes de l'entreprise. C'est également un moment privilégié pour passer des messages de prévention et notamment, comme ce fut le cas lors de cette 10^e journée, sur le risque routier, qui est le risque n° 1 en entreprise. La séquence s'est terminée par la diffusion du témoignage d'un apprenti de l'entreprise victime d'un grave accident de la route.

APRR et AREA se mobilisent pour la sécurité des agents autoroutiers

Les gestionnaires du réseau routier national constatent une forte augmentation des accidents affectant des agents routiers et autoroutiers : + 30 % sur trois ans. En 2017, sur les autoroutes concédées, 188 accidents matériels et corporels ont été recensés lors d'interventions. Dans la majorité des cas, le responsable est un conducteur trop fatigué, trop distrait ou trop pressé. Aussi, l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa) et les Directions interdépartementales des routes (DIR) ont organisé les toutes premières Journées nationales pour la sécurité du personnel sur routes et autoroutes, les 20 et 21 octobre 2017, avant les départs en vacances de Toussaint.

Des opérations de sensibilisation aux risques auxquels les agents autoroutiers sont exposés sur les réseaux, mettant en danger leur intégrité physique, ont été menées. Des équipes régionales d'APRR et d'AREA ont animé des villages sécurité déployés spécialement sur les aires de service de Beaune (Côte-d'Or) sur l'A6 au sud de Dijon, et de L'Isle-d'Abeau (Isère) sur l'A43 dans l'Est lyonnais, avec ateliers de découverte et simulateurs de choc à la clé. Et, même dans Paris, sur le village sécurité, dix agents autoroutiers APRR ont témoigné autour de leurs fourgons et matériels de signalisation.

Parallèlement, APRR a poursuivi le déploiement de son programme SafeStart®

de prévention des accidents au travail comme au domicile, qui incite les salariés à être les acteurs de leur propre sécurité et vise à susciter une attitude de vigilance permanente.

1 600 collaborateurs des districts et agences d'APRR formés au programme SafeStart® à la fin 2017

Fin 2017, 1 600 collaborateurs des districts et agences d'APRR ont été formés au programme SafeStart® ; ils seront 1 800 à la fin 2018. En 2018 et 2019, les agents d'AREA suivront le programme à leur tour. Les représentants du personnel au CHSCT et les membres du comité d'exploitation ont, eux, été formés en 2017. De 2018 à 2020, les salariés des directions fonctionnelles (services supports, personnel administratif, etc.) intégreront aussi ce programme.

Lancé en 2016, SafeStart® porte ses fruits au quotidien. L'historique des taux de fréquence APRR est très favorable : 13,26 en 2015, 4,98 en 2016 et 5,37 en 2017. Autre preuve, plus de 2 000 situations à risque ont été signalées de novembre 2016 à octobre 2017, soit autant d'accidents potentiellement évités à l'avenir. Une nouvelle culture sécurité est en train d'émerger au sein des deux sociétés d'autoroutes. Chacun devient responsable et engagé pour la sécurité de tous.

Des outils innovants et collaboratifs pour gagner la bataille de la sécurité

Toutes les branches travaux ont mis en place des applications mobiles afin de favoriser la prévention ainsi que des outils de reporting digitaux dédiés plus particulièrement aux managers qui facilitent la remontée d'informations à la suite des visites de chantier et le signalement de situations à risque.

6

c'est le nombre de prix décernés à l'application digitale Safety Force®

Dans la branche Construction, un outil de reporting intitulé « Final Safe » assorti d'indicateurs temps réel en lien avec la prévention a été décliné sur le terrain à partir d'octobre 2017. Cette application digitale permet la saisie des bonnes pratiques, des points forts et des situations à risque par les préventeurs et les managers de proximité et favorise ainsi la communication et le management prévention. Par ailleurs, les outils de réalité augmentée vont être testés afin de permettre aux compagnons de mieux visualiser les bonnes pratiques sécurité dans un contexte réel de chantier. La finalisation de ce test et la mise au point d'un outil adapté sont prévues en juin 2018.

L'application pour smartphones Safety Force®, créée en 2016 par la branche Infrastructures, a été encore étoffée. Cet outil permet de mesurer en temps réel le niveau de performance sécurité de l'ensemble des chantiers de la branche. L'objectif est d'identifier et d'agir, le plus en amont possible avant la situation de danger, sur les variations constatées par rapport aux standards en matière de sécurité. L'application repose notamment sur un algorithme qui calcule en permanence la probabilité de survenance d'un événement accidentel.

⁽⁶⁾ Sensibilisation aux risques liés aux consommations d'alcool et de drogue

Eiffage Route Centre-Est et la direction centre-est d'Eiffage Énergie Systèmes ont mené une action de prévention atypique afin de sensibiliser les jeunes embauchés de moins de 30 ans aux risques qu'ils encourent avec les nouvelles consommations d'alcool et de drogue. Les entreprises se sont rapprochées de la Fondation du BTP, de Graphito Prévention et de BTP Santé Prévention pour adapter à leur problématique un module intitulé « Premiers combats » diffusé dans des centres de formation des apprentis. Cette démarche partenariale a permis de concevoir une action de prévention des addictions sous forme de *serious game* et de clips vidéo. D'autres entités, notamment Eiffage Énergie Transport et distribution, ont également mené des actions en concertation avec leur CHSCT et la médecine du travail afin de créer un groupe de référents internes destinés à écouter et à accompagner les salariés demandeurs dans ce domaine.

Safety Force®, qui avait déjà remporté le trophée des TP 2016 puis le 1^{er} prix du challenge digital d'Eiffage et le trophée argent des Victoires de la prévention de l'OPPBT, a obtenu en 2017 le trophée « Communication digitale » dans le cadre du Festival Fimbacte, qui promeut et identifie les démarches et actions conduites par les professionnels au service du « mieux-vivre », le prix spécial du jury Data & Créativité, ainsi que le trophée excellence SMA.

La branche Énergie Systèmes a créé une application baptisée Easy® afin de faciliter la réalisation et le traitement des visites hiérarchiques de sécurité. Les managers peuvent signaler immédiatement les bonnes pratiques ainsi que les situations imparfaites ou dangereuses avec commentaire et photo à l'appui, suivre les actions correctrices mises en place et permettre des reportings.

En 2018, ces dispositifs vont être encore étoffés. La branche compte intégrer dans Easy® la réalisation des quarts d'heure prévention organisés sur les chantiers ainsi que les analyses de risque de dernière minute et déployer l'application à l'international. Les tablettes numériques, dont les techniciens disposent pour la maintenance, vont inclure également l'analyse des risques de « dernière minute » et feront de celle-ci un passage obligé avant toute intervention. En parallèle, des formations en 3D sur la prévention seront testées, et une semaine sécurité pilotée nationalement sera organisée.

Des actions concrètes pour lutter contre la pénibilité et préserver la santé

La branche Infrastructures est l'une des premières en France à avoir adhéré à la 1^{re} campagne mondiale pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail organisée par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), en parfaite résonance avec l'ambition du 100 % sécurité prônée par Eiffage. Elle met en œuvre un programme spécifique de prévention ⁽⁶⁾,

de protection et de promotion de la santé au travail qui porte notamment une attention particulière à l'exposition à plus de 6 000 agents chimiques. Cette évaluation du risque sanitaire des produits a été poursuivie en 2017. Elle a donné lieu en 2016 à la publication d'une série d'articles sur les risques chimiques dans la *Revue générale des routes et de l'aménagement* (RGRA). L'objectif est notamment que les compagnons d'Eiffage Route utilisent les agents chimiques dont l'impact sanitaire et environnemental est le plus faible.

Les métiers du Métal et du Génie civil sont également concernés. Des travaux sont menés sur l'exposition aux fumées de soudure chez Eiffage Rail avec la SNCF. Chez Eiffage Génie civil, la toute première étude visant à déterminer le niveau et les conséquences de l'exposition des personnels de chantier lors d'interventions sur des sols pollués a été menée en 2017 en partenariat avec le département de toxicologie du CHU de Grenoble (Isère), afin de vérifier l'efficacité des mesures de protection des équipes. Un protocole de mesure et d'analyse a été établi. Les résultats de cette campagne réalisée en 2017 devraient être publiés au premier trimestre 2018.

Eiffage Route primée pour avoir diminué l'exposition de ses salariés aux fumées de bitume

Eiffage Route Méditerranée a obtenu une Victoire de la prévention, trophée Or, en octobre 2017, pour avoir diminué l'exposition de ses salariés aux fumées de bitume – une action menée avec la Société marseillaise du tunnel Prado Carénage et Carsat Sud-Est. La mise en place de pare-brises de protection sur les finisseurs, de filtres à particules et d'additifs AdBlue sur les camions et engins de chantier et la modification de l'orientation de l'échappement ont permis de réduire l'exposition des opérateurs, notamment au poste de conduite. La ventilation du tunnel a également été modifiée, de manière à éloigner les fumées de bitume. Ces mesures ont permis d'améliorer les conditions de travail et favorisé un meilleur rendement sur le chantier, preuve que sécurité et performance opérationnelle vont de pair.

Le plan d'action de prévention de la pénibilité 2015-2017 de la branche a été mené à bien et son déploiement va être mesuré. Dans le cadre de l'opération « Vis ma vie en sécurité » organisée chaque année par la branche, 1 166 bonnes pratiques ont été développées ⁽⁷⁾ et recensées dans un recueil de 70 pages, dont une partie importante concerne les manutentions.

D'ores et déjà, des améliorations très concrètes sont apportées sur les chantiers, avec la mise en place d'équipements qui permettent de limiter les sollicitations physiques des compagnons. Eiffage Génie civil Île-de-France a développé une perceuse assistée pour réaliser des forages horizontaux dans le cadre des chantiers du Grand Paris. Cet outil permet d'absorber les vibrations et de traiter les poussières grâce à un brumisateur et rend plus aisées les opérations répétitives de percement de scellement en paroi moulée. L'équipement permet également d'éliminer le port de charges, d'assurer une meilleure posture de travail et de diminuer le bruit et les projections. Il a valu à l'entreprise d'obtenir le trophée de bronze aux Victoires de la prévention dans la catégorie innovation technique. De nouveaux matériels sont également mis en place afin de passer d'un épandage manuel des enrobés à un épandage mécanique, nettement moins contraignant pour les opérateurs.

Dans le même esprit, la branche est engagée dans des programmes de recherche et développement de premier plan. Un partenariat a été conclu avec la start-up suédoise Bioservo, qui a développé un gant robotisé conçu pour les astronautes. La direction Prévention souhaite adapter ce gant aux activités du BTP, sachant qu'il permet d'amplifier la force naturelle de la main tout en réduisant la fatigue musculaire engendrée par les efforts fournis. Les premières expérimentations de cette technologie qui allie performance et bien-être au travail ont été lancées sur trois types de postes : activité routière, pose de boîtes métalliques, poste de génie civil. Le ressenti des opérateurs qui l'ont testé étant très encourageant, l'adaptation est en cours de réalisation par Bioservo. La création

d'un équipement couvrant l'ensemble du bras est envisagée, ce gant ayant le double avantage d'être souple et capable de fonctionner sans apport d'énergie important. En parallèle, la branche a renouvelé en novembre 2017 sa convention de recherche et de collaboration avec le département de génie industriel de l'université de Florence, en Italie, experte dans les prothèses médicales. Cette convention, initiée en 2016, porte sur l'étude d'exosquelettes mi-souples mi-rigides adaptés aux métiers des travaux publics et de la construction. Une première étude a d'ores et déjà été menée sur un poste de travail de génie civil concernant du béton projeté, exigeant pour les opérateurs concernés, avec la collaboration de la Fondation Don Carlo Gnocchi et de l'École nationale supérieure de techniques avancées (Ensta) Bretagne. Un prototype a été mis au point et pourrait être disponible dès 2018. De son côté, Eiffage Énergie Alsace Franche-Comté a été primée par la Carsat Alsace-Moselle pour différents développements d'outils d'aide à la manutention (découpeuse vibrante, emporte-pièce hydraulique, ligatureuse sans fil, etc.).

La formation, un engagement de l'entreprise pour ses collaborateurs

La formation professionnelle interne est une priorité du fait de l'évolution rapide des technologies mais aussi de la pénurie de personnel dans le secteur du BTP. Il s'agit de promouvoir la mobilité interne et la progression professionnelle pour permettre aux collaborateurs de mettre à niveau leurs compétences par rapport aux besoins du Groupe. Le développement des outils de cooptation et de mobilité professionnelle et géographique est également mis à profit pour faciliter les mouvements de personnel.

Une offre de formation structurée et de plus en plus digitalisée au sein de l'Université Eiffage

L'offre de formation proposée par l'Université Eiffage répond à cinq objectifs :

- **améliorer la lisibilité et la visibilité** de la formation, le but étant de rendre les collaborateurs acteurs de leur formation, de leur évolution et de leur carrière ;
- **favoriser la formation interne**, afin de proposer des formations adaptées aux besoins des collaborateurs et d'assurer la bonne transmission des compétences et des expériences ;
- **mutualiser l'offre de formation**, pour s'appuyer sur des méthodes communes à l'ensemble des branches ;
- faire de la formation **un outil de la mobilité interne** et de la montée en compétences des collaborateurs ;
- contribuer à **développer de nouvelles compétences** (BIM, numérique, ville durable...).

Pour certaines branches, au-delà de la prise en compte des aspirations d'évolution professionnelle, il s'agit de maintenir les collaborateurs dans l'emploi en améliorant les savoir-faire et en les adaptant aux nouveaux besoins : par exemple, en développant les capacités managériales des cadres du Groupe ou en intégrant davantage les expertises dans les domaines du numérique ou de l'efficacité énergétique.

⁽⁷⁾ Séances quotidiennes d'éveil musculaire

Les troubles musculo-squelettiques constituent la première maladie professionnelle reconnue en France et dans de nombreux autres pays européens. Sur les chantiers industriels, ce risque demeure très présent, notamment pour le personnel régulièrement amené à soulever des charges conséquentes dans des postures contraignantes. Clemessy Services a mis au point, sur plusieurs de ses chantiers, des séances quotidiennes d'éveil musculaire. Cet échauffement consiste à effectuer plusieurs exercices physiques légers de quelques minutes ciblant l'ensemble des muscles du corps et des articulations sollicités sur le chantier. Ces mouvements de conditionnement visent à réduire l'accidentologie et à améliorer le confort des collaborateurs pendant et après leur prise de fonction.

L'adaptation nécessaire des métiers aux évolutions structurelles et conjoncturelles des différents secteurs d'activité est, en effet, une priorité ; pour ce faire, les branches renforcent le niveau d'expertise de leurs collaborateurs ou leur permettent d'accéder à de nouvelles qualifications. Elles encouragent également la mobilité géographique et fonctionnelle, et l'insertion professionnelle des jeunes.

Afin de donner accès à une offre lisible, mutualisée et rationalisée, l'Université Eiffage propose sur un site internet ouvert à tous les collaborateurs et disponible sur tous les supports digitaux, un book de plus de 500 modules au sein de toutes les branches. Des plateformes de formations communes sont dédiées à l'encadrement du campus Pierre-Berger, à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), et à Lyon (Rhône), tandis qu'une plateforme d'e-learning a été créée pour faciliter les formations transversales. Les directions des Ressources humaines des branches organisent en parallèle des actions de formation en propre qu'elles relaient au travers du book proposé par l'Université Eiffage.

› Tableau n°8 : Formation

Une plateforme d'e-learning pour l'Université Eiffage

En 2017, l'Université Eiffage a créé une plateforme digitale permettant de mettre en ligne des formations transversales. La première a concerné un thème clé des métiers du Groupe : le BIM. Trois sessions

2,39 %

de la masse salariale d'Eiffage est consacrée à la formation en France

898 183

heures de formation ont été dispensées en France en 2017

40 %

des formations métiers d'APRR et d'AREA sont réalisées grâce aux ressources internes

regroupant chacune 150 personnes ont eu lieu en 2017. Le grand intérêt de ces formations digitales est la souplesse d'accès, qui permet aux collaborateurs de se former à leur gré en fonction de leurs disponibilités. La plateforme offre aussi du « micro-learning », avec des tutoriels très ciblés permettant de résoudre des « petits » problèmes que l'on rencontre quotidiennement dans sa vie professionnelle avec des exercices simples pour débloquer des situations (BIM, finance, pack Office...).

Des formations internes pour tous les niveaux de qualification, des outils digitaux pour gérer son parcours professionnel

Le Groupe développe une offre de formation sur ses cœurs de métier pour chaque type de métier et de compétences. Des notes d'orientation annuelles des branches définissent les actions prioritaires à relayer dans les plans de formation élaborés à partir des objectifs stratégiques des entreprises et des besoins exprimés par les salariés et leur encadrement.

Les formations des ouvriers – masters Prod' – s'organisent principalement – en dehors de la prévention et de la santé au travail – autour des compétences métiers. Certaines branches, comme Eiffage Construction, organisent des formations certifiantes pour les collaborateurs sans diplôme. Ces initiatives permettent de répondre aux exigences du marché en élargissant les capacités d'intervention de l'entreprise et contribuent à la professionnalisation des collaborateurs. D'une manière générale, la consolidation des compétences élémentaires – formation dénommée masters Socle au sein de l'Université – est un préalable indispensable à l'évolution professionnelle, et les branches organisent des formations en conséquence. Il s'agit, par exemple, d'assurer la capacité d'internationalisation des collaborateurs grâce à des formations en langues.

Les formations masters Chef, destinées aux managers de proximité – chefs d'équipe, contremaîtres, chefs de chantier ou d'atelier –, se déploient dans tout le Groupe. Ces formations sont la colonne vertébrale du Groupe pour renforcer son efficacité et consolider ses savoir-faire. Leur objectif est de proposer à tous les échelons hiérarchiques des formations qui renforcent la professionnalisation des interventions, l'autonomie des équipes et la productivité des chantiers. Elles visent globalement à conforter leur capacité managériale, à développer leur expertise sur les thématiques nouvelles (environnement, énergie, numérique) et à améliorer la productivité des chantiers.

L'Université Eiffage Énergie Systèmes a complété en 2017 son offre à destination de l'encadrement de chantier (masters Chef conduite de travaux et responsable de chantier) en proposant un master Chef dédié aux chefs d'équipe tandis que Clemessy forme ses conducteurs de chantier à l'organisation et au pilotage de chantier, certains étant inscrits dans un cursus sanctionné par un CQP (certificat de qualification professionnelle).

Les formations master Spé' Essentiels sont conçues pour les cadres opérationnels et des fonctions support, les employés, techniciens et agents de maîtrise. L'Université Eiffage propose également aux cadres les formations « Essentiels » afin de donner une vision globale et de bons réflexes sur des compétences transversales nécessaires à tous les métiers, aussi bien sur la « gestion contractuelle des marchés », que les « études et variantes » ou encore la « gestion budgétaire d'un chantier ».

L'accroissement des compétences managériales des cadres de direction de projet, d'exploitation et d'établissement et la préparation des collaborateurs à potentiel à ces fonctions font l'objet de parcours adaptés : les parcours de formation masters Sup'. Ainsi, l'Université Eiffage propose à ses cadres confirmés repérés comme ayant des potentialités d'évolution⁽⁸⁾ de se professionnaliser sur deux parcours longs de un an. L'Université Eiffage a développé un

partenariat avec Ponts Formation Conseil et avec l'Essec qui permet de mettre en œuvre chaque année deux promotions de 24 stagiaires chacune, l'une destinée à la filière Gestion des projets – la formation Projets clés en mains (PCM) –, l'autre consacrée à la filière Conduite des affaires – la formation Manager un centre de profits (MCP). Ces deux masters Sup' ont pour vocation commune d'accompagner le changement pour assurer la performance et permettre aux participants d'accéder à un cadre de responsabilité plus large.

Nouvelles formations sur des thématiques RSE

En 2017, l'Université Eiffage a proposé de nouvelles formations sur des thématiques RSE :

- la formation sur « le commerce et l'éthique » a été refondue à l'initiative de Benoît de Ruffray, qui en a fait une de ses priorités, et pour être en conformité avec la loi Sapin 2. Elle a été conçue en interne avec l'appui d'un avocat et d'un juriste. L'objectif est de créer un outil opérationnel pour accompagner les collaborateurs sur les sujets de l'éthique et des codes de conduite à suivre dans les relations commerciales ;
- une formation à l'épargne salariale, mode de participation qui est dans l'ADN du Groupe : cette formation a pour objectif de former des personnes référentes au sein des filiales du Groupe chargées d'informer les salariés sur les conditions d'accès et les modalités de gestion de l'épargne salariale ;
- une formation sur la prévention des risques psychosociaux : en préalable à la signature du nouvel accord Groupe en 2017 sur la prévention des risques psychosociaux, une formation sur l'identification de ces risques, notamment pour mieux repérer « les signaux faibles », a été mise en place. Il s'agit notamment de mieux traiter les problèmes de tensions dans le travail et l'impact des réorganisations internes potentiellement anxiogènes. Eiffage Construction a débuté cette formation en 2017 avec 200 personnes ; de nouvelles sessions toucheront 400 personnes en 2018.

Des outils digitaux pour permettre aux collaborateurs de mieux gérer leur parcours professionnel

Les branches Énergie Systèmes et Construction ont poursuivi en 2017 le développement d'outils innovants ayant le même objectif : d'une part, cartographier et décrire les métiers ainsi que les compétences requises, et, d'autre part, bien identifier les formations liées à ces métiers. L'objectif est que chaque collaborateur puisse, avec son encadrement, définir son parcours professionnel en fonction de ses besoins et de ceux de l'entreprise. L'outil (EC)² de la branche Construction décrit les emplois, les compétences liées et les offres de formation proposées par la branche. Après les fonctions opérationnelles développées en 2016, toutes les fonctions support ont été cartographiées en 2017 et sont disponibles *online*. De plus, un nouvel outil de gestion de carrière digital a été mis à la disposition des cadres et des Etam afin de permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs souhaits et aux managers d'avoir, quant à eux, une meilleure vision de leur équipe pour rendre chacun acteur de son projet professionnel. Eiffage Énergie Systèmes a déployé en 2017 l'espace numérique e-PCE⁽⁹⁾ dans l'ensemble des directions régionales. L'objectif de l'outil est de mieux préparer et de réaliser les entretiens individuels et professionnels et de mieux gérer les parcours professionnels. Avec e-PCE, chaque collaborateur dispose d'un espace personnel sécurisé et confidentiel afin de formuler ses demandes de formation, ses souhaits de mobilité. Il peut aussi y trouver les comptes rendus des entretiens individuels et professionnels passés.

Les données regroupées dans e-PCE offrent une meilleure visibilité et une meilleure exploitation des demandes exprimées (mobilité, formation...) et permettent d'évaluer de façon plus objective les compétences, de mesurer la qualité de vie au travail et de suivre les objectifs fixés. Les managers et les collaborateurs peuvent également s'appuyer sur cet outil pour préparer les campagnes d'entretiens individuels tout au long de l'année. Avec e-PCE, Eiffage Énergie Systèmes fait ainsi

un grand pas dans la gestion des parcours professionnels de ses équipes.

Accompagner le développement de nouvelles compétences, développer l'employabilité des collaborateurs

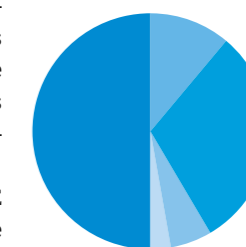
L'objectif est de développer les formations au numérique, que ce soit pour intégrer cette dimension dans les offres commerciales ou pour utiliser de nouveaux outils d'aide à la conception de projets intégrant le digital.

Concernant l'intégration du numérique, Clemessy a intégré le BIM dans la « caisse à outils » de tous les chefs de projet, concepteurs et projeteurs au fur à mesure des besoins. Les collaborateurs sont formés à deux modules sur « Les essentiels du BIM », dans le cadre de l'université d'Eiffage, et le « BIM électricité ».

⁽⁸⁾ Le programme « Horizons » d'Eiffage Construction

Eiffage Construction, au travers de son programme « Horizons », permet à des salariés confirmés à potentiel d'être évalués individuellement, puis suivis pendant deux ans afin de développer leurs compétences de manager au service du Groupe et de ses métiers. Depuis son lancement, en 2014, le programme a permis de former deux promotions de 20 collaborateurs en Horizons Confirmés, la troisième promotion a été formée en 2017.

⁽⁹⁾ e-PCE : taux de satisfaction globale



- 2 % pas du tout d'accord
- 6 % plutôt pas d'accord
- 31 % plutôt d'accord
- 11 % tout à fait d'accord
- 50 % total général

Enquête de satisfaction interne e-PCE (enquête réalisée du 6/10 au 17/11/2017 auprès de 7 041 collaborateurs et managers, 936 répondants, dont 339 managers)

Eiffage Construction a lancé en 2017 une formation au BIM afin que l'ensemble des collaborateurs puisse suivre en e-learning la formation Spoc (*Special Private Open Course*) sur « Les fondamentaux du BIM ». Ce programme permet d'appréhender l'essentiel sur le BIM, la maquette 3D, le BIM Management, ainsi que les outils et technologies indispensables pour mener à bien leur projet. Plus de 600 collaborateurs ont participé à ces sessions de formation. Le déploiement de la fibre optique, tant au

⁽¹⁰⁾ **Le « pôle télécom » d'Eiffage Énergie Systèmes: un projet de formation et d'apprentissage sur la fibre optique**

Afin de devenir l'un des acteurs majeurs de l'installation de la fibre optique en France, Eiffage Énergie Systèmes s'est appuyée sur la région Centre-Est pour piloter et organiser un programme de formation et d'apprentissage. La priorité numéro 1 a été de former des publics jeunes ou plus seniors sur des métiers qu'ils ne maîtrisaient pas, ou peu, comme la fibre optique. Eiffage a mis en place une plateforme de formation *ad hoc* ouverte à des BEP ou à des CAP électronicien avec des personnes aptes à accepter une grande mobilité géographique pour suivre les divers chantiers. Soixante-seize personnes ont été accueillies dans le centre de formation avec un taux élevé de conversion en CDI de 57 %. Ce projet a été élaboré grâce à un partenariat multi-acteurs: la CCI, Pôle emploi, des lycées professionnels, le CFA. Le projet concerne également des chefs de projet chargés de concevoir et de piloter les projets fibre optique avec les donneurs d'ordres. Une vingtaine de cadres ont été embauchés en CDI. Pour autant, Eiffage anticipe déjà la décroissance de ce marché lorsque le pays sera équipé à 100 %. Les activités de maintenance des réseaux et les nombreux départs à la retraite des papy-boomers vont globalement permettre de maintenir les plus jeunes dans l'emploi durable.

⁽¹¹⁾ **« Vivre chez Eiffage »: une démarche volontariste d'Eiffage Construction pour mieux accueillir les nouveaux entrants**

La branche a organisé en 2017 un groupe de travail interne avec des chefs d'équipe afin d'élaborer un parcours d'intégration pour les nouveaux entrants. Le groupe s'est notamment appuyé sur l'exemple de la région Grand Est, qui a élaboré un « pack Tutorat », avec un parcours d'intégration bien construit, des étapes à respecter jusqu'à la fin de la période d'essai, la diffusion des valeurs de l'entreprise, de son mode de fonctionnement, les bonnes personnes à rencontrer, des visites de chantier pour des échanges avec des pairs.

niveau de la voirie que du bâti, et l'émergence de l'Internet des objets (IoT) sont encouragés par le plan France très haut débit. Cette mesure prise par l'État prévoit notamment la couverture intégrale des foyers français d'ici à 2022 et encourage les opérateurs et les collectivités à recourir aux services du Groupe. En conséquence, les marchés se multiplient, impliquant un besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée, auquel les ressources internes peuvent permettre de faire face. Afin de répondre à ces besoins, Eiffage Énergie Systèmes a créé un « pôle Télécommunication » qui rassemble l'ensemble des activités de télécommunication du Groupe. En termes de formation, la création du pôle s'est appuyée sur l'expérience de la branche, avec la création de passerelles pour les personnes qui ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire techniques⁽¹⁰⁾ afin de s'adapter aux nouvelles technologies de la fibre optique.

Une politique active d'alternance et de tutorat: un vrai vivier pour l'emploi qualifié

Le Groupe pratique une politique d'alternance soutenue, source importante de pré-recrutement. Dans le contexte très tendu du marché du travail dans le secteur du BTP, l'alternance et la politique de développement des stages étudiants sont devenues cruciales. Ainsi, pour la seule branche Énergie Systèmes, en 2017, le taux de conversion des stages de fin d'études en embauches a été de 36 %. C'est l'un des viviers de recrutement majeurs pour le Groupe.

Dans le cadre de leur politique diversité et égalité des chances, APRR et AREA se sont engagées à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi en recrutant au moins 40 alternants en moyenne par an. L'objectif est largement atteint: les embauches de jeunes de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation et d'apprentissage se sont chiffrées à 56 en 2014, 69 en 2015 et 67 en 2016.

En 2016, plus de 50 % des embauches externes ont concerné un jeune de moins de 30 ans, soit 34 nouvelles recrues. Enfin, le Groupe valorise l'intégration des nouveaux embauchés⁽¹¹⁾: livrets d'accueil, parrainage, tutorat, formations, incorporation dans différents services, journées nouveaux embauchés ou jeunes managers, forums nouveaux cadres, partage d'informations, bilan d'intégration, diffusion systématique des règles de sécurité... Les branches améliorent en continu les actions d'accueil et d'intégration de leurs embauchés⁽¹²⁾, gages de pérennisation de leur présence dans les entreprises. Des parcours adaptés, s'appuyant sur des réseaux de formateurs internes et de tuteurs formés, transmettent rapidement les repères nécessaires et facilitent l'intégration des nouvelles recrues.

Politiques pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations

La charte des Valeurs d'Eiffage inscrit la diversité et l'égalité des chances, sans distinction de sexe, d'âge, de nationalité, de conviction religieuse, de milieu social ou d'état de santé, comme des principes fondamentaux de la vie et du « bien-vivre ensemble » dans le Groupe. Les accords ou plans d'actions Diversité égalité des chances, mis en œuvre dans les branches en réponse aux engagements du Groupe et aux évolutions de la réglementation, sont régulièrement renouvelés et les objectifs actualisés. La politique de Di-

⁽¹²⁾ **Enquête de satisfaction sur l'apprentissage au sein de la branche Énergie Systèmes chez Clemessy: des résultats satisfaisants**

La qualité de l'accueil des apprentis est une des priorités d'Eiffage. Clemessy a souhaité interroger ses équipes et les apprentis pour avoir leur opinion sur la qualité de l'apprentissage. L'enquête réalisée à partir de 112 réponses montre que 88 % des tuteurs souhaitent poursuivre cette activité. Les apprentis ont globalement donné une note de 3,4/4 pour la qualité de l'accueil, et 95 % d'entre eux ont estimé que Clemessy était « un bon centre de formation ».

versité et d'égalité des chances du Groupe repose sur des critères strictement professionnels et des processus objectivés afin de garantir une réelle égalité de traitement.

Sensibiliser et former les collaborateurs à la diversité et à l'égalité des chances

Changer les attitudes et les comportements sur la diversité implique de mieux communiquer et de sensibiliser les collaborateurs à ces questions sociétales. Ainsi, de nombreuses actions de communication interne sont mises en œuvre: élaboration de chartes, livrets de sensibilisation, réalisation et projection de films, témoignages dans les revues internes ou encore manifestations organisées régulièrement au niveau national ou territorial, en partenariat avec des acteurs associatifs, d'autres entreprises ou des collectivités locales. APRR et AREA souhaitent que leur politique de diversité et d'égalité des chances⁽¹³⁾ soit l'un des axes clés de la stratégie de l'entreprise et de son identité. Une politique de formation volontariste est déployée pour l'encadrement par le biais de modules traitants, en tout ou partie, de la diversité et de l'égalité des chances, et de la maîtrise du risque de discrimination. Ces formations ont pour objectif d'intégrer concrètement cette thématique dans les actes quotidiens de l'entreprise – les entretiens annuels, le management et les relations sociales – afin d'aboutir à un management proactif pour plus de diversité dans le Groupe. APRR et AREA ont mis à la disposition des collaborateurs un livret qui synthétise l'ensemble des engagements et des actions phares de la branche pour la diversité et l'égalité des chances, que ce soit en interne ou auprès de la clientèle.

L'intégration de publics éloignés de l'emploi: une démarche volontariste du Groupe et de ses partenaires

Des partenariats et des actions de mécénat sont menés par le Groupe afin de fa-

ciliter l'insertion des publics en difficulté. Ces actions sont entreprises soit directement au sein des branches (lorsque des chantiers sont ouverts aux clauses d'insertion, par exemple), soit avec la Fondation Eiffage. Depuis sa création, en 2008, la Fondation Eiffage contribue au financement de projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par le soutien à la formation, à l'emploi et à l'accès au logement. Plus de 200 projets ont été soutenus depuis 2008. Il s'agit de projets solidaires proposés par des salariés ou des retraités du Groupe dans lesquels ils sont engagés bénévolement, afin de promouvoir l'engagement citoyen des collaborateurs et des anciens collaborateurs de l'entreprise. En 2017, 25 projets ont été soutenus par 29 parrains et marraines dans le Groupe; au total, plus de 230 collaborateurs sont impliqués dans des projets.

Parallèlement, la Fondation Eiffage soutient des projets pluriannuels de plus grande envergure portés par des associations de premier plan. La lutte contre le chômage et le mal-logement, l'appui à la formation et à l'insertion professionnelle nécessitent un engagement dans la durée. Ainsi, depuis 2015, des collaborateurs s'impliquent bénévolement (hors temps de travail) pour « mentorer » des étudiants prometteurs issus de la diversité avec l'association Passeport Avenir partout en France. Onze projets pluriannuels ont été soutenus depuis 2013, dont six sont actuellement en cours avec l'association Solidarités nouvelles face au chômage, le réseau de garages solidaires Solidarauto, le réseau des Jardins de Cocagne, ATD Quart Monde, Passeport Avenir et la Fondation du BTP.

Pour son nouveau quinquennat 2018-2023, la Fondation Eiffage développera ses actions avec le soutien des délégués régionaux du Groupe: les partenariats avec Solidarités nouvelles face au chômage ou Positive Planet permettront de favoriser l'implication des collaborateurs dans des projets solidaires. En outre, un appel à projets innovants a été lancé fin 2017 sur le thème « Bien vivre ensemble dans tous les

territoires » en partenariat avec la plateforme de financement participatif Ulule.

Charte Entreprises et Quartiers

L'intégration des jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville fait l'objet d'une politique spécifique du Groupe soutenue et accompagnée par les pouvoirs publics à travers la charte Entreprises et Quartiers. En 2016, Eiffage a renouvelé son engagement dans cette charte par l'intermédiaire de sa Fondation d'entreprise: celle-ci finance des projets favorisant l'accès à l'emploi ou à la formation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un abondement des directions régionales des branches d'Eiffage qui s'impliquent. Depuis 2016, six projets ont ainsi été soutenus dans les quartiers prioritaires, avec un abondement des directions régionales d'Eiffage et le soutien des Crepi (Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion) pour le suivi des projets. En 2017, Eiffage Construction a, par exemple, contribué à deux projets destinés aux jeunes en difficulté à Vénissieux et à Saint-Fons, dans le Rhône. Cette politique passe, entre autres, par des partenariats actifs entre le Groupe, Pôle emploi et les missions locales d'insertion, qui font une

⁽¹³⁾ **APRR et AREA animent un réseau de 80 ambassadeurs de la diversité**

Fruit d'un plan d'action volontariste développé depuis 2008, renouvelé et placé au cœur de la politique de ressources humaines, l'engagement d'APRR et d'AREA leur a permis d'obtenir en 2016 le label Diversité de l'Afnor. Cette récompense s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et engage les deux sociétés à progresser encore. Ainsi, un nouveau réseau a été activé fin 2016 avec plus de 80 « ambassadeurs Diversité ». En 2017, ceux-ci ont mis en œuvre des actions afin d'encourager la prise en compte de la diversité en interne mais aussi par les clients, ce qui s'est traduit notamment par une campagne d'affichage sur tout le réseau assortie du slogan « On voyage avec vous ». Le réseau d'ambassadeurs a pour objectif d'impliquer un plus grand nombre de salariés dans des actions locales. Très concrètement, avec l'encadrement, c'est une véritable courroie de transmission des impulsions « Diversité et égalité des chances » dans chaque unité d'APRR et d'AREA.

présélection des candidats, charge ensuite aux branches de construire avec ces candidats des parcours de formation professionnalisants. De plus, les branches apportent une assistance financière et logistique à la fédération des Crepi, qui rassemblent des entreprises menant bénévolement des actions concrètes en faveur de l'insertion de publics en difficulté.

Engagés pour l'insertion

La branche Infrastructures va souvent bien au-delà des clauses d'insertion prévues dans les contrats de ses chantiers, en termes de nombre d'heures effectivement réalisées comme dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi. À titre d'exemple, sur le chantier BioSAV (filiale biologique Seine Aval) en région parisienne, le nombre prévu d'heures d'insertion (15 000 heures) a été porté à 29 000 heures avec, en plus de la clause légale, une vraie démarche d'insertion professionnelle en lien avec la mission locale. Cette action a conduit à :

- 17 personnes ont été embauchées dans le cadre d'un contrat de professionnalisation menant au titre de coffreur-bancheur pendant douze mois;
- 82 % d'entre elles ont obtenu le titre professionnel à l'école interne Eiffage Île-de-France Centre;
- 6 442 heures de formation réalisées;
- 10 personnes embauchées en CDI à la suite de leur contrat de professionnalisation.

Apporter les savoirs de base : une nécessité pour bien intégrer certains collaborateurs

La lutte contre les problèmes de lecture, d'écriture, de compréhension des chiffres ou d'accès aux techniques numériques de base représente un enjeu important pour l'entreprise. En effet, la maîtrise insuffisante des savoirs de base constitue un obstacle à l'intégration sociale et à l'évolution professionnelle, mais constitue également un facteur de risque dans des métiers où la compréhension des consignes est une exigence fondamentale, en particulier

en matière de sécurité. Cette problématique concerne également les populations d'origine étrangère qui ne maîtrisent pas toujours le français. Des formations spécifiques sont ainsi proposées aux collaborateurs sur la base du volontariat.

Eiffage Énergie Systèmes intègre ce sujet sensible dans le cadre de « formations passerelles métiers » en proposant à chaque stagiaire une évaluation de son niveau en termes de compétences clés (lecture, écriture, mathématiques...) et la mise en place éventuelle de programmes de soutien. L'évaluation est réalisée lors d'entretiens par un organisme spécialiste de l'illettrisme.

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes

Les métiers du bâtiment et des travaux publics ont beaucoup évolué et s'ouvrent davantage aux femmes. Grâce à la mécanisation, aux matériels et aux conditionnements plus légers, les conditions d'exercice des métiers demandent moins de force physique. Toutefois, des progrès restent à accomplir tant du point de vue de l'évolution des mentalités que de l'intégration des femmes.

› *Tableau n°9 : Emploi des femmes*

Dans un environnement professionnel encore très majoritairement masculin, plusieurs actions sont menées : augmentation du nombre de femmes occupant des postes de cadres opérationnels, parité en matière de formation, de rémunération et de promotion. Le Groupe travaille également sur l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale (mise en place d'horaires adaptés pour les réunions, accès au temps partiel...). Ces aménagements sont cependant plus aisés à organiser pour les collaborateurs travaillant dans des bureaux que pour ceux sur les chantiers qui ont des contraintes particulières à intégrer.

Des accords et plans d'action régissent la mixité hommes/femmes dans les branches. Ainsi, au sein de la branche Énergie Systèmes :

→ Clemessy a signé un nouvel accord pour

l'égalité hommes/femmes pour la période 2015-2017. Un tableau de bord « Égalité professionnelle hommes/femmes » a été conçu : les différents indicateurs définis sont présentés tous les ans à la Commission « Égalité professionnelle ». Un budget de promotion spécifique a été consacré à ces actions ;

→ Clemessy Services a signé le 11 décembre 2017 un accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels, la mixité des métiers et la coopération intergénérationnelle qui marque la volonté de promouvoir l'égalité professionnelle en fixant notamment comme cible une progression de 5 % du nombre de femmes embauchées.

L'objectif est de faire progresser le taux de féminisation des emplois et d'atteindre la parité en matière de formation et de salaire. Chez APRR et AREA, la mise en œuvre de la politique de rémunération conduit à un équilibre entre les hommes et les femmes, à expérience professionnelle et emploi équivalents. En 2016, 85 managers ont suivi la formation « Contribuer efficacement au processus de rémunération ». Les autres points de vigilance, sur les déroulements de carrière par exemple, sont régis par les accords d'entreprise renouvelés en 2015.

Chaque année, un budget correspondant à 1 % de la masse salariale est prévu au sein de la branche Infrastructures afin de rééquilibrer les inégalités salariales au bénéfice des femmes. Ce budget non consommé a ainsi été affecté pour partie à des augmentations de salaire pour les jeunes de moins de 30 ans.

Actions menées en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes handicapées

Les plans d'actions des branches intègrent les enjeux du handicap à travers :

→ la sensibilisation de l'encadrement et des collaborateurs afin de modifier la perception du handicap ;

→ le recrutement de personnes handicapées sur des postes durables, éventuelle-

ment en alternance ;

→ l'accueil de stagiaires et la mise en place de partenariats avec des centres de reconversion professionnelle ;

→ la préservation de l'emploi des personnes handicapées, notamment si ce handicap est survenu en raison d'un accident du travail ;

→ l'encouragement de l'évolution professionnelle et de l'employabilité des personnes handicapées ;

→ la mise en place de partenariats avec le milieu protégé afin de soutenir par la politique d'achat les structures spécialisées ;

→ des actions permettant de maintenir dans l'emploi une personne touchée, en cours de carrière, par un handicap.

Les branches mènent des actions régulières de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs. Il s'agit de mieux connaître les situations de handicap et d'améliorer l'intégration des personnes concernées au travail. C'est le cas du livret pédagogique sur le handicap diffusé en 2017 par Clemessy ou du programme national de sensibilisation à l'intégration des personnes en situation de handicap mis en œuvre par Eiffage Énergie Systèmes⁽¹⁴⁾ sur l'ensemble du territoire dès 2016.

En 2017, Eiffage Construction a poursuivi le programme de sensibilisation débuté en 2016, notamment avec le Forum Handicap organisé au sein d'Eiffage Construction Rhône Loire en octobre 2017. Une convention avec HandiBTP a, par ailleurs, été signée en 2017. La branche Construction a enfin apporté un soutien financier et un partenariat de compétences au restaurant Le Jardin pêcheur, dont 80 % des salariés sont des personnes handicapées.

Au-delà de ces actions nécessaires de communication, d'autres démarches visent de manière plus opérationnelle l'emploi de travailleurs handicapés. Eiffage Construction poursuit ses partenariats avec des centres et des écoles de reconversion et prévoit l'octroi d'une bourse d'études pour un étudiant en situation de handicap.

Les actions d'APRR et d'AREA en faveur du handicap, dans le cadre du plan Diversité, sont multiples. Elles permettent de faciliter la déclaration par un collaborateur

d'un éventuel handicap ou d'une maladie invalidante afin d'améliorer son confort de travail et d'assurer son maintien dans l'emploi. Entre 2014 et 2016, le nombre de salariés en situation de handicap est passé de 146 à 177, soit une augmentation de 20 %. La commission Handicap de chaque société est chargée d'étudier tous les cas qui lui sont présentés.

Enfin, certaines branches développent des relations privilégiées avec le secteur dit protégé, le plus souvent sollicité par les directions des Ressources humaines ou des Achats afin de développer leurs activités de sous-traitance ou de livraison de fournitures. Des actions sont menées dans le cadre des achats solidaires, pour lesquels les personnels acheteurs sont formés et sensibilisés afin de développer le réflexe de solliciter ces structures dans leurs appels d'offres.

APRR et AREA ont doublé le montant de leurs achats au secteur protégé

APRR a de plus en plus recours au secteur protégé pour effectuer des missions technico-administratives, l'entretien des espaces verts ou encore la fourniture de repas. En trois ans, le montant des achats à ce secteur spécifique a doublé, passant de 82 000 euros en 2014 à 164 000 euros en 2016.

Une initiative portée par AREA avec l'Etat (Établissement et services d'aide par le travail) Hors Murs offre la possibilité à des personnes handicapées de travailler en

⁽¹⁴⁾Participation au Programme national de sensibilisation à l'intégration des personnes en situation de handicap

La campagne de sensibilisation lancée par Eiffage Énergie Systèmes pour l'ensemble des collaborateurs s'appuie sur le Programme national de sensibilisation à l'intégration des personnes en situation de handicap (PNSIPH) et se décline à travers une campagne d'affichage, un film de sensibilisation et la mise à disposition d'une hotline capable de répondre, en toute confidentialité, à toutes les interrogations. L'objectif est de changer le regard sur le handicap, qui souffre encore trop de préjugés, de maintenir dans l'emploi et d'intégrer les collaborateurs en situation de handicap.

En 2017, les femmes représentent :

13,14 %

de l'effectif total en France et

10,44 %

à l'international

milieu ordinaire avec une intégration progressive et un accompagnement spécifique dans l'entreprise. Plus largement, AREA confirme que les efforts consentis en faveur du travail des personnes handicapées lui permettent de remplir son obligation d'emploi et de ne pas verser d'indemnité.

› [Tableau n° 10 : Personnes en situation de handicap](#)

d'au moins 55 ans constaté au 31 décembre 2015, soit 19 % de l'effectif, doit être maintenu. L'association de salariés expérimentés seniors et de jeunes au sein des équipes de travail est favorisée, et une priorité pour exercer des missions de tutorat est donnée aux salariés seniors.

Mesures prises en faveur des travailleurs seniors

Le Groupe met en place une politique active pour permettre aux seniors de se maintenir dans l'emploi, notamment par des politiques de formation et, éventuellement, une adaptation des postes de travail. Les différents accords ou plans de contrats de génération mis en place par les branches visent à :

- maintenir dans l'emploi les salariés âgés de 55 ans et plus ;
- positionner les seniors en situation de maîtres d'apprentissage et de tuteurs ;
- continuer à les faire évoluer et à les former ;
- offrir des dispositifs favorables de recrutement ;
- concilier âge et pénibilité dans les plans d'action pénibilité afin d'adapter les postes à leurs capacités et de mieux gérer les fins de carrière.

À compétence égale, le critère d'âge n'est pas considéré comme un critère discriminant, que ce soit en matière d'emploi, de promotion ou d'évolution. Clemessy s'est ainsi donné pour objectif que 5 % des recrutements effectués jusqu'en 2019 soient des recrutements de seniors âgés de 50 ans et plus.

› [Tableau n° 11 : Répartition des effectifs par âge](#)

Plan d'action « contrat de génération »

Dans le cadre de sa politique diversité et égalité des chances, AREA a renouvelé début 2017 son plan d'action « contrat de génération » pour une durée de trois ans. Il s'agit notamment de maintenir les seniors dans l'emploi et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences.

A minima, le pourcentage de salariés âgés

Réduire l'empreinte environnementale

L'engagement de réduction de l'empreinte environnementale des activités est énoncé par la direction générale du Groupe au travers de documents structurants portés à la connaissance de tous, tels que les chartes fondatrices, relatives au positionnement d'Eiffage en termes de développement durable de manière générale, et vis-à-vis des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques en particulier.

Diffusées dans toutes les entités sous forme d'affiches, ces chartes ont été actualisées en profondeur en 2017 (voir p. 167). En parallèle, les présidents de branche adoptent des plans d'action en termes de performances sociales et environnementales.

L'organisation du Groupe lui permet de répondre à ses principaux enjeux environnementaux en :

- préservant les ressources par la maîtrise de ses impacts, notamment via une réduction des consommations, et la contribution à l'économie circulaire ;
- réduisant son empreinte énergie-carbone grâce à la maîtrise de sa consommation d'énergie et au déploiement de son offre « construire autrement » ;
- préservant la biodiversité grâce à une politique bien ciblée et imposant la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Organisation pour la prise en compte des questions environnementales

Le réseau environnement, des experts au service des branches

La prise en compte de l'environnement se décline de manière opérationnelle à partir des pôles de la direction Développement durable et Innovation transverse (DDIT) du Groupe et via le réseau des référents et des animateurs environnement au sein des différentes branches et entités. Les représentants des pôles Construction-Énergie et Infrastructures interviennent régulièrement auprès des réseaux d'experts régionaux en environnement des entités opérationnelles du Groupe pour diffuser les connaissances, coordonner des actions, maintenir un haut niveau d'engagement et apporter un appui technique et réglementaire dans les affaires commerciales. Les réseaux des branches sont composés en 2017 comme suit :

- pour la branche Infrastructures, une direction performance qualité, 6 référents au niveau des pôles métiers de la branche, 34 responsables Qualité environnement développement durable régionaux et un réseau maillé d'animateurs locaux, soit environ 180 collaborateurs au total ;
- pour la branche Construction, 14 responsables régionaux pour la Qualité et l'environnement et une cinquantaine de collaborateurs chargés des missions liées à la qualité et à l'environnement ;
- pour la branche Énergie Systèmes, une direction Qualité, prévention et environnement, 20 responsables Qualité environnement régionaux et un réseau de 160 animateurs locaux.

Un pool de formateurs en interne fort d'environ

15
collaborateurs

La DDDIT a effectué en 2017 un tour des régions – « Envirotour » – au sein des branches Construction et Énergie Systèmes. Au-delà des responsables Qualité sécurité environnement, cet Envirotour visait à présenter les actualités développement durable et innovation aux autres fonctions des établissements du Groupe : direction, bureau d'études, achats, matériel, immobilier, etc.

Des réseaux sont également actifs au sein de Clemessy, d'APRR et d'AREA :

→ le réseau qualité sécurité environnement de Clemessy se réunit cinq fois dans l'année ;

→ celui d'APRR et d'AREA comporte une quinzaine de membres et se réunit quatre fois par an.

En outre, un annuaire en ligne permet d'accéder aisément à un réseau de plus de 180 personnes recensées en fonction des retours d'expérience qu'elles peuvent apporter. Les responsables de chantier peuvent ainsi aisément identifier des collègues selon une problématique environnementale bien spécifique, au-delà des responsables Qualité sécurité environnement proprement dits.

Outils et formations dédiés à la prise en compte des enjeux environnementaux

L'outil Geode, pour une gestion opérationnelle de l'environnement

L'outil de management environnement Geode, qui permet à chaque établissement d'assurer sa veille réglementaire, d'évaluer sa conformité réglementaire et de suivre ses plans d'action de maîtrise des risques, fait peau neuve avec la flexibilité et la simplicité pour fils conducteurs de ce changement. Le nouvel outil, mis à disposition au second semestre 2018, accompagnera les ambitions de renouveau des branches sur ce sujet.

Des outils digitaux pour faciliter la mesure des émissions de CO₂

En complément des outils disponibles pour les branches Infrastructures (SEVE,

Oméga TP) et Construction (calculatrice CO₂, Elodie[®]), une application accessible sur téléphone mobile baptisée SercO₂ a été développée par le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique en étroite collaboration avec la branche Énergie Systèmes afin de permettre aux animateurs environnement, aux encadrants de chantier et aux responsables d'affaires d'estimer aisément et précisément les émissions de gaz à effet de serre. SercO₂ est notamment conçu pour les métiers de l'éclairage public.

Des formations environnement et développement durable visant à faire évoluer les métiers et les pratiques

Le programme de formation développement durable a été entièrement refondu et harmonisé. La nouvelle offre de formation est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2018. Un pool de formateurs, fort d'une quinzaine de collaborateurs, a été constitué au sein même de la DDDIT.

Trois nouveaux « Essentiels » dédiés à la prise en compte des enjeux du développement durable

Trois nouveaux « Essentiels » dédiés à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les projets et les chantiers ont été intégrés au programme proposé par l'Université Eiffage :

– **Essentiel « Chantier et environnement »** : dédié à tous les encadrants de chantier, cette formation permet de revoir les notions de base réglementaires et techniques de l'environnement ;

– **Essentiel « Chantiers à haute valeur environnementale »** : cette formation est particulièrement destinée aux encadrants de chantiers dont les clients ont de fortes exigences environnementales, ou aux encadrants de chantiers complexes et/ou en environnement très sensible ;

– **Essentiel « Se différencier grâce au développement durable »** : cette formation s'adresse aux chargés d'études qui souhaitent mieux comprendre les enjeux et les opportunités liés au développement durable en phase d'offres, anticiper les démarches administratives environnementales et connaître les outils d'écoconception et d'innovation.

En outre, deux « webinars » – dispositifs de formation en ligne – ont été organisés sur les matériaux biosourcés et ont permis de sensibiliser pas moins de 65 participants au cours de l'année. Une formation sur la stratégie Carbone a également été conçue sur mesure et a vocation à être dispensée en 2018 dans le cadre de l'Université Eiffage à l'attention des personnels des bureaux d'études et des conducteurs de travaux.

Le master 2 Bioterre⁽¹⁵⁾ (Biodiversité, territoire, environnement), fruit d'une étroite collaboration entre Eiffage et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre de la chaire d'entreprise BEGI (première chaire d'entreprise spécialisée sur les questions de biodiversité associées aux grands projets d'infrastructures), propose chaque année un cursus diplômant en formation initiale et continue.

Un collaborateur d'Eiffage Énergie Systèmes a été diplômé en 2017, ce qui porte le nombre total de salariés formés à 30 depuis sa création, en 2010.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la norme ISO 50001 sur les sites industriels de la branche Infrastructures et pour les collaborateurs de la branche Énergie Systèmes, des formations ont été dispensées spécifiquement pour conduire les démarches de certification. Des référents Énergie ont été nommés au sein de la branche Infrastructures pour mener la démarche ISO 50001.

De même, une formation spécifique a été dispensée au sein de la branche Énergie Systèmes sur les audits énergétiques, les différentes méthodes de gestion de l'énergie, et l'accompagnement de toutes les entités pour mettre en place les offres d'efficacité énergétique, et notamment

+ de 180

personnes accessibles grâce à l'annuaire en ligne

(15) Le master 2 Bioterre bien classé

En 2017, il s'est placé 2^e master français dans la catégorie « Management de l'environnement et du développement durable » et 46^e mondial, tous domaines d'études confondus, dans le classement Eduniversal.

l'offre Uptimum, une gamme complète de services en faveur de l'innovation énergétique. Ce sont près de 20 « Energy Experts » et « Energy Managers » qui accompagnent dans chaque direction régionale la déclinaison opérationnelle et commerciale de l'efficacité énergétique.

Une campagne de sensibilisation à la protection de l'environnement renouvelée

Sensibiliser les compagnons et autres personnels qui travaillent sur les chantiers et les sites industriels à la protection de l'environnement est essentiel pour qu'ils mettent en application les engagements du Groupe. C'est pourquoi une campagne en ce sens a été menée par la DDDIT au cours de l'année 2017 et se poursuit en 2018.

Les chartes Développement durable, Biodiversité et Eau et milieux aquatiques, qui engagent le Groupe, ont été entièrement retravaillées et simplifiées pour en faciliter l'utilisation, et une campagne d'affichage a été réalisée pour les promouvoir.

En parallèle, des affiches assorties de visuels accrocheurs et de messages percutants ont été créées sur des thématiques opérationnelles très variées – impact des pollutions, bruits et vibrations et protection des ressources en eau. Conducteurs de travaux et chefs de chantier peuvent ainsi renouveler l'exercice des « quarts d'heure environnement » organisés quotidiennement et d'autant mieux retenir l'attention des compagnons. Ces affiches sont accompagnées d'exercices ludiques sous forme de quiz ou assorties d'animations sonores. Pour animer les démarches d'économie d'énergie et sensibiliser le personnel des industries, des fiches jeu, sous forme de fiches incollables, ont été créées et distribuées à l'ensemble des responsables de sites industriels. Objectif : expliquer simplement comment, dans leur cœur de métier, les compagnons peuvent économiser de l'énergie sous une forme ludique.

Une politique de certification environnementale pour structurer le management environnement

La stratégie du Groupe s'appuie à la fois sur des engagements fondateurs et des moyens dédiés, mis à la disposition des entreprises ou mis en œuvre par elles. L'intégration des enjeux environnementaux dans les métiers du Groupe est officiellement déclinée dans les divers plans d'actions des branches, qui intègrent le déploiement et le maintien de systèmes de management de l'environnement (certification ISO 14001) et de management de l'énergie (ISO 50001).

↳ [Tableau n° 1 : Certification](#)

Par souci de cohérence, d'efficacité et d'économie, certaines branches privilégient la migration des systèmes de management vers un système de management intégré qualité environnement et centralisé. Les objectifs sont :

- faciliter la mobilité et l'intégration de collaborateurs au sein d'entités partageant le même système de management ;
- renforcer la cohérence et la performance de l'organisation ;
- améliorer la visibilité de l'organisation et des activités vis-à-vis des clients et partenaires ;
- favoriser la synergie ;
- partager une culture commune de maîtrise des risques.

Certification ISO 50001, maîtrise de l'énergie des bâtiments et de la consommation de carburants pour la branche Énergie Systèmes

L'ensemble de la branche Énergie Systèmes sur le périmètre France a obtenu en 2015 la certification ISO 50001 (management de l'énergie) pour son patrimoine immobilier et ses consommations de carburants. La réduction des consommations d'énergie est significative depuis 2015 (voir chapitre énergie/carbone).

Cette certification atteste de l'expertise de l'entreprise en matière de maîtrise des consommations d'énergie et d'amélioration continue de la performance énergé-

tique. Une étape importante qui la rend d'autant plus crédible auprès de ses clients pour développer ses parts de marché sur le marché de l'exploitation-maintenance et remporter des offres dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La filiale Clemessy est également certifiée ISO 50001, le périmètre comprend les quatre bâtiments (Mulhouse C3, Mulhouse C2, Strasbourg et Feyzin) et le parc véhicules de Clemessy SA et Secauto. En 2018, le certificat ISO 50001 sera rattaché au même calendrier que celui du système de management intégré (SMI) de Clemessy, un outil de pilotage qui associe la qualité, la santé, la sécurité, l'environnement, la radioprotection, les exigences Apsad, Qualifoudre et le système de sécurité de l'information. Le SMI mis en place est revu annuellement par la direction générale afin d'assurer qu'il demeure pertinent et efficace.

Certification ISO 50001 des usines de liants et d'enrobés d'Eiffage Route, les premiers résultats

Les démarches d'économie d'énergie mises en place en 2015 sur l'ensemble des usines de liants et d'enrobés en propre ou en gestion d'Eiffage Route (62 sites concernés) livrent aujourd'hui leurs premiers résultats. Plus de 1 500 MWh ont été économisés annuellement sur les usines de liants (soit presque 10 %) et plus de 2 700 MWh sur les usines d'enrobés (soit un peu plus de 0,7 %). L'objectif initial, de 10 % d'économie d'énergie, a été revu à la hausse en ce qui concerne les usines de liants, pour atteindre 20 % d'énergie économisée annuellement en 2020.

Renforcement du système de management de l'environnement et de la qualité pour la branche Infrastructures

Le système de management de l'environnement et de la qualité de la branche Infrastructures, certifiée ISO 9001 et ISO 14001, fait l'objet d'une refonte complète. Le processus, lancé en 2015, a été considérablement perfectionné pour exploiter pleinement les évolutions stratégiques et très « business » des normes

ISO 9001 et ISO 14001 version 2015.

Premier enjeu, favoriser l'uniformité et l'efficacité du management de l'environnement (certification ISO 14001) comme de la qualité (certification ISO 9001) ainsi que l'optimisation et la mutualisation des processus par la mise en place d'une certification nationale unique à l'échelle de la branche. Le référentiel créé constitue le plus grand dénominateur commun pour tous les métiers. Cette unification favorisera aussi à l'avenir celle des reportings réalisés par les animateurs qualité environnement.

Second enjeu, intégrer les évolutions normatives récentes qui privilégient une approche par le management des risques et des opportunités, en incluant notamment les problématiques environnementales.

Dans la pratique, pour les offres commerciales, plus de 250 blocs descriptifs faisant appel aux méthodes rédactionnelles structurées (MRS) ont été dûment rédigés et validés, permettant d'adapter spécifiquement le schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement (Sopre) et le schéma d'organisation et de gestion de l'évacuation des déchets (Soged) à la sensibilité du site, aux caractéristiques de l'opération et aux exigences du client.

Pour les chantiers, une liste exhaustive, « les exigences maîtrisées en environnement », a été établie. Elle permettra aux responsables Qualité environnement d'accéder en quelques clics à une myriade de réponses opérationnelles environnementales concrètes et de leur apporter ainsi des solutions et des réponses éprouvées aux différentes problématiques de chantier dans ce domaine.

L'analyse détaillée des opportunités et des risques rencontrés sur les chantiers en matière d'environnement (qualité des matériaux, traversée de cours d'eau, passage d'espèces, etc.) et le rappel des réglementations en vigueur sont également inclus, assurant ainsi une meilleure prise en compte des évolutions réglementaires.

Sur l'ensemble du périmètre de la branche Infrastructures, les entités opérationnelles sont certifiées sous un même certificat ISO 9001-14001 depuis avril 2015. Les industries routières et les filiales internatio-

nales disposent de leur système de management individuel mais partagent le même SMQE avec la branche Infrastructures.

Pour leur part, APRR et AREA ont obtenu une certification unique en octobre 2017 pour toute leur activité d'exploitation.

Dans la branche Construction, les activités de l'aménagement et de l'immobilier sont couvertes par un système de management intégré Qualité/Environnement qui inclut la gestion des risques et les achats responsables. Eiffage Aménagement et les filiales régionales d'Eiffage Construction et d'Eiffage Immobilier sont généralement certifiés ISO 9001 et 14001.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Des investissements sont réalisés chaque année par les établissements en vue de limiter l'impact des activités sur l'environnement : équipements de prévention, matériels moins impactants, matériels de dépollution. Des dépenses préventives de fonctionnement sont également engagées, comme les analyses environnementales ou l'achat de matériels. Ces investissements sont notamment effectués et suivis dans le cadre des démarches ISO 14001.

Plus spécifiquement, des investissements internes concernant les actifs immobiliers ou industriels du Groupe sont réalisés depuis plusieurs années afin de réduire la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

› [Tableau n° 2 : Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement](#)

Protection de la ressource en eau sur le réseau autoroutier

Sur le réseau autoroutier exploité par APRR et AREA, la protection de la ressource en eau est un objectif de premier rang. Des investissements pluriannuels réguliers ont permis d'équiper de dispositifs de collecte et de traitement des eaux de ruissellement les zones les plus sensibles ou vulnérables

vis-à-vis de la pollution chronique et accidentelle (zone de captage d'alimentation en eau potable, zone naturelle ou cours d'eau à enjeux de qualité des eaux). Plus de 1 900 bassins sont aujourd'hui en exploitation. Les efforts se poursuivent et, en 2017, des investissements à hauteur de 13 953 000 euros ont été dédiés au domaine de l'eau, tandis que 2 847 000 euros ont été consacrés à l'entretien de l'ensemble des dispositifs de drainage et de protection, sans compter les heures réalisées directement par les agents autoroutiers.

Préserver les ressources et contribuer à l'économie circulaire

L'objectif de la politique environnement du Groupe est de réduire l'empreinte écologique des activités afin de mieux préserver les ressources et limiter les rejets. Eiffage déploie de nombreuses initiatives pour limiter les impacts de ses activités sur les sols et l'air. La consommation de matières premières et d'énergies non renouvelables doit également être maîtrisée pour favoriser des solutions plus durables, comme l'économie circulaire. Le Groupe participe à l'économie circulaire en privilégiant en interne, ou en partenariat avec des structures locales, les activités de réemploi, de recyclage ou de transformation de matières existantes dans les process de production. L'objectif est de décliner sur les territoires des projets en ce sens, en fonction des opportunités locales et de leur solvabilité.

Les actions pour préserver les ressources et limiter les impacts sur l'environnement

Les branches formalisent leurs engagements en termes de maîtrise d'impacts dans des documents de politique environnementale ou des chartes Qualité et environnement. Par ailleurs, la mise en place de systèmes de management de l'environnement, notamment dans le cadre de l'ISO 14001, permet d'assurer la maîtrise des impacts environnementaux.

Mieux préserver les ressources en eau

La charte Eau et milieux aquatiques définit la politique Environnement et eau du Groupe. Actualisée en 2016, la charte a fait l'objet en 2017 d'une nouvelle campagne de sensibilisation environnement pilotée par la DDDIT.

La nouvelle charte vise à :

- mesurer, suivre et réduire les pressions sur la ressource en eau : captations, utilisations, rejets ;
- éviter les impacts sur les zones humides et être vigilant face à tout risque de pollution des eaux ;
- renforcer l'homogénéité des bonnes pratiques ;
- intégrer les contraintes locales et s'y adapter.

Des carrières économes en eau

Afin de répondre au mieux à leurs obligations réglementaires, les exploitations de carrières ont investi dans de nombreux procédés permettant le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux de process : bassin de décantation, clarificateur... Actuellement, le taux de recyclage des eaux de process est estimé à 95 %. Des indicateurs sont en cours de réflexion pour affiner ce comptage et améliorer le traitement de ces eaux.

Sur certaines carrières, des presses à boues permettent d'extraire les eaux qui y sont encore présentes tandis que les boues asséchées peuvent parfois être commercialisées, comme c'est le cas pour la carrière des Grands Caous, à Saint-Raphaël (Var) : leurs propriétés d'imperméabilité permettent d'assurer l'étanchéité de bassins de rétention ou de centres d'enfouissement de déchets.

› [Tableau n° 3 : Consommations d'eau](#)

Les objectifs de la charte sont déclinés au sein des différents métiers, et les démarches ISO 14001 pilotées par les filiales intègrent également cet enjeu.

La branche Construction et la branche Infrastructures disposent de guides et d'outils pour l'approvisionnement en eau des sites et chantiers, l'assainissement provisoire des chantiers, la récupération des eaux de pluie, ou de guides d'assai-

nissement provisoire, diffusés auprès des équipes opérationnelles et conçus pour améliorer les réponses techniques aux obligations réglementaires et systématiser les meilleures pratiques.

En 2017, APRR et AREA ont poursuivi la mise en œuvre de leurs programmes pluriannuels de protection de la ressource en eau inscrits aux contrats de plan 2014-2018. Les travaux de réalisation de huit bassins multifonction et d'un neuvième bassin dédié à la récupération des eaux extérieures à l'autoroute se sont terminés au niveau du nœud autoroutier de Beaune, sur l'A6, en Côte-d'Or. Le dispositif permet d'éviter le déversement d'une eau polluée dans le milieu naturel, les bassins permettant la décantation et le déshuilage, et, en cas d'inondation, la régulation du débit. Les travaux au droit de la zone de captage de Farges-lès-Mâcon, sur l'A6, en Saône-et-Loire, ont débuté. Au-delà, les équipes s'attachent au quotidien à maîtriser les risques de pollution des eaux par déversement accidentel et à maintenir les équipements d'assainissement en bon état de fonctionnement.

Prévention des pollutions sur les chantiers

Le traitement avant rejet des eaux de nettoyage des matériels souillés par le béton est un point essentiel de la prévention des pollutions sur les chantiers. L'utilisation de la glace carbonique pour le traitement des eaux de lavage du matériel de bétonnage se déploie sur les chantiers du Groupe.

Après avoir été testée dans le cadre des travaux du stade Pierre-Mauroy, à Ville-neuve-d'Ascq (Nord), et de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, plusieurs chantiers d'Eiffage Construction l'ont mise en œuvre dès 2016. En abaissant le pH des eaux usées de chantier de bétonnage de 12,5 à 7, elle permet de répondre aux exigences réglementaires de rejet dans le réseau ou le milieu naturel, et contribue aux engagements de la charte Eau et milieux aquatiques d'Eiffage. Ce nouveau système de mise aux normes des eaux de lavage de béton avec des granulés de froid a fait l'objet d'un déploiement de plus en plus important en 2017.

Clemessy associe pompage par filtration et « venting » pour le traitement des composés organo-halogénés volatils

Dans le cadre de son obligation réglementaire, Clemessy Motors, filiale de Clemessy, avait mandaté un prestataire spécialisé, GRS Valtech, afin de traiter une pollution historique du milieu souterrain sur son site de Mulhouse (Haut-Rhin) par des composés organo-halogénés volatils (COHV). Le pompage filtration, qui consiste à pomper les eaux souterraines par deux puits et à traiter ces eaux par filtration sur charbon actif avant de larguer à nouveau l'eau filtrée dans le milieu naturel, a permis en sept ans, depuis octobre 2010, d'épurer 286 240 m³ d'eau et de traiter 5 213 grammes de tétrachloroéthylène et 28 grammes de trichloroéthylène. Le « venting », installé en complément afin d'améliorer le captage des polluants COHV, a permis d'extraire 20,4 kg de polluants (COHV) du sol de juillet 2014 à aujourd'hui.

Maîtriser les risques de pollution de l'air et du sol et mieux gérer les nuisances sonores des chantiers

Lutte contre la pollution de l'air

Indépendamment de la maîtrise réglementaire des rejets dans l'air⁽¹⁶⁾ imposée aux installations à risque, la lutte contre les pollutions atmosphériques fait l'objet d'engagements concrétisés par la mise en œuvre de procédures de prévention (telles que la pratique de l'humidification des pistes de chantier par les équipes de terrassement et les carriers pour éviter ou réduire l'envol des poussières au passage des engins) et la recherche de procédés moins polluants. Ainsi, les usines d'enrobés sont un exemple

(16) Actualisation des documents, livrets et formulaires pour la gestion des fluides frigorigènes

La branche Énergie Systèmes s'emploie à réduire les émissions de gaz à effet de serre des activités de ses filiales thermie et notamment des fluides frigorigènes dont la récupération est obligatoire et la traçabilité dûment établie. Les documents et formulaires mis à disposition des équipes opérationnelles dans ce but ont été entièrement actualisés.

d'installations qui connaissent d'importantes améliorations au fil des années, avec la révision des processus de séchage des matériaux, la réduction de la consommation énergétique, la recherche d'innovations en matière de traitement des effluents gazeux, comme la mise en place de filtres à charbon, et des dispositifs de maîtrise des risques sanitaires de leurs rejets atmosphériques. Les « événements » des stockages de bitume sont en effet désormais traités systématiquement par le fonctionnement en vase clos et le lavage des excédents de vapeur.

Concernant l'exploitation autoroutière, les équipes d'APRR et d'AREA agissent quotidiennement pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic, et ainsi limiter les congestions, sources de plus fortes émissions de polluants atmosphériques. Des mesures de régulation dynamique de vitesse sont mises en œuvre sur certaines sections sensibles, et des aménagements d'infrastructures pour donner plus de capacité d'écoulement de la circulation sont en travaux sur l'A6 et l'A71, et à l'étude sur l'A75, l'A41 et l'A480.

Limiter les nuisances sonores et olfactives

Dans le cadre des programmes pluriannuels de protection des riverains contre les nuisances sonores (contrats de plan avec l'État 2014-2018), APRR a terminé les travaux débutés en 2016 à proximité du nœud autoroutier A40-A42 dans l'Ain, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Le groupe Eiffage favorise, par ailleurs, des technologies innovantes comme la réduction des émissions polluantes et des odeurs des postes d'enrobage, l'utilisation d'enrobés phoniques tels que Nanophone® ou Microphone®, ou encore la planification optimisée des projets (réduction des déplacements, logistique performante des livraisons de matériels) pour une gestion plus fluide et plus efficace des chantiers.

Mieux protéger les sols

Les réponses apportées aux risques de pollution des sols relevant des activités des branches incluent les équipements de protection et d'intervention d'urgence⁽¹⁷⁾

(bacs de rétention, kits absorbants, station de lavage...), les dispositifs de surveillance et de détection, mais également le comportement adapté des équipes, encadré par des procédures dédiées.

Sur autoroutes, les mesures prises pour protéger la ressource en eau bénéficient également à la protection des sols. Il s'agit, en premier lieu, d'éviter la survenue d'accidents avec déversement de polluants. Puis, en cas de déversement, les dispositions *ad hoc* sont prises pour limiter la propagation de la pollution, la confiner et la traiter. Concernant la pollution par les produits phytosanitaires, APRR et AREA mettent en œuvre depuis plusieurs années une politique de recours raisonné à ces produits, en cohérence avec le plan national Écophyto 2018. Plus généralement, la branche Infrastructures fédère la plupart des compétences du Groupe en matière de déconstruction, de dépollution et de désamiantage, et compte plusieurs spécialistes reconnus de ce secteur comme Gauthey, Boutté, Forézienne d'Entreprises et Budillon Rabatel.

Rationalisation des achats de produits chimiques chez APRR et AREA

L'achat des produits chimiques a été entièrement repensé au sein d'APRR et d'AREA. Chaque activité consomme de multiples produits : dégivrants, huiles mécaniques, lubrifiants, silicones, produits de nettoyage, etc. Les meilleurs produits et les meilleures pratiques ont été sélectionnés, et le nombre de références ramené de 3 000 à 700. Un catalogue électronique a été mis en place ; tous les produits qui y sont recensés font l'objet d'une validation systématique au préalable, notamment en matière de prévention santé-environnement.

Traitement biologique des sols pollués

Gauthey, spécialiste de la dépollution des sols, certifié pour l'ingénierie et les travaux de réhabilitation, conçoit et met en œuvre des traitements biologiques des sols pollués par des hydrocarbures. L'évacuation de terres vers des installations de traitement hors site est ainsi limitée, comme l'apport

de matériaux. Gauthey mène des travaux de recherche afin de diminuer le temps de traitement, notamment en améliorant la biodisponibilité des contaminants.

Une gestion des déchets et des ressources qui donne la priorité à la réduction à la source et à l'économie circulaire

Eiffage veille à la sobriété d'utilisation des ressources naturelles afin de limiter au minimum la captation de matières premières, par essence rares et limitées. Ces actions s'inscrivent dans l'objectif de développer une stratégie d'économie circulaire et d'investir dans les savoir-faire et les techniques dits de réversibilité par :
 → la maîtrise des prélèvements dans les milieux naturels ;
 → la professionnalisation des métiers de la déconstruction et du recyclage *in situ* ;
 → le développement des techniques de dépollution, y compris en site occupé, en vue de reconstruire la ville sur la ville ;

⁽¹⁷⁾Kits antipollution pour les chantiers

Des kits antipollution sont mis à disposition des chantiers d'Eiffage pour absorber des hydrocarbures en cas de fuite. Dans un autre registre, des bacs de rétention pour stockage de transformateur électrique, groupe électrogène, ou encore groupe thermique sont mis en place dans le cadre des activités d'Eiffage Énergie Systèmes.

⁽¹⁸⁾Inventivité dans la réduction des déchets chez Clemessy

→ Comme l'a rappelé la semaine européenne de la réduction des déchets, qui a eu lieu du 18 au 26 novembre 2017, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Clemessy a mis en place une politique de management intégré afin d'optimiser la gestion des déchets en réduisant les quantités et en augmentant la part des déchets valorisés.

→ Les bonnes pratiques se diffusent au sein de l'entreprise et de ses filiales et témoignent d'une réelle créativité et inventivité en la matière. Tabelec et Clemessy Maine Normandie réutilisent des emballages pour réexpédier le matériel chez le client ; Clemessy Maroc réemploie des tourets de câbles comme pots de fleurs, et OAT Rennes, un lit d'hôpital en plan de travail inclinable, ce qui rend le poste plus ergonomique.

→ la réduction à la source de la production de déchets⁽¹⁸⁾, la valorisation des déchets et leur intégration dans les processus de construction/réhabilitation.

Avec près de 4 millions de tonnes pour 2017, la maîtrise des déchets détenus par les établissements du Groupe est donc un enjeu environnemental et économique majeur. Ce chiffre inclut les déchets inertes qu'Eiffage gère pour ses clients. À l'issue d'un travail collaboratif entre la direction des Achats et la DDDIT, un nouveau contrat cadre pour la gestion des déchets assorti d'exigences élevées en matière de reporting, de traçabilité, de taux de valorisation et de recyclage a été défini en 2017. Des audits sur site ont également été menés afin de valider la liste des prestataires choisis et assurer un haut niveau de performance en la matière. La direction des Achats a réalisé une cartographie qui permet de situer aisément les prestataires déchets référencés de manière à faciliter le travail des équipes sur le terrain.

↳ Tableau n° 4 : Déchets

Réduire les déchets à la source, mieux les valoriser

Quelques actions engagées par le Groupe font l'objet d'un développement pérenne :
 → la réalisation d'états des lieux des déchets (types, quantité, dangerosité, coûts de gestion) dans certaines branches permet d'identifier les principaux postes de production, les améliorations possibles et les bonnes pratiques. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont régulièrement menées pour limiter le gaspillage et favoriser le tri sélectif sur les lieux de travail ;

→ un programme d'optimisation de la gestion des carrières est mis en œuvre de manière à obtenir le pourcentage de déchets le plus faible possible⁽¹⁹⁾ tout en développant des produits adaptés aux attentes du marché qui évoluent. Des plans d'exploitation sont établis afin d'extraire les matériaux de manière différenciée en fonction de leur qualité, selon leur utilisation à venir ;

→ sur les chantiers, la gestion des déchets est systématique et prend en compte les

possibilités de recyclage offertes sur le territoire concerné (en lien avec les plans départementaux) et les éventuelles possibilités de réutilisation sur site ou sur d'autres chantiers, dans une logique d'économie circulaire ;

→ sur les aires autoroutières, les clients sont invités à trier leurs déchets « comme à la maison », à l'aide des points d'apport volontaire pour le verre, les emballages et les ordures ménagères en mélange. APRR et AREA diffusent régulièrement des messages de sensibilisation, tant en termes de respect de la propreté des espaces qu'en termes de consignes de tri. Par ailleurs, tous les sites d'exploitation sont équipés et organisés pour la collecte sélective des déchets⁽²⁰⁾ – de l'activité tertiaire à celle des ateliers mécaniques.

Maîtriser l'usage de matières dans le cycle de fabrication

Les déchets inertes recyclés constituant un gisement conséquent de matières premières, Eiffage développe des solutions techniques et industrielles permettant d'augmenter leur part dans ses produits.
 → Des plateformes de concassage-broyage accueillent des bétons issus de la démolition ou des déchets inertes provenant du démontage de chaussées et produisent des granulats ou des agrégats d'enrobés réutilisables.

→ Les usines d'enrobés sont désormais équipées pour permettre l'intégration des agrégats d'enrobés recyclés dans la fabrication des enrobés chauds. Il est ainsi possible de produire des formules d'enrobés contenant entre 10 % et 50 % de matériaux recyclés.

→ Le recyclage en place des chaussées permet à la fois la conservation de l'emprise existante, le recyclage total des matériaux et leur revalorisation, l'économie de matériaux neufs et une économie de transport.

Une politique de recyclage des matériaux de chaussées est mise en œuvre par APRR et AREA

Cette politique vise à harmoniser les pratiques dans le cadre de la rédaction de leurs appels d'offres. Le taux de recyclage constaté annuellement a ainsi progressé de

17 % en 2012 à 21,7 % en 2016, avec même un pic à 25,2 % en 2015.

Eiffage Construction Confluences exemplaire dans le recyclage des gravats

Afin de valoriser au mieux ses gravats et déchets inertes, Eiffage Construction Confluences a conclu en mars 2017 un partenariat avec Verdolini, une entreprise de la branche Infrastructures de la région lyonnaise spécialisée dans le recyclage des déchets du BTP et la commercialisation de matériaux recyclés et naturels. Les déchets inertes et les gravats sont dorénavant transportés directement sur le site de la carrière de Saint-Priest de Verdolini. Cette opération, qui répond pleinement aux nouvelles exigences de l'économie circulaire, permet de s'assurer d'un meilleur recyclage et d'un meilleur suivi. De leur côté, les équipes de Verdolini utilisent les granulats ainsi produits pour réaliser des sous-couches routières ou des plateformes d'installation de chantier. Cette démarche prend tout son sens lors d'opérations de réhabilitation qui représentent des tonnages significatifs.

⁽¹⁹⁾Gauthey développe une unité mobile de traitement de boues permettant de réduire les déchets à la source

Gauthey a créé une unité mobile de traitement pour l'entretien des séparateurs à hydrocarbures, fondée sur la déshydratation de boues, qui permet de réduire le volume des déchets générés *in situ*. En réduisant les volumes à transporter, les nuisances liées au transport et les coûts de traitement sont également diminués, et la valorisation matière et énergétique est facilitée. Ce nouveau procédé est cofinancé par le fonds Seed'Innov de soutien à l'innovation du Groupe.

⁽²⁰⁾Chez APRR et AREA, de nouveaux circuits de ramassage des déchets

Pour la collecte des déchets de leurs clients et d'exploitation, APRR et AREA ont contractualisé avec des prestataires sur la base de nouveaux circuits de ramassage. Ceux-ci contribuent à réduire tout à la fois les émissions de gaz à effet de serre, la gêne pour les clients et le coût de gestion des déchets. De plus, pour réduire la fréquence d'utilisation des grands circuits, certains points de collecte ont été doublés, permettant ainsi d'optimiser les stockages sur sites.

Ce partenariat fructueux se poursuit en 2018 et permettra de précieux retours d'expérience pour établir des ratios de conversion en matière de recyclage et, ainsi, en évaluer tous les bénéfices.

Eiffage Route accorde une importance stratégique au respect de l'environnement.

Au-delà de l'optimisation des coûts économiques, les axes stratégiques de la recherche correspondent aux engagements durables du Groupe : préservation des ressources non renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction globale des consommations d'énergie, réduction du bruit, prévention des risques routiers. L'optimisation multicritère des matériaux, des structures et des méthodes de réalisation est un axe primordial pour la mise au point de solutions durables, sobres et économiques. L'activité route, qui a renouvelé son plan d'action développement durable pour la période 2016-2020, s'engage à poursuivre ses efforts dans le domaine des matériaux et des procédés avec notamment :

- l'augmentation continue des taux d'incorporation d'agrégats d'enrobés recyclés ;
- le déploiement, dans toutes les régions, des solutions de retraitement de chaussées, et notamment du procédé Recyclean® ;
- la valorisation optimisée des matériaux produits dans les carrières, par la recherche de nouveaux débouchés (notamment les granulats pour bétons) et la valorisation en variantes des stocks excédentaires commercialisables.

Ainsi, l'entreprise progresse constamment dans l'incorporation d'agrégats d'enrobés recyclés – passés de 7,2 % en 2010 à 19,9 % en 2017 pour les postes détenus en propre –, l'objectif étant d'atteindre 20 % en 2020. C'est pourquoi la direction technique d'Eiffage Route a initié de nouveaux axes de recherche en 2017 afin d'accroître encore le taux de matériaux recyclés pour la réalisation des couches de roulement bitumineuses ainsi que le nombre de formules de produits concernés par le recyclage. En parallèle, les équipes développent et déploient des solutions de R&D pour le réem-

ploi et la revalorisation des matériaux sur les chantiers.

Pionnière dans le développement de procédés spécifiques de retraitement de chaussées en place sur les lieux même des chantiers routiers, Eiffage Route intensifie ses recherches dans ce domaine. À la fois économe en matériaux et en transport, le retraitement en place permet de travailler dans le respect des personnes et de l'environnement naturel.

Le procédé de retraitement des chaussées polluées Recyclean® d'Eiffage Route (encapsulation sous protection humide qui permet de retraiter en place des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)) a été primé en 2015 par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (Idrriim) et par la Fédération nationale des travaux publics. Une session de test (« planche d'essais ») a été réalisée en août 2017 sur la route départementale 262 pour le conseil départemental de la Seine-et-Marne et sous l'égide du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cere-ma) ; elle a permis de valider l'innovation tant sur le plan technique que sur le plan environnemental et sanitaire, la protection préventive des personnels et des riverains étant dûment assurée pendant la phase de travaux.

Cette solution permet, de fait, de réemployer les matériaux et donc de ne pas générer de déchets ni les coûts d'enfouissement y afférents. Le marché potentiel est très important puisque toutes les chaussées qui ont été entretenues par le passé avec du goudron sont potentiellement concernées. Dans le même esprit, Eiffage Route teste les mêmes techniques pour le traitement des chaussées contenant de l'amiante naturelle. L'atelier mis au point par Eiffage Route permet d'isoler dans une brumisation d'eau la poussière éventuellement chargée d'amiante des chaussées rabotées, de manière à piéger les fibres potentielles. Ainsi, les matériaux des chaussées concernées peuvent être traités puis réemployés sans risque pour les ouvriers ou l'environnement.

Parallèlement, alors que la réduction du recours aux énergies fossiles s'impose, les

équipes d'Eiffage Route cherchent à substituer des matières végétales aux bitumes et à régénérer des matériaux au moyen de liants végétaux non issus du pétrole. Des techniques d'autant plus vertueuses qu'elles permettent l'utilisation de ressources locales et favorisent le développement de l'économie circulaire.

Recytaal-ARM®, une technique écologique et économique

Eiffage Route a mis au point Recytaal-ARM®, un procédé qui combine un liant végétal biosourcé issu de coproduits de la sylviculture et de l'industrie papetière et un procédé de retraitement en place et à froid. Les agrégats d'enrobés qui en sont issus sont fabriqués et mis en œuvre à température ambiante, ce qui contribue à la réduction de l'empreinte environnementale des travaux d'entretien routier. Un essai concluant de ce procédé sur une section témoin a été réalisé en juillet 2017 à Aumont (Jura) grâce à un atelier de retraitement mobile (ARM).

Subventionnée par le fonds d'arbitrage carbone du Groupe (E-face), cette technique est à la fois écologique, rapide et économique. Cette innovation a été lauréate de l'appel à projets national du Comité innovation routes et rues de l'Idrriim, mené par la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) du ministère de la Transition écologique et solidaire, et sollicité l'obtention du label Produits biosourcés.

Eiffage Route, qui dispose de ses propres centres d'études et de recherche de Ciry-Salsogne (Aisne) et de Corbas (Rhône), s'est, par ailleurs, engagée en 2017 dans un programme de recherche sur la production de bitume à partir d'algues baptisé Algoroute, mené en partenariat avec l'université de Nantes.

En outre, dans le cadre de l'appel à projets européen Infravation, dont Eiffage a été lauréat en 2015 avec le projet Biorepavation, qui porte sur le recyclage des chaussées grâce à des liants issus de la biomasse végétale, Eiffage Route a validé l'utilisation d'un « bitume végétal » à base de dérivés de pin comme bitume d'apport dans le cadre du

recyclage de chaussées. Ce « bio-liant » se mélange aisément avec un bitume recyclé. Il peut même remplacer intégralement ce dernier, tout en permettant une consommation moindre de granulats. Cette expérimentation, qui a été réalisée sur le manège de fatigue des structures routières de Nantes de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), devrait trouver sa conclusion définitive en 2018.

› [Tableau n° 5 : Matières premières](#)

Faire de l'écoconception, un atout concurrentiel

À travers une rationalisation de la conception et une industrialisation des produits, la démarche d'écoconception a conduit Eiffage Construction à mettre en place différentes solutions, comme l'optimisation de la phase d'approvisionnement des chantiers, l'intégration à minima d'un volume de bois certifié FSC ou PEFC, les matériaux biosourcés, l'évolution d'usage du bâtiment, ou encore la démontabilité et la séparabilité des matériaux en fin de vie. Pour développer l'usage des matériaux biosourcés sur les chantiers tout en faisant le bon choix parmi ces nouvelles solutions, Eiffage et la société coopérative Karibati ont conclu un partenariat qui a été renouvelé à l'automne 2017. Coton recyclé ou laine de bois, linoléum naturel ou béton de chanvre, les matériaux biosourcés entrent de plain-pied dans les procédés de construction.

Karibati accompagne tous les demandeurs au sein d'Eiffage Construction dans le sourcing de ces nouveaux matériaux, réalise des études, fait le lien avec les producteurs et propose une liste de solutions possibles dans un catalogue sans cesse enrichi et documenté. Eiffage fait partie intégrante du comité technique de validation des labels Produits biosourcés mis en place par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Concernant les achats de produits et équipements, Eiffage Énergie Systèmes privilégie les produits et services économes en énergie et le respect des exigences d'écoconception. Ainsi, les achats d'énergie et de services énergétiques, de produits et

d'équipements sont évalués selon leur performance et leur efficacité énergétique sur la durée de vie de fonctionnement.

Par ailleurs, Eiffage Énergie Systèmes participe aux travaux du Serce et de la Fieec en matière d'écoconception portant sur l'étiquette de performance énergétique et environnementale des bâtiments afin de choisir les meilleures technologies.

Encourager les initiatives visant à s'inscrire dans l'économie circulaire

Le Groupe encourage les initiatives visant à s'inscrire dans l'économie circulaire⁽²¹⁾. Un challenge économie circulaire a d'ailleurs été lancé en janvier 2018 pour faire remonter les bonnes pratiques et les retours d'expérience et les diffuser au sein du Groupe. En effet, plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été remarquées. Le portail numérique « Le vide-grenier du chantier », créé par les équipes génie civil d'Eiffage en Île-de-France, met en relation les chantiers qui ont du matériel à céder et ceux qui en ont besoin. Cette plateforme d'échange, en plus de favoriser la réutilisation du matériel, permet tout à la fois d'en maximiser l'usage, d'en optimiser le coût pour le chantier donneur comme pour le chantier receveur, de démobiliser le matériel inutile – ce qui contribue à améliorer la sécurité des chantiers en voie de finalisation – et de faciliter le partage des retours d'expérience sur ces équipements.

Dans le même esprit, l'association Réavie, créée en Île-de-France par plusieurs conducteurs de travaux d'entreprises de bâtiment, dont Eiffage, maximise le potentiel de réemploi de centaines de produits, équipements et matériaux auparavant mis au rebut sur les chantiers. Réavie incite les maîtres d'ouvrage à en inclure le traitement dès la signature des cahiers des charges et en assure la dépose et la démolition méthodiques. En outre, non seulement l'association réduit et valorise ces matériaux et équipements, mais elle facilite le retour à l'emploi de personnes défavorisées.

Participation à des démarches d'écologie industrielle et territoriale

Conformément à ses engagements pris

dans le cadre de l'Association française des entreprises privées (Afeep) portant sur l'ensemble des leviers propres à favoriser une économie circulaire, Eiffage a développé la toute première plateforme baptisée Noé, à Bordeaux (Gironde), une ville où l'une des plus vastes opérations d'aménagement de France est en cours dans le cadre de l'opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique (2,5 millions de m² à bâtir sur un territoire de 738 ha à proximité du centre-ville sur une durée de vingt ans), avec des risques importants de congestion du trafic et de fortes émissions carbone.

Ouverte en octobre 2017 puis inaugurée en février 2018, cette plateforme, dispositif très innovant et complet de services mutualisés interchantières, associe non seulement base vie, espaces de coworking, salles de réunion, parking et service de navettes et propose également des solutions de recyclage et de valorisation des déchets, de réemploi des terres excavées et de vente de matériaux, et un service de logistique, ainsi que des services de restauration, de location de matériel et de gestion des ressources humaines. Preuve de son caractère avant-gardiste et exemplaire, Noé est labellisée démonstrateur de ville durable dans le cadre des projets portés par l'EPA.

D'une manière générale, la plateforme Noé participe des projets engagés pour atteindre un territoire bas carbone, et est assortie du déploiement d'une monnaie climatique récompensant les efforts carbone comptabilisés. Reproductible dans le cadre d'opérations d'aménagement métropolitain, l'outil offrira à court terme un service de logistique mutualisée incluant la logistique du dernier kilomètre.

⁽²¹⁾ AREA utilise la fine de sel pour saler les routes en hiver. AREA poursuit son partenariat avec une usine métallurgique proche de l'un de ses sites en Savoie afin d'utiliser la fine de sel, résidu naturel du process industriel de fabrication de la saumure, pour traiter les routes en hiver. Ce partenariat permet d'économiser 19 000 kilomètres parcourus par des camions de livraison et ainsi de réduire de 17 tonnes les émissions de gaz à effet de serre.

Utilisation des sols, entretien et préservation du patrimoine du Groupe

Le Groupe est conscient de l'impact sur les sols de la construction d'infrastructures, de potentielles pollutions lors des travaux et de l'extraction de matières premières. La gestion de ces impacts passe par une mise en œuvre exemplaire de la réglementation sur la compensation écologique, des actions de prévention du risque de pollution et un programme de gestion optimisées des carrières.

Aux abords de leurs 2 300 kilomètres de chaussées autoroutières, APRR et AREA entretiennent un patrimoine naturel et semi-naturel de plus de 10 000 hectares (accotements, talus, terre-pleins centraux et aires) dans le cadre d'une politique d'exploitation spécifique. Celle-ci fait une large place à la gestion extensive de la végétation en conciliant le respect de la réglementation avec la sécurité des salariés, des riverains et des clients. Lors des chantiers d'aménagements autoroutiers, les emprises nécessaires aux travaux sont délimitées au plus juste, et les occupations temporaires sont, elles, réservées aux seuls cas où la remise des terrains en l'état initial est possible. Pour la liaison A89-A6 au nord de Lyon, mise en service début mars 2018, le choix de réaménager sur place près de 4 kilomètres de routes nationales sur les 5,5 kilomètres du projet a permis de limiter l'artificialisation des sols dans un tissu déjà largement urbanisé.

Les différentes activités du Groupe, et, en particulier, la Route et la Construction, sont très directement liées à l'activité des carrières. La maîtrise de la performance de chaque carrière a donné lieu à une importante mise en commun des bonnes pratiques depuis 2014, et ce notamment pour la gestion de leur fin de vie et les procédures de réhabilitation paysagère.

Les carrières sont pilotées au travers d'indicateurs clés de performance dont des indicateurs environnementaux qui permettent à la branche Infrastructures d'optimiser la gestion de son réseau.

Réduire l'empreinte énergie-carbone

La stratégie d'Eiffage en matière de réduction de l'empreinte énergie-carbone se décline en actions de long terme sur lesquelles le Groupe agit au quotidien :

→ réduire l'empreinte carbone de ses propres activités par le déploiement d'une politique de maîtrise de l'énergie volontariste et exemplaire ;

→ améliorer l'offre technique et commerciale pour « construire autrement » la ville et les espaces, avec la mise en œuvre de savoir-faire et de capacités d'innovation.

Le Groupe souhaite se positionner désormais comme un acteur de référence de la construction bas carbone.

16 600 tonnes d'émissions équivalent CO₂ évitées grâce au fonds d'arbitrage carbone mis en œuvre par Eiffage sur la LGV BPL

Conscient de sa responsabilité dans la lutte contre le dérèglement climatique, Eiffage a imaginé puis mis en œuvre dans le cadre de la réalisation de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL) un outil technico-économique inédit en France, le fonds d'arbitrage carbone (FAC).

Salué par une publication de l'Ademe dès 2014, ce fonds avait pour objectif d'identifier et de définir des alternatives techniques de construction (méthodes, matériaux...) moins émissives en gaz à effet de serre que les solutions et les techniques traditionnelles et de financer le différentiel de coût entre ces deux options, de manière à absorber le surcoût lié à l'évitement des émissions de CO₂. Afin d'ancrer cette démarche dans la réalité économique du marché, Eiffage avait doté ce fonds d'un budget de 6 millions d'euros, intégré dans le coût de construction de la LGV BPL.

Si elle n'était pas contractuelle, la mise en œuvre du FAC était soutenue dans le cadre d'un accord volontaire de développement durable signé en 2013 entre Eiffage Rail Express et SNCF Réseau. Le résultat de cette initiative est très satisfaisant puisque, au bilan – la LGV ayant été mise à disposition en juin 2017 –, les 21 solutions financées

entre 2012 et 2016 ont permis d'éviter l'émission de 16 600 tonnes équivalent CO₂, soit l'équivalent de la construction de plus de 2,5 kilomètres de ligne. De surcroît, cet évitement d'émissions représente près d'un tiers de l'effort de réduction de la dépense carbone liée à la construction de l'infrastructure ferroviaire.

Des engagements globaux associés à des programmes ciblés

Depuis 2011, le Groupe identifie et mesure les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités, préalable nécessaire à toute conduite du changement dans ce domaine. Les émissions du Groupe sont déclarées chaque année auprès du CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), organisation internationale à but non lucratif gérant la plus importante plateforme de reporting environnemental dédiée aux entreprises et aux villes.

L'objectif poursuivi est de réduire les émissions de GES de 5 % sur la période 2015-2018. Le Groupe est convaincu que son positionnement proactif sur ces enjeux lui procure un avantage compétitif pour accompagner ses clients dans la transition énergétique et environnementale.

La performance énergétique et la réduction des émissions de GES est placée à un niveau très ambitieux et incite les projets à dépasser les standards de construction existants, notamment à travers le référentiel HQVie® (Haute qualité de vie®). Ainsi, l'utilisation des énergies renouvelables, le développement du mix énergétique durable, les bâtiments et îlots à haute performance énergétique, passifs ou positifs, constituent les piliers de la démarche.

Le fonds d'arbitrage carbone énergie (E-Face), fonds « corporate », qui permet de rendre économiquement compétitive la mise en œuvre de solutions bas carbone, a été déployé en 2017. Le développement de la filière sèche participe des mêmes objectifs. Le Groupe a également conclu via la DDDIT des partenariats avec des start-up qui répondent aux besoins de réduction carbone et de meilleure utilisation des res-

sources énergétiques. À titre d'exemple, les prestations de Stimergy, qui récupère de la chaleur issue de data centers, ont ainsi été incluses lors de la réponse à un appel d'offres pour la construction d'un centre aqualudique. De même, Eiffage Énergie Thermie inclut dans certaines de ses offres les prestations d'Agroenergy, qui propose l'exploitation de la biomasse à partir de résidus agricoles.

Le fonds E-Face favorise l'adoption de solutions bas carbone par l'ensemble des activités travaux du Groupe

Fort de l'expérimentation sur la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire du fonds d'arbitrage carbone, le Groupe a décidé de renouveler l'expérience et de l'étendre à l'ensemble de ses activités de travaux en mettant en place le fonds d'arbitrage carbone énergie, baptisé E-Face. Ce fonds « corporate », doté de 2 millions d'euros par an, permet de lever le verrou financier des solutions innovantes bas carbone en rendant compétitive leur mise en œuvre par rapport à des solutions et techniques traditionnelles parfois moins onéreuses.

E-Face offre de nombreux avantages :
– il apporte un effet de levier essentiel pour le financement de la réduction de l'empreinte carbone d'un projet ;
– la recherche et développement de fournisseurs engagés dans la transition bas carbone est soutenue, une chance économique étant donnée aux solutions peu émissives ;
– la mutualisation des moyens et des arbitrages au niveau du Groupe est facilitée ;
– un vivier de solutions techniques bas carbone pouvant intervenir de façon vertueuse dans l'acte de construire est constitué progressivement ;
– les bases d'une « comptabilité carbone » sont jetées, permettant de connaître les émissions évitées par euro dépensé pour tout projet de construction ou de travaux publics.
Les collaborateurs Eiffage peuvent aisément faire appel à ce fonds, via un outil collaboratif comparant les émissions de CO₂ liées au cycle de vie afin de mettre en œuvre des solutions alternatives et innovantes.

Les grands engagements du Groupe sont déclinés à l'échelle des métiers ou des territoires par différents plans d'actions.

La politique énergétique d'Eiffage Énergie Systèmes

Les activités d'Eiffage Énergie Systèmes sont des leviers de la transition énergétique et écologique. La branche a obtenu la certification ISO 50001 en 2017, car elle a su démontrer sa capacité à maîtriser ses consommations : diminution de 10 % de la consommation énergétique de ses bâtiments et de 2 % de la consommation de ses véhicules sur trois ans. Ce premier cycle de certification a permis de mesurer et de vérifier les consommations, de soutenir la mise en œuvre de services énergétiques pour les bâtiments, d'engager l'achat de produits et de services économes en énergie et de développer l'ingénierie énergétique au sein de l'offre clients dans le neuf comme la rénovation.

Clemessy

Dans le cadre de son processus d'amélioration continue liée au système de management intégré Environnement et Énergie fondé sur les exigences de l'ISO 14001 et de l'ISO 50001, Clemessy a fixé un objectif de 3 % de réduction de ses émissions de GES (« scope 1 et 2 ») sur la période 2015-2018 inclus. Il s'agit notamment d'optimiser les consommations des bâtiments et installations, d'agir sur les déplacements, de privilégier l'énergie renouvelable et de sensibiliser les collaborateurs pour les engager dans l'action.

APRR

Le plan d'action de réduction des émissions de GES engagé par APRR-AREA pour la période 2016-2018 définit neuf axes clés pour lesquels les pilotes identifiés doivent mettre en œuvre des actions concrètes. Par exemple :

→ rationaliser le parc de véhicules en le modernisant, en optimisant l'adéquation véhicules-mission et en expérimentant les nouvelles motorisations moins émettrices ;
→ mobiliser les équipes sur la sobriété énergétique au quotidien, un des thèmes de la nouvelle newsletter mensuelle « Tri

at Work », lancée en novembre 2017 ;
→ dans le bâti, déployer les solutions éprouvées pour le rafraîchissement des locaux techniques disséminés sur le réseau autoroutier ;

→ mettre en œuvre le programme pluriannuel de renouvellement des équipements d'exploitation autoroutière en visant l'efficacité énergétique des installations.

Le plan Route de la branche Infrastructures

Le volet énergie carbone du plan Route de la branche Infrastructures fixe de nouveaux objectifs à atteindre à échéance 2020 :

→ la réduction des émissions de CO₂ de 10 % ;

→ l'amélioration de la performance énergétique qui passe par un meilleur suivi des consommations des installations industrielles et du parc d'engins de chantier, notamment par des actions d'écoconduite ;

→ une augmentation de la part des enrobés basse température afin de porter la part d'enrobés tièdes par rapport aux tonnages produits de 15,1 % en 2016 à 29 % en 2020.

Les actions de maîtrise de l'énergie volontaires et exemplaires

Des actions pérennes sont engagées afin de réduire les émissions de carbone sur le périmètre interne du Groupe.

En 2017, les émissions de GES « scope 1 et 2 » représentent moins de 400 000 teq CO₂ pour la France et près de 150 000 teq CO₂ à l'international.

› [Tableau n°6 : Consommations d'énergie](#)

› [Tableau n°7 : Bilan des émissions de GES](#)

Quatre grandes catégories d'actions sont privilégiées :

→ engager les collaborateurs dans l'action par une politique de formation et de sensibilisation pérenne ;

→ agir sur les déplacements ;
→ optimiser les consommations des bâtiments et installations ;

→ valoriser les techniques liées aux énergies renouvelables.

Diffuser une culture de l'efficacité énergétique dans le Groupe

Les opérations de formation-sensibilisation déployées ces dernières années ont permis d'optimiser les savoir-faire et de développer une culture commune de la performance énergétique. Les branches disposent d'énergéticiens au cœur de leurs directions régionales. Certaines d'entre elles ont planifié le déploiement de la certification ISO 50001 sur leur patrimoine immobilier (branche Énergie Systèmes) ou sur leurs sites industriels.

Eiffage Route, engagée depuis octobre 2015 dans la certification énergétique ISO 50001, a mis en place un plan d'action afin d'améliorer la performance énergétique de ses 52 usines d'enrobés et de ses 10 usines de liants.⁽²²⁾

La formation des personnels et, notamment, des référents énergie est essentielle pour réduire les consommations d'énergie. Le pilotage des machines, la gestion industrielle constituant des leviers d'économie. S'ils ont un impact, les investissements de renouvellement matériel (à l'image, par exemple, de la pose de matelas isolants sur des tuyauteries) ne sont pas discriminants. Les nouvelles données collectées grâce à l'Internet des objets vont précisément permettre aux usines d'identifier les vecteurs d'optimisation de leurs process.

C'est pourquoi, résolue à découpler ces économies en réduisant sa facture énergétique de un million d'euros par an à production équivalente d'ici à 2020 dans le cadre du plan stratégique de la branche, Eiffage Route a pris plusieurs engagements : promouvoir les comportements économes en énergie, connaître et maîtriser les consommations énergétiques, faire fonctionner les installations en visant la meilleure efficacité énergétique possible, améliorer les process et les équipements et acheter des prestations, des produits et des services économes en énergie.

L'enjeu économique est important, attendu que la fabrication de près de 4,5 millions de tonnes d'enrobés représente un coût en termes d'énergie de près de 7,5 millions d'euros par an – à raison d'une consommation annuelle moyenne de 370 gigawattheures (soit 82 kWh par tonne d'enrobé).

Sur 396 GWh consommés chaque année, la démarche ISO 50001 a d'ores et déjà permis d'économiser 4,3 GWh tous les ans.

Pour y parvenir, les équipes managériales ont mis en place un programme fondé sur l'Internet des objets (usine connectée) afin d'apprécier en temps réel la performance de tous les sites industriels et d'optimiser étape par étape le processus de production des enrobés comme des liants. Ce projet, qui a été le premier retenu par le Groupe dans le cadre de son fonds de soutien à l'innovation Seed'Innov et qui a été subventionné à hauteur de 35 %, permettra de connecter les 52 usines d'enrobés et les 10 sites de liants avant l'été 2018.

Réalisé en synergie avec la direction des Systèmes d'information d'Eiffage et l'équipe de l'agence de Coignières (Yvelines) d'Eiffage Énergie Systèmes, spécialisée en automatismes, l'outil de gestion en ligne qui sera mis en place permettra de suivre l'activité usine par usine et même cuve par cuve puisque tous les matériels et équipements utilisés pourront être équipés de capteurs. Les usines pourront être très finement auscultées, leurs spécificités étant dûment identifiées et mesurées et ces valeurs pondérées.

L'intégration des sites hors de France au dispositif est d'ores et déjà prévue, de même que celle des carrières, afin d'englober à terme l'ensemble des activités industrielles d'Eiffage Route. L'évolution des comportements vers le mieux-disant énergétique et la prise de décision seront facilitées.

Vers une extension de la certification ISO 50001 à une quinzaine de carrières

La maîtrise de la performance de chaque carrière est un enjeu primordial pour le Groupe. Ainsi, des indicateurs clés de performance sont appliqués sur chaque site depuis 2015. Ils portent notamment sur la consommation électrique et la consommation de carburant par tonne de granulats produite. Le suivi de la consommation d'électricité à la tonne produite est désormais en place. L'objectif est d'assurer ce suivi pour les carrières les plus importantes, qui représentent ensemble 62 %

de la production. La branche, qui a obtenu la certification ISO 50001 pour l'une de ses carrières, souhaite en effet étendre cette certification à une quinzaine de carrières, ce qui requiert une analyse fine de la consommation d'énergie. L'enjeu est important puisque la consommation d'énergie est estimée pour l'ensemble des carrières gérées par Eiffage Route à 4,4 millions d'euros au titre des carburants et à 3,7 millions d'euros au titre de l'électricité.

Maîtriser les déplacements des collaborateurs

À la suite des audits énergétiques réalisés en 2016 et qui portaient notamment sur les déplacements et l'utilisation des engins de chantier (consommation de carburant), plusieurs actions d'amélioration de la maîtrise des consommations ont été identifiées. Face à l'hétérogénéité des situations rencontrées, il a été décidé en 2016 de déployer au sein du Groupe un outil unique de suivi des consommations de carburant des matériels, engins

⁽²²⁾ Port la Vie, une usine de liants écoresponsable

L'usine de liant routier de Port la Vie, près de La Roche-sur-Yon (Vendée), est particulièrement écoresponsable. Sa consommation d'énergie est inférieure de moitié à la consommation moyenne des usines de liants d'Eiffage Route (à raison de 25 à 30 kWh contre 50 à 60 kWh en moyenne pour les autres sites). Les réflexes de l'équipe managériale expliquent en grande partie cette bonne performance. Ces bonnes pratiques vont être partagées afin de favoriser les réductions de consommation d'énergie de toutes les autres usines.

⁽²³⁾ « eMAT », un outil unique pour optimiser la gestion des matériels, engins et équipements du Groupe

C'est une solution pensée et conçue sur mesure par et pour les responsables et les intervenants spécialisés dans la gestion de tous les matériels du groupe Eiffage. Baptisé « eMAT », cet outil permettra d'optimiser la maintenance, la gestion et l'utilisation de 150 000 matériels et engins et de 20 000 véhicules utilisés dans toutes les branches d'Eiffage en France et au Sénégal. Précisément, la solution est éprouvée en situation réelle au sein de plusieurs sites pilotes – la carrière de Stinkal (Pas-de-Calais) d'Eiffage Route Nord-Est, chez Eiffage Construction Matériels Nord-Ouest, Eiffage Route Aquitaine et Clemessy Services.

et équipements du Groupe⁽²³⁾, mais aussi de retravailler la politique de gestion des véhicules utilitaires.

Certains sites de la branche Énergie Systèmes ont développé leur plan de déplacement entreprise en privilégiant le covoiturage, les déplacements doux du type déplacements à vélo⁽²⁴⁾ ainsi que les déplacements partagés, comme c'est le cas à l'agence de Verquin (Pas-de-Calais), où les équipes font camion commun pour se rendre sur des chantiers parfois lointains. Les acquisitions de véhicules électriques utilitaires ont été poursuivies dans la branche Énergie Systèmes afin de contribuer à la réduction des émissions dans ce domaine, et les équipes incitées à limiter leurs déplacements. Le suivi des déplacements de collaborateurs qui sont géolocalisés a été poursuivi.

Première ligne de covoiturage interne APRR-AREA entre Dijon et Lyon

La première ligne de covoiturage interne APRR-AREA a été mise en service entre le siège d'APRR, situé à Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), et le siège d'AREA, situé à Bron (Rhône), en septembre 2017 dans le cadre d'un partenariat avec IDVroom. Elle comporte cinq arrêts intermédiaires prédéfinis sur le trajet Dijon-Lyon, sur le modèle des lignes de transport en commun. Les salariés se mettent en relation via l'application Pop & Vroom. Une initiative remarquable en matière de réduction des émissions de CO₂.

Optimiser les consommations des bâtiments et installations

Dans le cadre des plans d'action des branches, des solutions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des process sont apportées. À titre d'exemple :

→ APRR et AREA ont étendu en 2017 la prise en compte du critère « consommations-économie d'énergie » lors de l'achat des équipements d'exploitation (gestion du trafic, péage). D'autres études et améliorations conduisent à économiser 10 % de la facture d'élec-

tricité sur le tunnel Maurice-Lemaire, situé à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin). Le contrat unique de fourniture d'électricité comporte désormais 20 % d'énergie renouvelable ;

→ la branche Infrastructures continue le déploiement d'actions d'amélioration de la performance énergétique sur ses sites industriels, notamment dans le cadre du déploiement de la norme ISO 50001 : couverture systématique des matériaux, isolation des cuves à liants, optimisation des consommations électriques du matériel grâce à la formation des conducteurs poste à l'écoconduite ou à l'installation de moteurs à variation de fréquence.

Herbosch-Kiere s'est mobilisé pour réduire ses émissions de CO₂ de 6 % entre 2013 et 2017

Herbosch-Kiere, filiale d'Eiffage Benelux spécialisée dans les travaux maritimes et fluviaux, s'est mobilisée pour réduire ses émissions de CO₂ de 6 % entre 2013 et 2017. Plusieurs types d'actions ont été menées depuis 2015 – de la mise en place de systèmes d'éclairage à Leds, l'utilisation d'électricité d'origine renouvelable sur les chantiers, dans les bureaux et l'achat d'écrans d'ordinateur économes en énergie au remplacement des anciens dispositifs de combustion dans les usines et à l'installation de systèmes d'anti-encrassement sur les bateaux, en passant par l'optimisation de la pression des pneus des véhicules, le passage à des véhicules économes en énergie et l'approvisionnement en électricité des chantiers par une connexion fixe en lieu et place des générateurs au fioul. Ainsi, les émissions moyennes des véhicules ont été ramenées de 130 g/km en 2013 à 118 g/km en 2017, soit une amélioration de 9,23 %. Le recours à des générateurs d'énergie hybrides ou à des connexions à un réseau d'électricité décarbonée est désormais envisagé pour réduire encore les émissions de gaz à effet de serre.

Valoriser les techniques liées aux énergies renouvelables

Les savoir-faire d'Eiffage en matière d'énergie renouvelable sont multiples

(voir ci-après). En complément de la stratégie commerciale du Groupe, ses établissements font régulièrement la promotion de systèmes innovants.

Clemessy carbure au biométhane et aux énergies renouvelables

Tandis que l'Allemagne compte à ce jour plus de 200 postes d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel, la France, qui n'en dénombre qu'une trentaine, a décidé de combler son retard en la matière. Spécialisés dans l'injection de biométhane sur les réseaux de transport, les collaborateurs de Clemessy ont récemment conçu, fabriqué et intégré trois « skids » (ou postes d'injection) dans le cadre d'un marché conclu en octobre 2016 avec l'opérateur GRTgaz. Ces usines à gaz miniatures (conteneurs de 2,5 x 5 mètres pesant chacun 7 tonnes) ont été livrées clés en main au client au cours de l'été 2017. Issus d'un travail collégial des équipes de Clemessy et de sa filiale Mecé, spécialisée dans le comptage et l'analyse de gaz, ces skids ont nécessité le travail à temps plein

⁽²⁴⁾ Les collaborateurs de Clemessy incités à adopter l'écoconduite et les modes de déplacement doux

Le parc des véhicules professionnels Clemessy représente à lui seul 60 % des énergies consommées par l'entreprise. Aussi, tous les usagers sont incités à adopter une attitude de conduite visant à utiliser efficacement l'énergie, l'écoconduite permettant de limiter la consommation de carburant jusqu'à 40 % ainsi que les émissions de CO₂. Un nouvel outil d'analyse des consommations, issu du croisement des bases de données véhicules de Clemessy et des factures de carburant, a été développé en 2017. Jusqu'à présent totalement manuel, le suivi des consommations des véhicules s'est automatisé et il permettra à partir des bases de données de connaître à tout moment les consommations d'un véhicule du parc Clemessy. Les actions en faveur de l'environnement se poursuivent à Mulhouse, avec la création d'un nouveau garage à vélos d'une capacité de 48 places supplémentaires, la réfection de l'enrobé et la mise en place de supports sous abri et d'un support à vélos devant l'entrée du restaurant du quai. L'objectif est de promouvoir le mode de déplacement doux et d'inciter les salariés à venir à vélo sur leur lieu de travail.

d'une quinzaine de collaborateurs, de leur conception à la mise en service.

Les postes d'injection de biométhane offrent de tels avantages écologiques et économiques que l'Ademe prévoit l'installation de plus de un millier d'unités d'ici à 2030. Clemessy envisage d'étoffer ses équipes afin de continuer à fournir chaque année plusieurs postes d'injection.

Construire autrement pour réduire l'empreinte carbone-énergie des villes et des territoires

Au-delà de la réduction de ses propres émissions de GES, le Groupe se positionne comme ensemblier de la ville, des infrastructures et de l'aménagement urbain durable, avec des solutions adaptées et contextualisées afin de relever les défis de l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique et des mutations sociologiques en cours.

Le Groupe s'appuie sur une stratégie qui allie :

→ la promotion de l'analyse systémique des besoins et la recherche de solutions décloisonnant les thématiques urbaines (mobilités, énergie, neuf et rénovation, services écosystémiques en ville), avec notamment le référentiel HQVie® et les ACV (analyse du cycle de vie) ;

→ le développement de solutions éprouvées et le déploiement d'une R&D orientée vers des produits et des solutions sobres en consommation de ressources naturelles, d'énergie et en émissions de GES ;

→ une analyse prospective qui intègre l'ère du numérique aux métiers, notamment à travers les recherches sur les routes du futur, ou plus largement la voirie durable. Il s'agit d'imaginer une route intelligente ou même un réseau connecté, capable à terme de stocker, de produire et de transmettre de l'énergie et de l'information.

À travers cette stratégie, c'est bien la réduction des émissions de GES générées

par l'usage des biens et services proposés par le Groupe qui est visée. Au regard de la diversité de ces biens et services, les méthodologies de quantification sur ce large périmètre ne sont pas encore stabilisées, il reste donc délicat de produire des valeurs d'émission de CO₂ « scope 3 ». Cependant, APRR-AREA s'appuie sur la méthodologie de l'Asfa et quantifie les émissions de CO₂ générées par le trafic autoroutier de son réseau à 6 859 138 tCO₂ sur l'année 2017. À terme, il est envisagé par le Groupe de publier des informations quantitatives « scope 3 » par segment d'activité au fur et à mesure de la consolidation des méthodologies.

Les solutions pour un urbanisme durable

La ville durable est l'un des leviers du plan stratégique de la branche Construction, qui est engagée dans des modes de production alternatifs et dans le développement de l'économie circulaire et aménage et bâtit des écoquartiers entiers.

Dans ce contexte, la branche étoffe encore son offre. Elle s'est dotée d'un directeur Innovations de la ville, chef d'orchestre et porte-étendard des bonnes pratiques dans le cadre de projets de ville durable en région et dans les pays d'implantation de la branche. Les innovations développées dans le cadre de l'écoquartier Smartseille seront reprises et adaptées dans d'autres régions⁽²⁵⁾, et l'entreprise sera plus que jamais à l'affût de toutes les nouvelles idées en lien avec la ville durable et son essaimage.

La méthodologie de conception Haute Qualité de Vie®, créée en 2009 sur la base des travaux du laboratoire Phosphore, traduit une approche systémique des enjeux de développement durable dans les projets d'aménagement d'Eiffage. Elle constitue un cadre de réflexion favorable à l'innovation urbaine qui bénéficie de la synergie des métiers du Groupe, notamment pour développer les mix énergétiques locaux et renouvelables, l'offre d'écomobilités, les nouveaux usages numériques ou non, l'intégration de la nature en ville ou encore l'agriculture urbaine.

Outre la prise en compte des aspects techniques constitutifs de l'innovation environ-

nementale, elle consiste à développer aussi l'innovation par l'usage en privilégiant la cohésion sociale et l'accompagnement des nouveaux modes de vie et de travail. Elle s'appuie ainsi sur un mode opératoire pluridisciplinaire et créatif, et fédère un écosystème partenarial d'acteurs volontaires de l'innovation urbaine (grands groupes et PME, incubateurs de start-up, associations, organismes de recherche...). Eiffage Construction et Eiffage Énergie Systèmes l'introduisent dans diverses réponses à appels d'offres : opérations d'aménagement labellisées ÉcoCité, équipements sportifs, hospitaliers et scolaires, programmes de logements, de bureaux et de services, ou encore campus universitaires.

L'ACV pour éclairer les choix de conception

Eiffage intègre le critère carbone dans son offre commerciale : à la fois en systématisant les offres d'analyse de cycle de vie des bâtiments et en développant une offre riche en écoconception⁽²⁶⁾. Les outils d'ACV sont utilisés depuis plusieurs années par Eiffage pour les opérations à enjeux environnementaux : SEVE, l'éco-comparateur des travaux publics, Elodie®, le logiciel du CSTB, ou la méthode bilan carbone de l'Ademe permettent de s'assurer que les opérations minimisent leurs impacts sur leur cycle de vie complet. Ce sont aussi de bons moyens pour proposer des variantes environnementales, lorsque le marché le permet.

En 2016 et en 2017, Eiffage Construction a participé au groupe de travail qui a testé la première version du label E+C- (bâtiment à énergie positive et réduction carbone). Ce nouveau label d'État, fondé sur une ACV, préfigure la future « RT 2018 » applicable aux bâtiments neufs. Parallèlement, la réhabilitation de la résidence Nouveau Wavrin à Lille (Nord) a été l'une des opérations pilotes retenues dans le cadre de HQE Performance, le futur label d'évaluation environnementale des bâtiments rénovés. L'analyse de cycle de vie des bâtiments est de plus en plus demandée, et la maîtrise d'ouvrage traite de plus en plus en coût global. Le déploiement de la maquette numérique (BIM) contribue aussi à systématiquement

ser l'approche du cycle de vie. Les objectifs partagés visant à construire des écoquartiers et à jeter les bases de la ville durable conduisent à prendre en compte, au-delà des bâtiments eux-mêmes, les usages et le bien-être des habitants et usagers. Les services connectés (e-conciergerie) et notamment le coaching énergétique, qui permet aux habitants d'avoir une vraie maîtrise de l'énergie, sont désormais des passages obligés.

Clemessy a mis en place un groupe de travail pour répondre à la nouvelle exigence de la norme ISO 14001 version 2015 (perspective de cycle de vie). Un formulaire spécifique – « PRO-323 l'approche analyse cycle de vie » – a été créé, et une quinzaine d'analyses ont été réalisées. L'objectif est de proposer aux clients une offre variante différentielle par rapport à une offre habituelle, avec une approche environnementale complète et pertinente. Les solutions peuvent bénéficier du fonds E-Face.

Développement des certifications environnementales dans l'offre de construction

La branche Construction a consolidé son organisation et ses compétences autour des certifications environnementales du bâtiment. En outre, Eiffage Immobilier détient le droit d'usage des marques NF Habitat et NF Habitat HQE™ en maturité 3, le plus haut niveau de maturité reconnu par Cerqual, organisme certificateur, et vise l'une de ces certifications pour tous ses programmes de logement au niveau national. Ce standard concerne aussi bien le fonctionnement interne de l'entreprise que le suivi des programmes immobiliers, et, en particulier, l'atteinte des certifications environnementales et des labels énergétiques visés ; il est coordonné par une direction Qualité et environnement dédiée.

Eiffage Immobilier recherche également une certification environnementale telle que NF Bâtiments Tertiaires-Démarche HQE ou Breeam pour l'ensemble de ses programmes de construction de bureaux et d'hôtels. De plus, ce socle organisationnel permet à Eiffage Aménagement de s'engager plus facilement dans des dé-

marches plus ambitieuses comme la certification HQE Aménagement™ ou le label Écoquartier. Ces démarches visent en effet la réalisation d'opérations intégrées à leurs territoires, dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble du cycle de vie, sont les plus maîtrisés possible, tout en favorisant le développement économique, social, et la qualité de vie. Deux projets réalisés par Eiffage Aménagement sont ainsi engagés dans la certification HQE Aménagement™ : les quartiers « Cour des marchandises » à Pontoise et « Plaine Sud » à Clamart, dont la phase 5 de la certification a été validée en 2017. Eiffage Aménagement vise, par ailleurs, le label Écoquartier pour les ZAC Parc d'affaires à Asnières et Châtenay-Malabry-parc Centrale.

Des produits et des procédés sobres

Des produits routiers moins émissifs

La recherche et l'innovation sont inscrites dans l'ADN d'Eiffage Route. L'écoute du client, l'anticipation de ses besoins alimentent en continu de nombreux projets de recherche et développement axés sur les économies d'énergie, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, la minimisation du recours aux matières premières non renouvelables et l'amélioration de la sécurité.

Cette culture de l'innovation a permis la mise au point de la plupart des produits et procédés de l'entreprise : liants bitumineux et émulsions à hautes performances, enrobés spéciaux tels que GB5®, BB5®, EBT® ou procédés spécifiques de retraitement de chaussées en place sont tous nés de la capacité d'Eiffage Route à innover.

⁽²⁶⁾ Béton bas carbone pour l'opération immobilière de la Gaîté Montparnasse

L'opération immobilière de la Gaîté Scène Montparnasse menée par Eiffage Construction à Paris est la plus importante opération mixte où l'entreprise mettra en œuvre du béton bas carbone. Sur un chantier de 20 000 m², une réduction de 20 % en matière d'émissions de gaz à effet de serre peut être envisagée par rapport à des solutions alternatives de béton (hors fondations), soit une réduction d'environ 700 tonnes de CO₂.

⁽²⁵⁾ Les démarches innovantes de l'écoquartier de Châtenay-Malabry

Les travaux de démolition ont commencé sur le site de l'école Centrale, marquant le démarrage du chantier d'un écoquartier exemplaire, situé à proximité du parc de Sceaux, à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Smartseille était précurseur de la volonté du groupe Eiffage d'engager une approche globale du développement urbain durable. Ce nouvel écoquartier sera un projet d'une toute autre envergure. Sur 20 ha, le quartier va être transformé en un espace de vie harmonieux : crèche, groupe scolaire, collège, gymnase et même une ferme urbaine vont répondre aux besoins des habitants des 2 200 logements et des occupants des 40 000 m² de bureaux. La direction du Développement durable et de l'Innovation transverse (DDIT) est fortement impliquée. Elle participe, en collaboration étroite avec les services d'Eiffage Aménagement, aux nombreuses démarches d'innovation en développement durable qui structurent ce projet : économie circulaire, quartier bas carbone, agriculture urbaine et nouveaux usages sont les axes d'innovation de l'opération, qui sera achevée en 2024.

Dans le cadre de son plan 2016-2020, Eiffage Route, signataire de la charte d'engagement volontaire de l'Union des syndicats de l'industrie routière française (Usirf) pour la croissance verte, privilégie le recours à des enrobés chauffés à 130° C au lieu de 160° C, moins émetteurs de gaz à effet de serre. L'entreprise entend renforcer la part d'enrobés tièdes dans sa production, pour passer de 15,1 % en 2016 à 29 % en 2020.

D'ores et déjà capables de produire des enrobés tièdes à moins de 100° C, les équipes de R&D de l'entreprise mènent des projets de développement pour en abaisser encore la température et réaliser des essais dès cette année pour un retour sur le marché d'ici à la fin 2018. L'objectif ultime est de parvenir à produire, à terme, des enrobés à température ambiante, capables d'offrir toutes les qualités de résistance des enrobés classiques.

Le développement de la construction bois

Eiffage Construction poursuit sa démarche d'enrichissement de ses offres pour répondre aux nouvelles attentes de ses clients et se donne les moyens de disposer d'une palette de matériaux alternatifs aux matériaux traditionnels. Les équipes proposent et développent de nouvelles manières de concevoir, de construire et de travailler dans une optique de performance d'usage des bâtiments et de confort des occupants. Au sein de la branche, un poste de directeur de la Transition énergétique a été créé afin d'améliorer encore le bilan carbone des produits construits. Le leitmotiv est « construire autrement », c'est-à-dire répondre aux clients souhaitant des modes constructifs décarbonés. Ce marché naissant est appelé à prendre de l'ampleur avec le label E+C- à venir (bâtiment à énergie positive et réduction carbone). Le fonds E-Face y contribue puissamment en favorisant la proposition de variantes bas carbone dans les projets.

La branche a développé ses propres alternatives constructives avec la filière sèche : utilisation du bois ou du métal en structure ou en parement, procédés industriels de préfabrication tels que les modules de

salles de bains HVA Concept, approche constructive en 2D ou en 3D, les expériences se sont multipliées. L'entreprise compte des références majeures telles que le plus grand ensemble résidentiel en bois massif à Ris-Orangis (Essonne) ou le projet de tour de logements à ossature bois Hypérion à Bordeaux (Gironde), haute de 56 mètres, dont le permis de construire est en cours d'instruction et dont la conception est finalisée.

Aussi, Eiffage Construction conforte le développement de sa filière sèche (qui englobe le bâtiment décarboné dans son ensemble), et notamment de la construction bois. Une structure pilote, Eiffage Construction Bois, a été créée en Île-de-France en 2017, avec une double ambition :
 → offrir aux clients des techniques optimisées, complémentaires de la filière traditionnelle, permettant de répondre à des problématiques particulières de délais, d'intervention en site occupé, de contraintes du bâti ou de ses avoisinants ;
 → améliorer les performances environnementales des opérations grâce notamment aux réductions de nuisances sonores et de pollution en phase chantier liées à l'utilisation du bois et à l'excellente capacité de stockage carbone des ouvrages.

Eiffage Construction Bois développera son activité en neuf comme en réhabilitation, sur tous les segments de marché – résidentiel, tertiaire ou équipements. Véritable entreprise générale du bois, cette structure, qui s'appuie sur l'expertise de la direction technique intégrée d'Eiffage Construction, interviendra également en conception-réalisation.

La direction technique d'Eiffage Construction et la DDDIT ont, en outre, mis en place une démarche de traçabilité du bois qui vaut tant pour le bois structurel que pour le bois utilisé sous des formes plus traditionnelles – fenêtres, sols, parquets – et pour l'ensemble du Groupe. La phase de pré-test ayant été couronnée de succès et le processus, présenté dans le cadre du salon WoodRise Congress (1^{er} congrès mondial des immeubles bois moyenne et grande hauteur) en septembre 2017 à Bordeaux, la démarche va être désormais systéma-

tisée et testée grandeur nature (« proof of concept »). Les premières étiquettes de projets bois seront finalisées au premier semestre 2018.

Eiffage trace le bois de la forêt jusqu'aux chantiers

Matériau à la fois naturel et renouvelable, le bois est l'une des ressources les plus précieuses au monde. Les maîtres d'ouvrage comme les clients finaux sont de plus en plus sensibles et vigilants en ce qui concerne les modes de gestion des forêts dont il provient.

Dans ce contexte, Eiffage a fait appel au cabinet d'experts suisses Product DNA, spécialiste du traçage des matières premières, afin d'intégrer les processus de traçabilité au cœur même de ses achats et dans ses relations avec ses fournisseurs comme avec ses sous-traitants. Toutes les branches d'Eiffage ont participé à cette cartographie des usages et des origines du bois et tous les achats directs et indirects ont été analysés.

Les résultats de l'étude sont très encourageants : 55 % du volume de bois tracé utilisé au sein du Groupe provient de forêts de l'Union européenne, un pourcentage qui monte à 100 % pour le bois de structure. En outre, 66 % du volume de bois de construction est certifié, le bois de chauffage est de provenance locale tandis que 93 % du papier est labellisé. Certaines familles de bois s'avèrent, en revanche, difficiles à tracer comme les parquets ou le bois de coffrage, sachant qu'il s'agit souvent de bois de seconde transformation.

L'étiquette forestière, une première en France

Fort de la cartographie grandeur nature des usages et des origines du bois utilisé par le Groupe, Eiffage a pris l'engagement de respecter une charte de gestion écoresponsable des forêts et de tracer le bois utilisé dans ses constructions de la forêt jusqu'aux chantiers. Ainsi, en 2018, Eiffage Construction prévoit de dévoiler lors du Marché international des professionnels de l'immobilier (Mipim), au mois de mars, la toute première étiquette de provenance

forestière : elle établit l'origine des bois utilisés pour bâtir la tour bois-béton Hypérion en construction à Bordeaux (Gironde). Une étiquette sera également mise en place pour quatre autres chantiers bois en cours de réalisation.

De manière générale, les processus de traçabilité seront désormais intégrés au sein même des contrats d'achats type ou contrats cadres conclus avec des fournisseurs et des sous-traitants.

Développer l'usage des énergies renouvelables pour un mix énergétique plus équilibré

Dans un contexte favorable au développement des énergies renouvelables au plan mondial et alors que le paquet européen climat-énergie a prévu de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union européenne, les branches du Groupe spécialisées dans la production et la maintenance énergétique mettent leurs compétences au service de la promotion des énergies renouvelables en concevant et en réalisant des solutions techniques de pointe dans ce domaine⁽²⁷⁾ : parcs éoliens, installations photovoltaïques, centrales de co ou de tri-génération, centrales biomasse et de valorisation énergétique des déchets.

En 2017, plusieurs projets illustrent le leadership du Groupe dans le développement d'énergies alternatives aux énergies fossiles en France et à l'international : la centrale solaire de Ten Merina, d'une capacité de 30 MWc, soit l'équivalent de la consommation de 200 000 habitants, a été construite au Sénégal et inaugurée le 17 janvier 2018. Eiffage a conçu, construit et financé l'opération et l'exploitera pendant vingt-cinq ans, la production étant vendue à la Senelec, le distributeur national d'électricité. Le Sénégal franchit ainsi le cap des 100 MW solaires et des 20 % d'électricité sans carbone.

Parallèlement, Eiffage Génie civil réalise deux parcs éoliens en Guadeloupe et en Martinique. Le premier, pour le groupe Valorem Caraïbes, concerne les travaux de VRD du parc de Sainte-Rose (Guadeloupe). Les travaux portent sur la création

de 6 kilomètres de voiries pour l'accès des convois de grande longueur, 12 000 m² de plateformes de montage pour la grue à chenille LR1400, ainsi que sur la réalisation des fouilles d'un diamètre de 26 mètres pour les fondations béton.

Ce parc se composera de huit éoliennes (2 MW), dont la hauteur en bout de pale culminera à 125 mètres et de deux postes de livraison. Le second projet se déroule à Grand-Rivière (Martinique) pour le compte de la société Grand-Rivière Éolien Stockage Services. Il concerne les voiries, les terrassements, les plateformes, ainsi que le raccordement électrique et les fondations de sept éoliennes de 2 MW chacune. La mise en service de ces deux parcs est prévue pour mi-2018.

L'offre de maîtrise de la performance énergétique

Lancée en 2016, l'offre Uptimum d'Eiffage Énergie Systèmes, qui porte sur les systèmes de management de l'énergie, a été présentée aux responsables commerciaux de la branche et à ceux de la branche Construction et d'Eiffage Services en 2017. Cette gamme complète de services en faveur de l'innovation énergétique permet aux gestionnaires de patrimoine ou aux détenteurs d'installations, dont les processus sont énergivores, de réaliser des réductions de consommation.

Uptimum comprend cinq phases :

- la réalisation d'audits énergétiques ;
- le pilotage des installations pour un suivi *in situ* ou à distance ;
- la sensibilisation des collaborateurs ;
- la valorisation du patrimoine par la réalisation de travaux dans le cadre de programmes pluriannuels ;
- l'accompagnement pour la recherche de financement.

Uptimum contribue au développement de l'utilisation d'énergies renouvelables et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour contribuer à déployer cette offre en région dans les projets commerciaux, de nouveaux « Energy Experts », qui réalisent notamment des prestations d'audit énergétique et apportent également une expertise sur les solutions et les pro-

positions d'amélioration, ont été formés par la branche en 2017.

En 2017, une application de coaching énergétique, déclinaison opérationnelle de la démarche Uptimum, a été créée dans le cadre de l'écoquartier Smartseille.

Dans le cadre du projet Smartseille, Eiffage Énergie Systèmes a conçu et exploitera une application de coaching énergétique, afin de conseiller au mieux les habitants et salariés sur les bonnes pratiques énergétiques. Pour la bonne exploitation des bâtiments et répondre aux enjeux économiques, sanitaires, de sûreté et énergétiques dans la gestion du patrimoine, les occupants sont eux aussi impliqués. Les actions de sensibilisation permettent d'économiser environ 10 % des consommations.

L'application de coaching énergétique possède plusieurs fonctionnalités :

- la diffusion d'informations relatives aux consommations d'énergie et de fluides ;
- l'affichage de messages et de recommandations personnalisés ;
- la comparaison par podium et le challenge des utilisateurs.

Un « Energy Expert » d'Eiffage Énergie Systèmes fait l'analyse des données via l'interface de l'application et entretient un lien avec les occupants en leur envoyant des messages préenregistrés.

Une vision systémique de la route

Eiffage Route et Eiffage Énergie Systèmes, avec le soutien de la direction du Développement durable et de l'Innovation transverse, jouent un rôle moteur dans la recherche et l'innovation transverse

(27) Une sous-station offshore pour Eiffage Métal

Le groupement Iemants-Eiffage Métal a signé un contrat d'EPCI (*engineering, procurement, construction and installation*) pour une sous-station offshore clés en main destinée à la ferme éolienne allemande Deutsche Bucht. Ce marché représente une première du genre pour Eiffage. Il est le fruit d'une coopération en joint-venture intégrée entre les équipes offshore d'Eiffage Métal et celles de Smulders, qui se renforcent ainsi dans les projets offshore clés en main avec l'assistance d'Eiffage Énergie Systèmes.

visant à accélérer l'émergence des routes de nouvelle génération connectées et intelligentes, car elles intégreront de nouvelles fonctions comme la génération d'énergie, la collecte de données et la capacité d'interaction avec des usagers et les opérateurs des infrastructures, ou encore la dépollution urbaine.

Le projet d'innovation I-Street, l'acronyme d'« Innovations systémiques au service des transitions écologiques et énergétiques dans les infrastructures routières de transport », porté par Eiffage, a été déclaré en novembre 2017 lauréat de l'appel à projets « Route du futur » opéré par l'Ademe, et bénéficie ainsi d'un financement de plus de 15 millions d'euros sur quatre ans, dont 10 millions d'euros au titre du programme d'investissements d'avenir.

Ce projet, qui intègre la réalisation de démonstrateurs sur le territoire national, à Nantes (Loire-Atlantique), Toulouse (Haute-Garonne), Lyon (Rhône) et Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), s'inscrit dans une démarche systémique : six briques technologiques seront développées, depuis le développement d'une industrie routière plus écologique jusqu'à la route intelligente, instrumentée et connectée, en passant par la mise au point de routes préfabriquées/démontables et d'un marquage routier innovant et plus sûr.

Mené en partenariat exclusif avec Total, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), industriel et expert scientifique de renom, et avec OliKrom, start-up spécialisée dans l'intelligence des couleurs, ce projet va structurer une part importante de la recherche et de l'innovation du Groupe pour les quatre prochaines années.

De manière générale, Eiffage envisage désormais la route comme un système. Non seulement le Groupe construit ou modernise les infrastructures mais il en propose désormais la maintenance prédictive dans le cadre de contrats qui seront de plus en plus souvent pluriannuels. Le monitoring de la chaussée par des capteurs permettra en effet d'économiser de 20 % à 25 % sur les coûts d'entretien en réalisant les interventions aux moments les plus opportuns.

Le programme I-Street prévoit quatre années d'efforts intenses de recherche et regroupe des projets dont le taux de retour sur investissement est variable, de l'innovation naissante au procédé en phase d'accès au marché.

Les premiers concepts matures sont passés en phase de déploiement fin 2017, à l'instar du procédé Luciole®, qui associe les propriétés photométriques optimisées d'un nouvel enrobé à un éclairage public intelligent et interactif. Luciole® a retenu l'intérêt du Comité innovation routes et rues de l'Iddrim, qui l'a primé au titre du CIRR 2017. Il fera l'objet de plusieurs chantiers en 2018, avec suivi technique du Cerema pour vérification de l'efficacité du concept. Luciole® devrait permettre une économie d'environ 50 % sur la facture d'éclairage public des collectivités utilisatrices par rapport à un éclairage « classique », ancienne génération.

Une offre urbaine différenciée de transport public par câble

Eiffage est également très impliqué dans la création de nouvelles solutions de mobilités douces : transport public par câble, tramways, métros, lignes ferroviaires classiques et à grande vitesse, bicyclettes, etc. Ainsi, Eiffage est leader d'un consortium qui rassemble huit partenaires – le spécialiste du transport par câble Poma, la RATP, la société en ingénierie et mesure des déplacements CDVia, la start-up de design The Vibrant Project, l'école centrale Lyon, l'Ensta ParisTech et l'Université Paris 1 Sorbonne – et propose une offre urbaine différenciée grâce au transport par câble. Alors que les lignes de transport par câble existantes sont exclusivement rectilignes, le projet I2TC (Interconnexions transports en commun & technologies câbles), qui a reçu le soutien du conseil régional d'Île-de-France, du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, de BPI et de la Ville de Paris, a su lever cinq verrous technologiques majeurs pour parvenir à épouser les courbes des trames urbaines. Ce nouveau mode de transport offrira le confort d'un tramway tout en se libérant de l'ancrage au sol et favorisera aussi la (re)découverte des villes, ainsi que la

requalification urbaine de certains quartiers. Au sens propre comme au figuré, un nouveau regard sur la ville.

Prise en compte des épisodes météorologiques extrêmes

Les épisodes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents, et cela a diverses conséquences pour APRR et AREA, tant dans la conception-construction que pour l'exploitation de leur réseau autoroutier : tripler la capacité des bassins d'orages, prévoir de plus grandes zones d'expansion des crues, renforcer les partenariats avec les prévisionnistes météo pour mieux anticiper les épisodes à fort impact et avec la Croix-Rouge pour l'assistance aux usagers en cas de crise. Il est également primordial de renforcer l'alerte des usagers réguliers ou exceptionnels de l'autoroute ; un dispositif spécifique en cas de fortes chutes de neige est en place depuis un an dans la région d'Annecy (courriels, SMS, tweets).

Préserver la biodiversité par une politique volontariste

La politique biodiversité d'Eiffage

La lutte contre l'érosion de la biodiversité est l'un des grands enjeux de ce XXI^e siècle. Conscient de son impact dans ce domaine, Eiffage intègre en permanence de nouveaux savoir-faire, renouvelle ses modes conceptuels et constructifs et partage son expérience avec la sphère environnementale.

Dès 2009, Eiffage s'est engagé dans une politique très volontariste de préservation de la biodiversité⁽²⁸⁾, avec, à l'appui, une charte Biodiversité renforcée en 2011 par une charte « sœur » consacrée à l'eau et aux milieux aquatiques. Ces deux chartes, adossées au règlement intérieur, constituent en interne comme vis-à-vis de l'externe ; elles ont été revues en profondeur en 2017.

L'intégration des enjeux liés au monde du vivant intervient tout au long de la chaîne des activités. La préservation de la ressource en eau et de la biodiversité est non seulement l'une des conditions indispensables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires aux travaux, mais également et de plus en plus un atout concurrentiel, notamment dans les projets à haute valeur environnementale.

L'expertise acquise en matière de biodiversité est consolidée. La direction du Développement durable et de l'Innovation transverse (DDDIT) contribue à ce que la prise en compte de la biodiversité innerve tous les domaines et métiers du Groupe. Un guide établissant les dix règles principales pour gérer une compensation écologique a été établi. Il précise d'emblée que tout n'est pas compensable et qu'il faut donc savoir repenser un projet en cas de besoin. Les opérateurs sont incités à anticiper dans ce domaine, de manière à mettre en œuvre les compensations le plus tôt possible.

Un tournant amorcé en 2016 s'est confirmé en 2017 : la séquence « éviter, réduire, compenser » en matière de biodiversité,

qui conduit à la mise en œuvre de mesures compensatoires parfois conséquentes, s'applique désormais non seulement aux grandes infrastructures mais également aux domaines de la construction, y compris l'aménagement et l'immobilier. Cette séquence est désormais la « base line » de la méthode d'insertion environnementale d'Eiffage. De fait, le Groupe gère déjà ou fait gérer 3 000 hectares d'espaces naturels en métropole au titre de zones de compensation, dont 500 hectares pour le réseau APRR ou encore 900 hectares pour la LGV BPL.

Par ailleurs, APRR et AREA assurent une gestion différenciée de plus de 10 000 hectares d'espaces verts⁽²⁹⁾, constitués des accotements et talus en section courante et des aires autoroutières. La politique suivie vise à préserver la biodiversité sans pénaliser la sécurité des clients, riverains et exploitants autoroutiers. Une gestion extensive est pratiquée sur près de 50 % de la surface. Les diagnostics réalisés de 2015 à 2017 sur certaines aires de repos dans le cadre de l'engagement Stratégie nationale pour la biodiversité confirment que la gestion pratiquée depuis plus de vingt ans par APRR permet de conserver diversité et richesse écologiques, y compris quand le paysage environnant s'appauvrit. Depuis 2017, les clients s'arrêtant sur les aires du Rossignol (A6) et du Bois des Potets (A36) peuvent découvrir cette biodiversité grâce aux panneaux pédagogiques et aux jeux élaborés avec le Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne.

Depuis son adhésion au Cibi (Conseil international biodiversité et immobilier), en 2016, le Groupe entend promouvoir davantage la biodiversité urbaine dans le secteur de la construction et de l'immobilier, mais aussi auprès du grand public, notamment grâce à la diffusion du label BiodiverCity®.

Smartseille décroche le label BiodiverCity® et accueille ses premiers habitants

Le projet d'écoquartier Smartseille (Bouches-du-Rhône), fer de lance de la politique de développement urbain global menée par Eiffage, a reçu le 25 septembre

2017 le label BiodiverCity®, premier label international pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets de construction et de rénovation. Ce label n'est délivré que lorsqu'un projet se conforme à quatre axes impératifs : engagement du maître d'ouvrage dans l'élaboration d'une stratégie de biodiversité, projet de maîtrise d'œuvre

(28) Eiffage s'engage pour la conservation du lynx et des tortues terrestres

Le Groupe a conduit en 2017 deux mécénats environnementaux avec deux associations pour la protection des espèces menacées : le Centre Athénas de protection de la faune sauvage, seule association officiellement agréée par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour le soin du lynx sauvage et du chat forestier, espèces protégées en Europe, et la Sop-tom, station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux.

Les actions de mécénat d'Eiffage pour le Centre Athénas prennent la forme d'un don financier et d'une aide technique pour la réalisation de travaux. Cette participation contribuera à améliorer la capacité d'accueil du centre et à concrétiser le projet que cette association porte depuis plusieurs années.

L'agence de Brignoles d'Eiffage Route Méditerranée a, par ailleurs, réalisé des travaux d'amélioration de la desserte du tout nouveau site « Village des tortues ». Ces travaux, dont une partie a été effectuée sous forme de mécénat, permettent un accès du public en toute sécurité à ce parc animalier récemment inauguré à Carnoules (Var). Cette contribution engage durablement Eiffage dans la conservation des tortues terrestres, et notamment la tortue d'Hermann, espèce de tortue la plus menacée en France.

(29) APRR et AREA expérimentent l'écopâturage

APRR et AREA expérimentent l'écopâturage sur des sites aux caractéristiques très variées, une démarche volontaire et alternative qui complète efficacement l'entretien mécanique. Les bénéfices de cette pratique sont nombreux : limiter l'utilisation de produits chimiques et d'engins, permettre de mieux entretenir les talus escarpés ou difficiles d'accès tout en réduisant les risques d'accident du travail pour les équipes. L'un des sites expérimentaux comporte des plantes invasives (ambroisie, renouée du Japon) ; les premiers résultats de cette lutte naturelle sont encourageants. Les animaux, soignés par des entreprises spécialisées, responsables de leur troupeau, de leur bien-être et des contrôles sanitaires, sont issus de races très anciennes, robustes et de faibles effectifs, comme la brebis solognote ou la chèvre des fossés. Les cheptels sont composés selon la configuration du terrain et la végétation en place.

définissant un parti pris écologique adapté, optimisation du potentiel écologique du site, développement de services aux usagers et utilisateurs visant à les impliquer dans la démarche. Le projet est évalué par un cabinet indépendant, selon un barème de A à E pour chaque axe, D et E étant des notes éliminatoires. Au terme de ce parcours, Smartseille a obtenu la notation « CCAC ». Un diplôme qui valide les démarches de R&D élaborées par le laboratoire Phosphore, pilote de l'opération pour le groupe Eiffage.

La diffusion d'un savoir-faire mature

Le Groupe contribue à faire progresser ses savoir-faire en matière de protection et de valorisation de la biodiversité à travers son partenariat avec l'association Humanité et biodiversité, renouvelé jusqu'à la fin 2018, de même que son implication dans les cercles de progrès : les groupes de travail biodiversité de la FNTF et de l'association HQE, le Club infrastructures linéaires et biodiversité (CILB), le Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP), l'Institut Inspire, le Conseil international biodiversité et immobilier (Cibi) et le club B4B+ (Business for Positive Biodiversity) de CDC Biodiversité ou encore le Centre européen d'excellence en biomimétisme (Ceebios).⁽³⁰⁾

Conjuguer les connaissances afin de progresser dans la prise en compte active de la biodiversité

Ainsi, à travers le CILB, qui rassemble les principaux opérateurs de grandes infrastructures linéaires (VNF, RTE, SNCF Réseau, GRTgaz, etc.), Eiffage est engagé dans le programme Ittecop (Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages), programme incitatif de recherche créé en 2008 dans le cadre de la première Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

Le Groupe est notamment impliqué dans le très important appel à projets lancé en 2017, qui représente un investissement conjoint de 700 000 euros de toutes les entreprises membres. Un séminaire or-

ganisé fin octobre 2017 a réuni tous ces opérateurs avec les équipes du ministère en charge de la Transition énergétique et solidaire, de l'Ademe et de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB). Objectif : conjuguer leurs énergies et connaissances afin de progresser dans la prise en compte active de la biodiversité et, notamment, améliorer les relations entre infrastructures, biodiversité et paysage ou encore saisir les effets et les opportunités offertes par les infrastructures de transport terrestre pour développer les territoires et faciliter leur accessibilité tout en préservant au mieux la nature.

Toujours au titre du CILB, le Groupe a été entendu par le Sénat en 2017 dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur la réalité des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité engagées sur des grands projets d'infrastructures. Et ce à trois reprises : au titre du CILB en tant que tel, de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa) via APRR et de l'autoroute A65 Pau-Langon, où le Groupe a mis en œuvre les premières mesures de compensation écologique.

Eiffage est, par ailleurs, copilote du projet incubatoire de recherche Tilt-AE, l'acronyme de « Territoires d'infrastructures linéaires leaders de la transition vers l'agroécologie ». Il s'agit d'explicitier en quoi un projet d'aménagement de type infrastructure linéaire qui donne lieu à compensation environnementale peut être un levier pour le développement de l'agroécologie et favoriser le développement des meilleures pratiques agricoles et environnementales.

Eiffage fait également partie du comité d'administration et du comité technique du Cibi, porteur du label BiodiverCity®, et joue un rôle moteur pour la création d'un second label qui s'appliquera dès l'aménagement des fonciers et permettra d'intégrer espaces privés et publics.

Enfin, le Groupe a récemment intégré le club B4B+ (Business for Positive Biodiversity) de CDC Biodiversité, qui vise à créer un scoring de l'empreinte biodiversité des activités des entreprises. B4B+ entend définir comment les entreprises peuvent contribuer à faire cesser l'érosion de la bio-

diversité et devenir des entreprises à biodiversité positive en l'absence de métrique totalement universelle et synthétique dans ce domaine.

Un savoir-faire reconnu dans le domaine de la compensation écologique

Dans le domaine de la compensation écologique, le savoir-faire d'Eiffage est reconnu, et les actions déployées dans les projets du Groupe font l'objet de retours d'expérience présentés auprès d'experts de niveau national et international. Cela permet de partager les bonnes pratiques et d'étalonner la démarche du Groupe en la matière.

Ainsi, Eiffage a co-animé entre 2015 et 2017 pour le compte de la FNTF un groupe de travail de la FRB relatif aux questions de recherche en matière de compensation écologique.

Par ailleurs, le Groupe s'investit fortement auprès du BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme), un programme international de l'ONG environnementale Forest Trends, qui réunit plus de 80 acteurs publics ou privés (entreprises, gouvernements, institutions financières, associations, scientifiques...), afin de développer les meilleures pratiques de compensation écologique et de conservation de la biodiversité. Eiffage est, à ce jour, le seul constructeur et aménageur français membre de ce programme, auquel il prend part depuis 2013.

⁽³⁰⁾ Un partenariat constructif avec le Ceebios

Le partenariat avec le Centre européen d'excellence en biomimétisme (Ceebios) de Senlis s'est poursuivi tout au long de l'année 2017, avec la participation d'Eiffage à l'événement Biomim'expo ville durable ainsi qu'à deux groupes de travail (groupe d'innovation stratégique « matériaux bio-inspirés » et groupe d'innovation stratégique « habitat bio-inspiré »).

240 sites de compensation écologique créés et aménagés sur la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Eiffage a livré en 2017 la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, le plus grand chantier (3 milliards d'euros) jamais conduit par le Groupe. Le niveau d'exigence environnementale et en matière de protection de la biodiversité est aussi le plus important que le Groupe se soit jamais fixé. Eiffage Rail Express, le maître d'ouvrage, a cherché à minimiser le plus possible les impacts directs de la LGV sur les paysages, le cadre de vie, les cours d'eau et la biodiversité en allant souvent au-delà des strictes préconisations réglementaires. Un enjeu majeur vu l'ampleur de ce projet, qui courait sur 214 kilomètres.

240 sites de compensation ont été créés et aménagés, ce qui représente 1 061 hectares de compensation qui ont été réalisés sur seulement 816 hectares de foncier grâce à la fongibilité, autrement dit grâce à l'optimisation des fonciers. Cette fongibilité a permis aux agriculteurs de récupérer 188 hectares de terres.

Aucun « hot spot » de biodiversité n'a été affecté par les travaux, grâce aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation écologique, comme en attestent les dossiers réglementaires Conseil national de protection de la nature (CNP) et Loi sur l'eau. Les non-conformités sous l'angle du management environnemental ont été très limitées.

214 hectares de bois ont été replantés entre 2013 et 2016 au titre du code forestier, ce qui représente 500 000 arbres. 8 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés ainsi que 280 hectares de zones humides au titre de la loi sur l'eau. 120 cours d'eau ont été dérivés et traversés, dont 108 ont été renaturés. 480 hectares d'habitats ont été créés ou restaurés pour la faune conformément aux exigences du CNPN. 275 ouvrages hydrauliques ont été bâtis le long de la ligne, tous équipés de banquettes pour la petite faune. 27 corridors, dont 8 viaducs, facilitant le passage de la grande faune, ont été aménagés. Près de 700 baux ruraux environnementaux ont été ou seront conclus par Eiffage Rail Express avec les exploitants agricoles et certaines collectivités territoriales d'ici à

2036 (fin du contrat de partenariat) pour la gestion de ces sites de compensation sous le contrôle du groupement « Dervenn Compensation », spécialisé dans le génie écologique.

Ce projet permet à Eiffage de rayonner en Europe et à l'international. Le Groupe a présenté à Édimbourg, en Écosse, en novembre 2017, au cours d'un séminaire international organisé par le BBOP, son travail d'évaluation du programme de compensation écologique de la LGV BPL, eu égard aux standards internationaux en la matière. L'étude de cas a permis de démontrer que le programme de compensation biodiversité de BPL a été établi dans le respect des meilleures pratiques internationales. Le projet pourrait prétendre à terme à avoir atteint une « non-perte nette de biodiversité » et, donc, à avoir « remboursé » la dette écologique du projet.

Ce programme compensatoire a, enfin, été retenu comme cas d'étude dans le cadre de thèses en cours à AgroParisTech – université Paris-Saclay, en France, ainsi qu'à l'université RMIT de Melbourne, en Australie, au titre d'une comparaison entre différents projets internationaux.

Des engagements évalués par des tiers indépendants

Eiffage a souhaité approfondir son engagement concret dans la préservation de la biodiversité à travers le renouvellement de son programme d'actions dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Après avoir signé en 2011 son adhésion à la SNB 2011-2020, Eiffage et ses branches ont vu leur premier engagement officiellement reconnu par le MEDDE en 2012 puis renouvelé en 2015 pour la reconduction et l'approfondissement de ses engagements. En effet, Eiffage fait partie des rares acteurs économiques à avoir rendu public l'ensemble de ses engagements au titre de la SNB sur son site web et à faire évaluer par un tiers de confiance, l'association Humanité et biodiversité, les résultats des 23 actions menées dans ce cadre.

Le programme d'actions présenté par

Eiffage pour la période 2015-2018 veille à renforcer le caractère proportionnel, additionnel et innovant de l'engagement du Groupe dans la SNB.

Ainsi, il accentue l'orientation opérationnelle des actions d'Eiffage, pour mieux inscrire la biodiversité dans toutes les activités du Groupe en conservant des axes tournés à la fois vers le management interne de l'entreprise, ses activités opérationnelles et vers ses clients et parties prenantes externes :

- augmenter le niveau moyen des compétences et sensibiliser largement à la biodiversité ;
- participer à la recherche fondamentale et appliquée en faveur de la biodiversité ;
- conduire une approche innovante des enjeux de biodiversité dans les cœurs de métier ;
- partager les connaissances en matière de biodiversité et collaborer avec les cercles de progrès.

Une réalisation AREA de mutualisation au service de la biodiversité reconnue « démarche prometteuse »

« Une mutualisation au service de la biodiversité et d'un territoire », portée par AREA en partenariat avec la Communauté d'agglomération du pays Voironnais (CAPV), Biotec Biologie appliquée et le département de l'Isère, s'est vu décerner en novembre 2017 par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (Idrri) une mention spéciale du jury « Démarche prometteuse » dans le cadre du prix infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage.

Pour améliorer la desserte d'une zone d'activité de la CAPV, un diffuseur autoroutier a été mis en service par AREA en 2014 sur l'autoroute A48 Lyon-Grenoble. Au fil des études, AREA avait optimisé le projet technique du diffuseur, notamment en déroulant la séquence « éviter, réduire, compenser » pour les impacts environnementaux. Mais la recherche d'une maîtrise foncière pour mettre en œuvre les mesures compensatoires arrivait systématiquement à une situation de blocage.

La CAPV et AREA ont alors confronté leurs visions prospectives du territoire et mis

en place un schéma directeur des mesures compensatoires et d'aménagement hydro-écologique, confié à un seul et même maître d'œuvre. Une zone de cinq hectares a ainsi été délimitée de part et d'autre de l'A48 pour accueillir progressivement les mesures compensatoires du projet de diffuseur mais aussi celles d'autres aménagements d'AREA et de la CAPV clairement identifiés. Ce schéma a permis d'associer les moyens de chaque maître d'ouvrage pour une meilleure performance en matière de mise en œuvre des mesures : accès au foncier, économies d'échelle, cohérence de l'ingénierie et des travaux pour concevoir et réaliser des renaturations présentant un intérêt écologique pérenne, sur un site étendu. Les principaux travaux de génie écologique ont été effectués en 2013 et 2014 sur 3,6 hectares. Le retour d'expérience positif de cette mutualisation conduit AREA à amorcer des démarches identiques pour d'autres aménagements de son réseau autoroutier.

Une sensibilisation des collaborateurs pérenne

Eiffage et ses branches sensibilisent et mobilisent leurs collaborateurs⁽³¹⁾, intègrent de nouveaux savoir-faire, développent des méthodes de prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, renouvellent leurs modes conceptuels et constructifs, et partagent leur expérience avec la sphère environnementale.

La direction du Développement durable et de l'Innovation transverse crée, en partenariat avec les branches, des outils opérationnels et de sensibilisation régulièrement actualisés, comme le pack de prévention et de maîtrise du risque biodiversité, le fonds documentaire biodiversité ou le site « L'effet papillon » de la biodiversité dans les métiers d'Eiffage, qui permettent aux collaborateurs d'assimiler et d'intégrer la prévention et la maîtrise du risque d'atteinte à la biodiversité dans l'exercice de leurs métiers, depuis la conception des offres jusqu'à l'exploitation des ouvrages. Ainsi, le pack biodiversité, dont la création remonte à 2011, vient d'être profon-

dément renouvelé et complété. Publié en fin d'année 2017, il est à la fois plus opérationnel et transversal. Tous les métiers du Groupe y sont maintenant représentés et la séquence « éviter, réduire, compenser » est complètement intégrée. Cet outil, qui a été conçu dans le but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la biodiversité dans leurs activités⁽³²⁾ et de leur donner les « bons réflexes » biodiversité, se compose d'une trentaine de fiches comprenant de nouveaux exemples opérationnels et les évolutions juridiques récentes qui font suite notamment à l'adoption de la loi biodiversité en 2016 et à la mise en place de l'Agence française pour la biodiversité. Chacune de ces fiches concentre les informations essentielles dans un format court. Ce pack oriente rapidement vers l'élément de réponse souhaité : les fondamentaux (aspects juridiques, acteurs, outils, etc.), les bonnes pratiques (en conception, en construction, en exploitation) et les groupes d'espèces faune-flore. Cent trente pages sont ainsi accessibles via des questionnements d'usage opérationnels. De plus en plus de retours d'expérience sont intégrés.

Élargir l'empreinte sociétale

Par la multiplicité de ses sites et chantiers, la variété de ses réalisations, son engagement fort en faveur de la formation et de l'insertion professionnelles et la permanence du dialogue avec ses parties prenantes externes, Eiffage contribue au dynamisme socio-économique des territoires. Ensemblier de la ville et acteur de l'aménagement du territoire, le Groupe se veut exemplaire dans ses choix de développement et d'accompagnement, son respect de l'environnement et du cadre de vie de chacun, et l'implication de tous à travers les actions de dialogue.

Impact sur le développement territorial

Impacts	Investissements Développement des infrastructures, y compris en pays émergents	Mise en valeur du patrimoine	Achats	Emploi Insertion Formation
Moyens	Écoute clients Partenariats industriels	Partenariats Mécénat Partage de savoir-faire	Évaluation RSE Développement local Accompagnement vers les certifications Soutien aux innovations	Mécénat Création d'emplois, – Développement des compétences, Écoles internes
Parties prenantes	État Collectivités locales Donneurs d'ordres	État Collectivités locales ONG, publics	Fournisseurs Sous-traitants	Collectivités locales Acteurs de l'insertion Population active Jeunes

Impact sur les populations

Impacts	Risques pour les usagers	Travaux en milieu occupés Nuisances bruit-vue-odeurs	Impacts sur la propriété	Investissements Développement des infrastructures
Moyens	Écoute, Prévention, Gestion	Aménagement Concertation Accueil, Écoute	Concertation Accueil Écoute	Mise à disposition d'infrastructures/services
Parties prenantes	Usagers	Riverains Usagers	Riverains	Usagers

⁽³¹⁾Potager participatif au campus Pierre-Berger

Au siège du Groupe, le campus Pierre-Berger fait preuve d'exemplarité. Après la livraison de son jardin écologique en 2015, un programme d'animations nature a été mis en place à destination des salariés présents sur le site en 2016, puis un potager participatif a été mis en service en 2017. Un responsable espaces verts et son second ont été embauchés afin d'en assurer directement la gestion écologique. Ils pourront également être missionnés pour parfaire les réponses dans des appels d'offres sur ces sujets et attester ainsi du savoir-faire d'Eiffage en la matière.

⁽³²⁾Préservation de la faune et de la flore au voisinage des pylônes haute tension

Les équipes de la branche Énergie Systèmes veillent à la préservation des espèces animales et végétales. Les plantes rares ou en voie d'extinction qui poussent sur les sites d'implantation des pylônes haute tension, comme l'angélique des estuaires, sont dûment préservées, les pylônes étant parfois installés dans des zones Natura 2000. À l'inverse, des précautions sont prises pour éviter la propagation de plantes invasives comme l'ambrosie. Dans le même esprit, les opérations d'élagage et de débroussaillage sont réalisées en dehors de la période de reproduction des oiseaux, et les nids créés par les faucons en haut des pylônes sont déplacés avec soin en cas de besoin.

L'empreinte sociétale du Groupe comprend les impacts de ses activités sur le développement territorial (investissements, développement des infrastructures, mise en valeur du patrimoine, contribution aux politiques d'emploi et d'insertion) mais aussi les risques à maîtriser (sécurité des usagers, travaux en milieux occupés, nuisances liées au bruit, aux odeurs, impacts sur la propriété pour les nouvelles infrastructures). Des actions sont menées afin de limiter les impacts potentiellement négatifs de ces activités, notamment en construisant une écoute et des concertations au plus près du terrain.

Le Groupe conduit, par ailleurs, de nombreuses actions de mécénat, notamment via sa Fondation d'entreprise, ou à partir d'initiatives locales. La grande majorité de ces actions concerne les questions d'insertion professionnelle et sociale qui sont la priorité du Groupe mais aussi la culture, le sport et la défense de la biodiversité.

La volonté d'Eiffage est de toujours s'insérer harmonieusement dans les écosystèmes territoriaux afin de rester un acteur responsable et engagé.

D'une manière générale, le Groupe se veut exemplaire et s'engage à :

- contribuer au développement territorial et économique des régions, en France ou à l'étranger, et à valoriser le patrimoine local;
- dynamiser le tissu local par des politiques d'emploi et d'insertion multipartielles;
- maintenir une démarche de dialogue et de concertation avec les riverains pour développer harmonieusement les territoires et limiter les impacts sur la santé et l'environnement;
- entretenir des relations de dialogue et de concertation avec ses parties prenantes ;
- développer des actions de mécénat pour soutenir les plus fragiles et développer des activités et de l'emploi;
- s'appuyer sur la politique d'achat pour intégrer l'environnement et le développement durable dans les critères de choix;
- mettre en œuvre des pratiques loyales et respectueuses des clients.

Contribuer au développement économique des territoires et valoriser le patrimoine local

Un acteur engagé pour le développement des territoires en France et à l'international

Contribuer au développement du réseau autoroutier, bâtir ou réhabiliter les infrastructures et les bâtiments, développer des réseaux énergétiques soutenable, concevoir la ville comme un réseau dynamique d'échanges et de développement : de par la multiplicité et la diversité de ses sites et de ses chantiers, le groupe Eiffage est un acteur clé du développement territorial durable.

À l'international comme sur le territoire français, le Groupe s'attache dans les réponses aux appels d'offres à intégrer le plus en amont possible les problématiques environnementales et sociétales. L'objectif est de contribuer positivement à la mise en œuvre opérationnelle de projets qui tiennent compte des enjeux climatiques, de la biodiversité et du « bien-vivre ensemble ».

En 2017, en France, plusieurs projets majeurs ont été engagés ou poursuivis par Eiffage dans le prolongement des décisions des pouvoirs publics. On peut citer notamment le Plan de relance autoroutier, les projets liés au Grand Paris et l'ouverture officielle de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

À l'international, le Groupe a développé de nouvelles infrastructures, notamment en Afrique et en Amérique latine, qui favorisent la mobilité, l'accès à l'énergie et au développement des territoires avec des impacts positifs sur les populations et le développement économique. Dans chacun de ces projets qui structurent durablement les territoires, le Groupe s'attache à proposer des solutions durables.

Le suivi des retombées socio-économiques de la LGV BPL

La nouvelle ligne TGV reliant Le Mans (Sarthe) à Rennes (Ille-et-Vilaine), inaugurée en 2017, est une infrastructure clé pour contribuer au désenclavement du Grand Ouest.

Dans le cadre de son contrat de partenariat avec SNCF Réseau pour la réalisation de la LGV BPL, ERE (Eiffage Rail Express) a mis en place un observatoire qui associe l'État et les autres cofinanceurs de la LGV, les représentants des territoires traversés, les acteurs économiques, les agences d'urbanisme et le monde associatif pour une durée de dix ans (2012-2022).

Au-delà des suivis réglementaires obligatoires, cet observatoire vise à analyser les enjeux et les opportunités liés à l'arrivée de la LGV, que ce soit en matière d'aménagement des territoires, d'opportunités d'emploi ou encore de dynamiques économiques locales. Il a également pour ambition de faire progresser les connaissances scientifiques quant au comportement de certaines espèces et à l'empreinte écologique de la LGV.

Favoriser l'accès à des réseaux de transport rapide et sécurisé

Les autoroutes contribuent à la performance du transport des biens et des personnes en alliant réduction des temps de parcours et sécurité routière. Les autoroutes participent ainsi au développement touristique et économique régional en facilitant l'accès à un réseau de transport rapide et souple d'utilisation. Emblématiques de cette démarche, les opérations dites du Plan de relance, confiées par l'État en 2015 aux concessionnaires autoroutiers après accord de la Commission européenne, vont fluidifier la mobilité des usagers.

Des projets majeurs ont été lancés ou poursuivis en 2017 :

- l'aménagement de l'échangeur A36/RN1019 dans la région de Montbéliard (Doubs) pour renforcer la sécurité et la fluidité dans le nord de la Franche-Comté. Fruit d'une collaboration étroite avec les collectivités locales, ce projet représente un moyen supplémentaire de soutenir les ambitions de tout un territoire transfronta-

lier : la nouvelle gare Belfort-Montbéliard TGV, l'hôpital Nord Franche-Comté ou encore la zone d'activités la Jonxion en plein essor. L'environnement et la préservation de la biodiversité sont au cœur de ce nouvel aménagement, avec un budget alloué de 4 millions d'euros ;

→ l'élargissement pour la mise à 2x2 voies de l'axe A406-N79 au sud de Mâcon (Saône-et-Loire), l'un des maillons de la route Centre-Europe-Atlantique, avec notamment le doublement du viaduc de Varennes. Cet aménagement, d'un coût total de 39 millions d'euros – entièrement financés par APRR –, vise à accroître le niveau de sécurité des usagers en mettant aux normes autoroutières la section Mâcon – Charnay-lès-Mâcon ;

→ l'élargissement de l'autoroute A6 dans le sens Paris-Lyon au niveau d'Auxerre (Yonne). Pour renforcer la fluidité et sécuriser les dépassements, l'autoroute sera élargie sur une douzaine de kilomètres. À l'occasion de ces travaux, APRR réalisera neuf bassins antipollution destinés à filtrer les eaux de ruissellement des deux sens de circulation. Des aménagements paysagers sont également prévus afin d'améliorer l'intégration de l'infrastructure dans l'environnement.

Eiffage, acteur du développement de la filière bois en France

La tour Hypérior à Bordeaux, qui sera mise en service en 2019, met en œuvre, pour l'essentiel, des bois certifiés PEFC en provenance de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet vitrine doit permettre à la filière bois locale de se développer dans le secteur de la Construction. Le travail d'équipes pluridisciplinaires afin de développer des solutions d'assemblage pour les bâtiments de plus de dix étages, en particulier pour les murs mantaux préfabriqués, permettra de conforter l'expertise des professionnels de cette filière.

La gestion des carrières, une activité créatrice d'emplois directs et indirects en France

Exploitées sur des dizaines, voire des centaines d'années, les carrières de roches massives modèlent profondément l'emploi local. Souvent implantées en zone rurale,

loin des grands pôles d'emploi, elles sont un acteur important du tissu économique de proximité. Il n'est pas rare qu'un compagnon qui entre dans la carrière en tant qu'apprenti y reste jusqu'à la retraite.

L'Unicem estime que, pour les activités dédiées au secteur de la construction, un emploi en carrière génère deux à trois emplois dans les industries de transformation, un emploi dans le secteur du transport, un emploi chez les fournisseurs de la carrière et permet à 90 travailleurs de la sphère du bâtiment d'être en activité. La carrière de Stinkal, dans le Pas-de-Calais, évalue ainsi à 60 le nombre d'entreprises locales prestataires du site. Eiffage pilote un réseau d'une centaine de carrières en France métropolitaine.

Eiffage à l'international : soutien au développement économique et développement des compétences locales

En Afrique en particulier, les problématiques d'accès à l'eau et à l'énergie sont prioritaires en matière sanitaire et de développement économique. Le développement de modes de transport durables constitue également un enjeu fort, en particulier dans les zones urbaines qui se densifient rapidement. Dans ce contexte, l'ambition d'Eiffage est de devenir à la fois un acteur local, en collaborant avec les entreprises du pays et en accompagnant la montée en compétence locale, et un acteur global grâce à sa capacité à fournir des réponses à des problématiques complexes, en se positionnant sur des projets de génie civil de grande dimension et multimétiers. Plusieurs projets d'ampleur se sont concrétisés dans l'année, illustrant cette approche :

- le démarrage des travaux du TER de Dakar réalisés en groupement par Eiffage Génie civil, Eiffage Rail et Eiffage Sénégal avec les entreprises turque Yapi Merkezi et sénégalaise CSE (Compagnie sahélienne d'entreprises) ;
- la construction par RMT, filiale de Clemessy, de stations de pompage pour le compte de la Soneb (Société nationale des eaux du Bénin) dans le cadre d'un programme d'urgence au Bénin pour permettre la distribution d'eau dans la capitale ;

→ la livraison de plusieurs centrales solaires au Maroc, au Sénégal et en Mauritanie par RMT, qui favorise l'embauche de travailleurs locaux en proposant des formations techniques préalables en plus d'une formation d'appoint ou sur le tas. Ainsi, au Maroc, la filiale Clemessy Maroc est en plein développement et emploie 300 personnes (200 intérimaires et 100 CDD), uniquement des Marocains, qui sont formés sur place ou lors d'échanges avec l'Institut des métiers de Clemessy en France ;

→ l'extension de ports pour le groupe Bollore au Ghana et au Liberia. La branche Infrastructures intervient pour la partie génie civil et RMT, pour la création de réseaux d'énergie ;

→ la construction du premier centre d'enfouissement technique en Afrique de l'Ouest, au Togo, en partenariat avec la Coved et GER, entreprise de BTP togolaise, et la création d'un nouveau lac.

Une politique RSE affirmée par Eiffage Energía au Chili

Avec ses clients, Eiffage Energía Chile met en œuvre une RQE, l'acronyme de « Résolution de qualification environnementale », spécifique aux projets. Ainsi, dans le cadre des différents projets développés, Eiffage Energía Chile a réalisé :

- le reboisement de près de 15 000 unités de différentes espèces d'arbustes locaux du désert d'Atacama ;
- l'élargissement du stade de football de la ville de Colina, dans la région de la capitale ;
- la réfection du revêtement d'un tiers des rues de cette même ville ;
- l'investissement pour la création d'une salle de formation en énergies renouvelables à l'université d'Iquique, dans la région de Tarapacá ;
- l'investissement pour la délocalisation et la préservation des *huellas troperas*, importants vestiges archéologiques de la région de Tarapacá (désert d'Atacama) ;
- l'investissement pour l'amélioration et la préservation de Los Tambos, un important site archéologique situé au cœur du désert d'Atacama.

Par ailleurs, Eiffage Energía Chile s'engage

à former et à engager des personnes des différentes communautés où elle développe ses activités. Près de 30 ouvriers de différentes communautés de la région de Tarapacá font partie du personnel actuel. La société envisage de doubler ce chiffre dans les prochaines années.

Des projets de construction et des services qui répondent aux nouveaux besoins des habitants et des usagers

Le Groupe réalise des projets de construction et d'aménagement urbain qui participent pleinement au développement des territoires en tentant de mieux combiner l'offre de logements avec la création d'activités économiques mais aussi sociales. Le Groupe se doit, en effet, d'anticiper l'évolution de la société, notamment pour

11

c'est le nombre de projets d'habitat intergénérationnel Cocoon'Ages signés

⁽³³⁾Le projet de reconversion du Grand Hôtel-Dieu de Lyon lauréat 2017 de la « pyramide d'argent » de la Fédération des promoteurs immobiliers de la région lyonnaise

La pyramide d'argent-grand prix régional de la FPI a récompensé le projet du Grand Hôtel-Dieu, la plus importante opération de reconversion privée d'un monument historique conduite en France.

L'opération a été portée, dès son origine, par le groupe Eiffage et des partenaires. Cette récompense distingue le projet pour ses points forts : la reconversion complexe d'un patrimoine unique ; un ancien hôpital classé monument historique ; un projet qui présente des qualités esthétiques et innovantes en termes d'équipement et d'usages ; une fonctionnalité contribuant à l'intégration sociale et au développement de la ville ; la mixité d'activités au sein d'un même lieu ; un développement harmonieux des espaces collectifs et privés, et qui s'attache à les inscrire dans les différentes composantes du développement durable : environnementales, sociales et économiques ; l'ouverture au public et sur la ville, par sept entrées et sur 8 000 mètres carrés de cours, jardins et galeries ; la certification environnementale Breeam Bespoke, niveau « very good ».

lutter contre les situations d'isolement, la précarité énergétique et de favoriser le rapprochement domicile-travail. Son offre commerciale tend à encourager la mixité sociale et intergénérationnelle et « le bien-vivre ensemble ».

Eiffage Immobilier développe avec succès l'habitat intergénérationnel avec « Cocoon'Ages »

Afin d'anticiper les évolutions démographiques et les besoins des populations, Eiffage Immobilier et Récipro-Cité, société d'ingénierie sociale spécialiste de la mixité intergénérationnelle, ont associé leurs compétences pour développer Cocoon'Ages : un dispositif d'habitat familial intergénérationnel qui associe une architecture adaptée à une offre de services-animation. En 2017, 11 projets ont été signés, dont quatre sont en cours de construction. Initié il y a trois ans seulement, Cocoon'Ages est déjà un vrai succès et démontre que ce concept répond à une demande sociale bien identifiée.

Ainsi, au Vallon des Gavots, à Aubagne (Bouches-du-Rhône), sur une surface plancher de 4 800 mètres carrés, la résidence intergénérationnelle se composera de 79 logements, d'une crèche de 32 berceaux, d'une maison collective, d'une grande terrasse collective et de jardins potagers partagés. En outre, 94 logements au cœur de l'îlot Smartseille, à Marseille, et 84 logements au sein du quartier Maillet, à Guyancourt (Yvelines), sont déjà lancés. L'intérêt manifesté par les bailleurs sociaux pour ce concept est aussi lié à l'engagement d'Eiffage et de Récipro-Cité pour la création et le financement de services à travers des maisons de projet, des jardins partagés, la gestion de crèches et d'une salle informatique partagée, l'animation étant assurée pendant deux ans. L'objectif est d'amorcer pendant ces deux années des liens autour d'activités partagées afin que les habitants, en lien avec les bailleurs, prennent ensuite le relais pour maintenir durablement ces services.

Autre projet exemplaire, à Bordeaux (Gironde), avec le programme de rénovation de Brazza, l'un des projets phares de rénovation urbaine de la métropole girondine. Eiffage Immobilier va mettre en place le

dispositif Cocoon'Ages, qui proposera, entre autres, une conciergerie participative afin de faciliter la solidarité de voisinage par l'échange de biens et de services gratuits complétés par des services payants, selon les besoins et les demandes des habitants. Une « ressourcerie numérique » sécurisée et simple d'utilisation offrira un grand nombre de fonctionnalités informatiques et numériques aux habitants, quel que soit leur âge.

L'écoquartier Smartseille a accueilli ses premiers habitants en octobre 2017, avec les premières livraisons des 60 appartements en accession et des 49 appartements destinés au bailleur social Erilia. Ils ont investi les lieux avec, en gage de bienvenue à la remise des clés, des bons cadeaux pour l'utilisation de véhicules d'autopartage et pour des services de la conciergerie de quartier.

Des projets de construction qui contribuent à redynamiser des quartiers

Les nouveaux projets de construction se doivent de prendre en compte à la fois la préservation du patrimoine, la construction de bâtiments et de logements efficaces sur le plan énergétique et environnemental mais aussi des dynamiques de quartier durables (nouvelles mobilités et accessibilité, mixité d'activités économiques et de logements, création de nouveaux services). Cette triple dimension est au cœur de projets exemplaires⁽³³⁾ développés par Eiffage en 2017.

Le site « Les Ateliers Jourdan-Corentin-Issoire » de la RATP dans le XIV^e arrondissement de Paris a permis la création de 191 logements sociaux, d'une résidence étudiante de 365 chambres, d'une crèche de 66 berceaux, d'une halte-garderie de 33 places, d'un commerce de 200 mètres carrés ainsi que de 108 logements en accession privée, tout en maintenant l'activité économique importante du centre de maintenance de 180 bus de la RATP, qui a été modernisé.

Eiffage Aménagement et Eiffage Immobilier réalisent la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon (Côte-d'Or), l'un des plus grands projets en France alliant préservation du patrimoine

et développement économique et culturel. Sur un site de 6,5 hectares au cœur de la ville, le projet architectural comprendra 70 000 mètres carrés de bâti et respectera la qualité patrimoniale du site, notamment les éléments inscrits aux monuments historiques. Aux bâtiments rénovés des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles s'ajouteront des constructions contemporaines. Le projet vise la certification HQE AménagementTM, qui a pour finalité les grands objectifs du développement durable : assurer l'intégration et la cohérence avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire ; préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement ; promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques.

De nouveaux services pour favoriser de nouvelles mobilités : le développement du covoiturage au quotidien par APRR et AREA

APRR et AREA souhaitent encourager la mobilité collaborative grâce à des partenariats innovants, notamment avec IDVroom, et des expérimentations. Il s'agit de rendre cette nouvelle façon de voyager attractive, notamment pour les trajets quotidiens, en mettant à la disposition des usagers un service simple d'utilisation : mise en relation facile entre les covoitureurs, mise à disposition de parkings de covoiturage, abonnement péage spécifique.

La phase test sur l'autoroute A43 dans le Nord-Isère, lancée en novembre 2016, s'est terminée en septembre 2017. Cette ligne de covoiturage Pop & Vroom a été étendue et complétée par d'autres lignes en Rhône-Alpes sur les autoroutes A41, A42, A48, A49 et A51. Chambéry, Annecy, Grenoble et Valence sont ainsi desservies. Parallèlement, la première ligne interne destinée aux déplacements professionnels des salariés d'APRR et d'AREA a été lancée le 18 septembre 2017 ; elle relie les deux sièges sociaux, Saint-Apollinaire (Côte-d'Or) et Bron (Rhône).

APRR partenaire d'un projet innovant pour conjuguer mobilité et attractivité des territoires

Dans le cadre de son partenariat avec Tubà,

« tube à expérimentations urbaines », APRR a contribué au challenge MobUp lancé en 2017 aux côtés d'un autre acteur privé commanditaire, Veolia, de trois acteurs publics (la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la plateforme Apidae et le Grand Chambéry) et de deux acteurs experts (le pôle de compétitivité Imaginove et le Cluster Montagne). Chacun de ces acteurs est porteur de données numériques spécifiques, d'expertises et de terrains d'expérimentation. L'objectif principal de cette démarche d'innovation était d'identifier comment les nouvelles technologies peuvent apporter des solutions pour enrichir l'attractivité et valoriser l'offre touristique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment en favorisant le développement de nouvelles solutions numériques dans le monde du « tourisme vert » et de la mobilité en moyenne et haute montagne.

En apportant aux entreprises innovantes une plus grande visibilité, un accompagnement personnalisé (incluant l'ouverture de données exclusives) et une expérimentation concrète sur le territoire, ce projet permet le développement de nouvelles mobilités créatrices de nouveaux flux touristiques.

Dynamiser le tissu local par des actions pour l'emploi et l'insertion

Les projets portés par les entreprises du groupe Eiffage sont d'importants contributeurs à l'emploi local en France et à l'international. Le secteur d'activité du BTP a toujours été un puissant intégrateur susceptible d'offrir des possibilités de travail et d'épanouissement à des personnes aux profils très diversifiés, notamment les personnes peu qualifiées, qui trouvent dans le secteur des possibilités d'insertion professionnelle avérées.

Au-delà du respect des clauses sociales prévues par certains marchés réservant un volume d'heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi, des politiques internes d'Eiffage encouragent la collaboration active des branches avec les acteurs locaux de l'insertion. Cette démarche est

courante à l'occasion de grands chantiers. Ainsi, sur le chantier de l'A6, APRR a signé une convention avec la Maison de l'emploi et de la formation de l'Auxerrois (Yonne). Les sociétés sous-traitantes du groupement se sont engagées à respecter la convention réservant 10 000 heures de travail à des personnes en insertion. Après un an de chantier, le programme a déjà dépassé cet objectif, avec 12 000 heures effectives. Près d'une trentaine de personnes en insertion (soit sept postes équivalents temps plein) travaillent sur le chantier, dont certaines en contrat de professionnalisation. Certains postes, comme le contrôle de l'accès aux zones de stockage, exigent moins de qualification et permettent à des personnes très éloignées de l'emploi de remettre le pied à l'étrier.

Sur l'île de la Réunion, la réalisation du viaduc de la Grande-Chaloupe dans le cadre de la Nouvelle Route du littoral a offert sur trois ans une réelle dynamique d'insertion locale dans un territoire où les problèmes d'emploi sont très importants. La quasi-totalité du chantier a été réalisée en sous-traitance par des entreprises locales avec un objectif d'insertion de personnes éloignées de l'emploi. L'objectif initial d'insertion de 11 550 heures a été largement dépassé, avec 47 600 heures réalisées au total. Notons que, en cours de chantier, sept personnes ont été embauchées en contrat à durée indéterminée de chantier à l'issue de leur période en intérim.

La branche Construction est également un puissant contributeur aux dynamiques locales d'emploi et d'insertion, et le chantier du nouveau palais des congrès Robert-Schuman de Metz (Moselle) en est un bon exemple. Ce chantier, dont le gros œuvre a été finalisé en 2017 et dont la livraison est prévue à la fin de 2018, permet de faire travailler de nombreuses TPE et PME locales et offre un accès à l'emploi via l'insertion.

Le contrat comprend un engagement de personnes en insertion de 30 000 heures, soit 18 équivalents temps plein. Au 30 avril 2017, 74 % des 30 000 heures avaient été confiées à des personnes en insertion, dont 10 % de femmes et 30 % de jeunes de moins de 26 ans. Le contrat

comprend également un engagement de mobilisation de TPE-PME à hauteur de 30 % du montant des travaux. À mi-parcours, l'objectif est largement atteint puisque 50 % des travaux ont été confiés aux PME locales.

Eiffage, partenaire des Crepi pour faciliter l'insertion professionnelle

Solidement ancrés dans la réalité économique locale, les Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (Crepi) apportent des solutions pragmatiques aux publics en recherche d'emploi. Les directions régionales d'Eiffage participent activement à ces clubs. Les Crepi sont des « structures passerelles » reconnues localement pour mettre en relation les publics en difficulté, les entreprises des territoires et le service public de l'emploi. Ainsi, en 2017, les Crepi ont organisé la journée de rencontre « Odyssée 2017 », qui a réuni partout en France plus de 2 000 personnes, dont 1 445 demandeurs d'emploi et 447 représentants d'entreprises.

⁽³⁴⁾ Le Crepi Île-de-France sélectionné dans le cadre de la charte Entreprises et Quartiers

Le Crepi Île-de-France a été sélectionné par la préfecture des Yvelines pour devenir la structure responsable du suivi et de l'application de la charte Entreprises et Quartiers signée par Eiffage dans le département. Cette charte prévoit de nombreuses actions de terrain afin de créer des dynamiques d'insertion locale (comme l'organisation d'un salon sur l'alternance à Mantes-la-Jolie, l'une des villes prioritaires du département).

⁽³⁵⁾ La plateforme logistique Noé pour des chantiers plus apaisés

Noé est une plateforme de services mutualisés qui permet de gérer au mieux les impacts des travaux sur les populations riveraines et les citoyens (perturbations du trafic, déviations provisoires, approvisionnements des chantiers, respect des contraintes environnementales). L'objectif est aussi de rationaliser dans le temps et l'espace l'occupation des sols et sous-sols (gestion des bases travaux, parcs de stationnement provisoires, gestion des terres excavées, stockage et transport de matériaux, foodtrucks...). Les services seront proposés aux différents chantiers en cours ou à venir sur le territoire de l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique.

Les Crepi permettent aujourd'hui à Eiffage d'être encore plus efficace pour les questions d'insertion⁽³⁴⁾ en allant très souvent bien au-delà des clauses contractuelles, que ce soit en termes quantitatifs (nombre d'heures réalisées) que qualitatifs (solution durable d'insertion et de qualification), car les structures Crepi sont très intégrées à l'écosystème économique et social local, gage de leur efficacité.

Pour s'implanter durablement en Afrique, la branche Infrastructures noue des relations de confiance et des partenariats durables avec les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. La plupart des fournisseurs sont africains, contribuant ainsi au développement économique des territoires. Les salariés sont à 95 % des collaborateurs locaux, ce qui contribue aussi à fixer les populations dans le pays. Eiffage a également mis en place des programmes de formation professionnelle, notamment pour les aspects prévention et sécurité. Les objectifs, les méthodes et les standards en matière de sécurité appliqués en Afrique sont exactement les mêmes que ceux pratiqués en France.

Construire une démarche de concertation avec les riverains pour développer harmonieusement les territoires

La bonne réalisation des chantiers nécessite de prendre en compte leurs impacts sur les riverains⁽³⁵⁾ à toutes les étapes des projets. En amont, des processus de concertation sont systématiquement mis en œuvre afin de faciliter les acquisitions de terrains. Dans la durée, le Groupe recourt à des solutions techniques appropriées et est à l'écoute des riverains afin de réduire les nuisances éventuellement engendrées par les travaux.

Favoriser la concertation et le dialogue pour faciliter les opérations foncières

Les opérations foncières étant un élément fondamental de la construction autoroutière, APRR et AREA privilégient les

démarches de concertation avec tous les acteurs concernés, au travers de réunions publiques régulières et de rencontres individuelles permettant la prise en compte des spécificités liées aux activités économiques et agricoles ou aux zones d'habitat, et la mise en œuvre de mesures appropriées au cas par cas. La priorité est systématiquement donnée aux accords amiables, tant pour les acquisitions sous déclaration d'utilité publique (DUP) que pour le règlement des dommages de chantier. Concernant les nouvelles dispositions de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire, APRR a confié en 2017 une étude à la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme en lien avec le projet d'élargissement de l'A75.

Minimiser les nuisances dans les territoires en informant davantage

Dans le cadre de chantiers courants, la communication externe est assurée directement par le directeur de projet et son équipe. Sur certains chantiers de plus grande ampleur, un service de communication dédié au projet est organisé afin d'animer et de coordonner les communications non institutionnelles vers les parties prenantes (riverains, collectivités, associations). Des chantiers comme celui du Géant Casino de Saint-Étienne (Loire), les projets T4, T5 et T6 de couverture de voies SNCF près de la gare Saint-Lazare, à Paris, la Fondation Luma, à Arles (Bouches-du-Rhône), continuent à démontrer l'effort de communication vers les riverains et les collectivités lors du déroulement d'un chantier Eiffage. Pour T4, T5 et T6, l'information des réseaux sociaux et l'indication des restrictions de circulation sur Waze ont été déployées avec succès. Désormais, la branche Infrastructures propose ce type d'offre de manière volontaire.

Corridors écologiques créés à l'occasion du réaménagement des carrières

Les plans de réaménagement des carrières ont évolué sensiblement ces dernières années. Conçus en partenariat avec les mairies et les associations locales et validés par les préfectures, ils prévoient parfois, selon

les cas, remblayages, remodelages avec création de zones propices à la biodiversité ou encore création de réserves d'eau de potabilisation et pour l'extinction d'incendies. D'une manière générale, ils font souvent appel à une solution multiple qui prend en compte la pluralité des enjeux locaux, parmi lesquels la préservation de la biodiversité. Ainsi, la carrière de Stinkal, à Ferques (Pas-de-Calais), participe à un plan de réaménagement sous l'égide du Parc naturel régional des caps et marais d'Opale qui vise à recréer des espaces favorables à la biodiversité dans les zones déjà réaménagées. Des corridors écologiques ont été conçus ainsi que des zones de boisement et d'écopâturage, et des plans d'eau. Des conventions d'écopâturages ont été signées avec des éleveurs locaux de moutons. Des mares à amphibiens et des nichoirs à chiroptères ont été aménagés.

L'ensemble des aménagements écologiques mis en œuvre dans les carrières fait l'objet de suivis réguliers par des associations locales qui viennent observer les espèces et leur développement. Ces suivis s'effectuent pendant toute la durée de l'exploitation et même après le réaménagement.

L'insertion environnementale globale des sites est également soignée, des merlons de terre boisés étant souvent installés à proximité afin de rendre l'exploitation plus discrète dans le paysage.

Pour renforcer le dialogue entre le site industriel et son voisinage, de plus en plus de carrières aménagent des sentiers et promontoires de découverte qui permettent d'observer le site et l'activité de la carrière en toute sécurité et d'expliquer notre métier. De telles installations peuvent être observées sur le site de la carrière de Stinkal ou de celle des Grands Caous (Var).

Les relations du Groupe avec ses parties prenantes : écoute, concertation et dialogue

Connaître et prendre en compte les besoins et les attentes de ses parties prenantes, maîtriser les impacts de ses activités sur la société civile et prévenir tout risque in-

hérent aux incompréhensions mutuelles sont des enjeux forts pour les métiers du Groupe, par nature exercés au plus près des populations locales. L'acceptabilité sociale des activités est la clé indispensable d'un développement soutenable à long terme.

La concertation, l'information et la qualité du service au cœur des relations avec le public

Les actions de concertation et de communication avec le public⁽³⁶⁾ sont des pratiques usuelles dans les branches. Elles sont un pilier essentiel de l'acceptabilité des projets et des activités, quelle que soit leur nature : infrastructure linéaire, construction, rénovation en site occupé ou encore exploitation de carrières.

Ainsi, tous les projets autoroutiers d'APRR-AREA font l'objet d'une démarche d'information approfondie fondée sur de multiples supports destinés à toucher un public large : affiches, signalétique spécifique travaux, newsletters imprimées, sites internet et adresses mail dédiés...

En 2017, APRR a poursuivi le déploiement du site web Smart (Service mobilité accompagnement routier temporaire) dédié au projet de liaison A89-A6, située au nord de Lyon (Rhône), et qui a été livré fin février 2018. Objectifs, calendrier de réalisation, déviations, grandes phases et vie du chantier – le site communiquait toutes les informations nécessaires, qui étaient régulièrement actualisées. Smart permettait également, après inscription, de recevoir une information personnalisée sur les perturbations de circulation dans ce secteur et les déviations.

Des enquêtes de satisfaction clients sont également menées par les branches, notamment dans le cadre des certifications ISO 9001. Chez Clemessy, dans le cadre de son enquête clients 2016, une question concernant l'écoconception a été ajoutée au volet environnemental, afin d'évaluer la sensibilité des clients au sujet : 45 % des clients ont ainsi cité les critères d'écoconception comme étant ou devenant des

critères décisifs dans leur choix. En ce qui concerne l'exploitation des autoroutes, APRR et AREA mènent régulièrement des enquêtes afin d'évaluer la perception du service par le client, mais c'est principalement le traitement des réclamations écrites ou des sollicitations orales qui éclaire sur les points à corriger ou à améliorer. En 2017, le nombre de traitements régresse, passant de 41 000 à 36 000, avec une baisse sensible des erreurs de classe au péage chez AREA. En 2017 encore, plus de 98 % des réclamations ou des sollicitations ont obtenu une réponse dans un délai inférieur ou égal à dix jours. Les flux de données sont surveillés toute l'année, et toute augmentation de la volumétrie est étudiée. Par ailleurs, le Groupe et ses filiales sont régulièrement évalués par leurs clients et leurs investisseurs. La réponse aux divers questionnaires RSE constitue un moment de dialogue et de bilan avec le demandeur.

Interventions en milieu occupé : mettre en place un dialogue actif tout au long des projets pour préserver l'activité des occupants

Les travaux en site occupé demandent une prise en compte accrue des besoins et des contraintes du client ou des occupants, une grande réactivité et une organisation sans faille. Ils génèrent un dialogue très actif. Chez Eiffage Construction plus particu-

⁽³⁶⁾ Refonte du dispositif d'écoute client dans la branche Infrastructures

À la suite de sa réorganisation et de l'unification du système de management de la qualité et de l'environnement, la branche Infrastructures a revu et renforcé les modalités d'évaluation de la satisfaction de ses clients et parties intéressées car, face à la multitude de supports et de médias, il était devenu difficile de comparer l'efficacité de tel ou tel mode de collecte d'information. Pour y remédier, la branche a créé une enquête dématérialisée accessible sur internet ou par le biais d'une application smartphone qui permet de collecter et de centraliser les informations sur un fichier unique. Ce formulaire inclut notamment des questions sur les thématiques environnementales et sociétales. Il permet de recueillir objectivement et efficacement les commentaires et les attentes des clients dans les domaines relevant autant de la qualité d'exécution que du respect des milieux ou de la préservation de l'intégrité physique des collaborateurs.

lièrement, à mesure que les chantiers de rénovation énergétique se développent, la médiation sociale devient un préalable de plus en plus indispensable au déroulement des travaux dans les logements. La branche déploie des dispositifs de concertation dédiés à l'écoute et aux questionnements des habitants et riverains. Au-delà des campagnes d'affichage et des plaquettes d'information, la médiation directe est très appréciée, lors d'un chantier résidentiel par exemple. La branche peut mettre à la disposition des riverains, à temps complet, un cadre chargé des relations avec le public. Animateur des réunions d'information et responsable de la communication autour du chantier (site internet, affichage, communication via la presse quotidienne régionale), ce « pilote social » est un facilitateur de projet.

Le Géant Casino de Monthieu (Loire): un chantier gigantesque avec le maintien de la circulation et de l'activité commerciale

Dans le cadre de la restructuration du Géant Casino de Saint-Étienne Monthieu, l'un des hypermarchés du groupe de grande distribution qui constitue le premier employeur stéphanois, le groupement Forézienne d'entreprises et Eiffage Route ont terminé en 2017 le réaménagement complet des

⁽³⁷⁾ **La nouvelle newsletter clients « Changez d'aire », d'APRR-AREA, a fêté sa première année de diffusion**

APRR et AREA avaient, mi-2016, totalement refondu leur newsletter, avec un nouveau positionnement éditorial plus axé sur les centres d'intérêt des clients. Ainsi, on y parle davantage des sorties culturelles et touristiques proches du réseau. Les informations travaux et viabilité hivernale y restent présentes mais passent au second plan. De plus, APRR et AREA développent une information plus personnalisée. En étant susceptible de géolocaliser les clients, il est désormais possible de leur envoyer « les bons plans » de leur région.

57

points de recharge rapide installés pour les véhicules électriques entre 2016 et 2017 sur le réseau APRR et AREA

parkings et des voies d'accès aux bâtiments commerciaux.

Le parking extérieur en silo a été agrandi de 500 places et le dernier niveau, végétalisé afin de permettre aux habitants du quartier d'y déambuler.

Le projet d'agrandissement de la galerie commerciale du Géant Casino Monthieu prévoyait également la réhabilitation des 2x2 voies connectées à la RN88. Cette entrée de ville a bénéficié d'une attention particulière : le site a été végétalisé et transformé en véritable boulevard urbain afin d'encourager les automobilistes de la vallée du Gier à faire leurs courses dans le centre-ville stéphanois.

L'une des difficultés de ce chantier exceptionnel (30 000 tonnes de décaissements de chaussée, 15 000 mètres carrés de couches de forme) était de le mener en maintenant la circulation et en site occupé afin de ne pas freiner l'activité économique de ce pôle commercial essentiel à l'agglomération.

Ainsi, deux « hommes trafic » ont été mobilisés quasiment en permanence, y compris certains week-ends, en fonction du phasage des travaux ; bien évidemment, des signalisations et balisages ont été mis en place, et ont fait l'objet d'un suivi régulier, tandis que de nombreuses réunions avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont été organisées sur ce sujet spécifique en la présence des encadrants (ingénieur travaux et conducteur de travaux).

À l'écoute des usagers de la route pour une mobilité sereine

Protéger l'usager, l'informer⁽³⁷⁾ et lui offrir des services de qualité sont les trois objectifs qu'APRR et AREA poursuivent à travers l'écoute et la disponibilité de leurs agents. Une attention particulière est portée à l'intégration et au déploiement d'outils numériques dans la relation avec les clients pour leur proposer un accompagnement personnalisé avant et pendant leurs déplacements (à l'image du site Smart sur la liaison A89-A6 cité précédemment). De même, la démarche qualité concernant les aires autoroutières est poursuivie, à travers, notamment, l'amélioration de l'accueil sur les aires de repos, avec de nouveaux espaces,

couverts ou non, favorisant la détente.

En 2017, APRR et AREA ont déployé deux nouveaux référentiels de services qualité destinés à tous les collaborateurs susceptibles d'être en relation avec les clients. Le premier référentiel « accueil clients sur les aires » affiche six engagements et la mise en évidence de situations dites « inacceptables » (les aires de repos doivent être disponibles tous les 30 kilomètres, deux aires consécutives ne doivent jamais être fermées en même temps, etc.).

Une charte d'engagement identique a été créée à propos de la stratégie d'assistance des clients en cas de panne sur le réseau APRR-AREA avec sept engagements et, là encore, la mise en évidence de situations inacceptables (comme deux postes d'appel d'urgence consécutifs indisponibles, des appels non traités...).

Les livrets distribués aux collaborateurs mettent surtout en exergue les bonnes pratiques. APRR et AREA s'attachent à vérifier que ces engagements sont bien respectés en accompagnant les managers mais aussi en réalisant des contrôles inopinés, notamment avec des « clients mystère » et en répondant aux sollicitations des clients, près de 40 000 par an.

Les aires de service sont également en cours de rénovation et offrent des espaces et des équipements diversifiés pour faciliter la mobilité. L'augmentation du nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques et de parkings de covoiturage se conjugue avec des offres commerciales dédiées pour favoriser les nouvelles mobilités.

Concernant le développement de l'électromobilité, une convention avec la société Sodetrel a permis l'installation et le déploiement de bornes de recharge électrique. Ces bornes de recharge rapide fonctionnent avec des cartes prépayées ou par abonnement pour obtenir un tarif préférentiel et dégressif. D'autres opérateurs, comme Tesla, proposent des systèmes adaptés à leurs véhicules électriques. APRR et AREA s'engagent, enfin, à offrir les frais de gestion du badge de télépéage pendant les deux premières années de la souscription à l'abonnement Balade Electrici-t, avec une dispense de dépôt de garantie.

Par ailleurs, dans le cadre de leur démarche Diversité labellisée, APRR et AREA mettent à la disposition de leurs clients sourds ou malentendants un service adapté à leur handicap. Il s'agit de faciliter leur accès à l'information grâce à une plateforme de traduction développée par la société spécialisée Acceo. Celle-ci les met en relation avec un téléconseiller formé au langage des signes ou à la transcription écrite de la parole en temps direct. Grâce à ce nouveau canal, une personne malentendante peut obtenir les renseignements qu'elle souhaite, comme n'importe quel client valide.

Des partenariats sur mesure avec les ONG et les associations

Localement ou dans un périmètre plus large, les différentes branches et entités d'Eiffage nouent des partenariats avec des ONG afin de soutenir des initiatives locales ou d'accompagner les actions du Groupe dans les domaines social ou sociétal (pour l'insertion professionnelle avec l'association La Cravate solidaire ou le logement avec Habitat et Humanisme) ou encore environnemental (Ligue pour la protection des oiseaux, Humanité et biodiversité).

Eiffage Sénégal, un engagement citoyen pérenne

Eiffage Sénégal est signataire depuis 2012 de la charte RSE et Développement durable des entreprises du Sénégal. En 2017, Eiffage Sénégal a fait l'objet d'une évaluation de sa démarche RSE par l'Afnor avec la participation de différentes parties prenantes identifiées par l'entreprise. À la suite de cette évaluation fondée sur les sept piliers de la norme ISO 26000, Eiffage Sénégal a obtenu un score de 647 sur 1 000 qui valide la maturité de son engagement RSE.

Eiffage Sénégal s'investit, en effet, depuis de nombreuses années auprès de ses salariés et de la population locale, en apportant notamment son soutien logistique à des ONG. Cela a été le cas en 2017 avec l'accompagnement de la communauté de

Bargny autour d'un projet, « Une pirogue pour l'insertion des jeunes, l'intégration des femmes et le développement communautaire ». Ce projet comprend la construction d'une pirogue et son armement pour la pêche ainsi que la construction et l'animation d'une maison commune comprenant une bibliothèque, un cybercentre et une école communautaire (encadrement préscolaire et périscolaire). Ces deux chantiers ont été réalisés lors d'un chantier école où ont été formés les jeunes du quartier.

Eiffage Sénégal se distingue également par ses actions, récurrentes depuis 2003, de sensibilisation des salariés, des sous-traitants et des populations riveraines des chantiers aux risques que représente le sida, sensibilisation réalisée en partenariat avec des structures publiques et privées. S'y ajoutent des programmes de soutien aux zones démunies permettant à la population de bénéficier d'infrastructures scolaires adaptées, de fournitures scolaires, de panneaux signalétiques, le tout en synergie avec les salariés, partenaires de cette démarche d'accompagnement.

En 2017, Eiffage Sénégal a participé à des constructions et à des réhabilitations de maternités (Toubacouta, Ouakam), des projets de coopération sénégalaise-française permettant d'offrir aux familles et aux femmes des structures de soin de qualité. En parallèle, la branche Infrastructures a collaboré en 2017 avec l'ONG de CentraleSupélec à un projet de construction de deux classes au Togo. Les coûts de matériaux ont été pris en charge par Eiffage, tandis que la conduite des travaux a été pilotée par l'ONG, avec la collaboration active des villageois qui ont participé à l'agrandissement de leur école.

Eiffage Construction et la Fondation Abbé-Pierre en France : un partenariat pour aider les structures d'accueil d'urgence

Le partenariat entre Eiffage Construction et la Fondation Abbé-Pierre remonte à 2005. Au début, ce partenariat associait un certain nombre de promoteurs, dont Eiffage Immobilier, qui s'engageaient collectivement à verser un don, dont le montant était lié au nombre de logements vendus.

En 2010, Eiffage Construction et la Fondation décident conjointement d'y donner un nouvel élan en collaborant différemment, afin de mieux répondre aux besoins des structures d'accueil d'urgence. L'objectif était aussi d'impliquer davantage les collaborateurs d'Eiffage dans un projet qui ne se résumerait pas à l'octroi d'une aide financière.

Depuis 2010, chaque année, la Fondation Abbé-Pierre désigne un ou plusieurs sites qui nécessitent de fortes rénovations, et Eiffage Construction se charge en totalité des travaux de construction et/ou de réhabilitation. Une fois choisies, les différentes filiales locales d'Eiffage Construction travaillent avec les structures d'accueil d'urgence pour définir les travaux à réaliser. En outre, depuis 2013, Eiffage Construction organise au profit de la Fondation Abbé-Pierre un « concert solidaire » avec l'association « Saisons Solidarité ».

Eiffage, actif au sein des instances professionnelles

Eiffage est présent dans les instances professionnelles aux niveaux national et local (FNTP, FRTP, EGF BTP, Serce, Usirf, Unicem, UNPG, AFGC, CNCT, CIAN, Cetim, Construire Acier...). Il porte également des mandats de représentation de la profession, notamment au Medef et au sein du groupe Medef International.

Les représentants d'Eiffage participent notamment activement aux travaux des commissions techniques, prévention et développement durable. Ainsi, la présidence de la commission Environnement Usirf est actuellement assurée par le directeur général d'Eiffage Route.

Des partenariats avec les PME pour soutenir l'innovation

Conformément à sa politique Achats responsables, le Groupe s'engage à tenir compte des forces vives locales et régionales, notamment en faisant une place aux PME dans son sourcing.

Par ailleurs, pour accélérer l'innovation, Eiffage accroît son ouverture au monde de la recherche et des start-up⁽³⁸⁾. La direction du Développement durable et de l'Innovation transverse travaille en lien étroit avec des incubateurs clés qui soutiennent ces jeunes entreprises innovantes, tels Paris&Co ou Impulse Partners.

Agriculture urbaine, bouquet d'énergies nouvelles et renouvelables, optimisation des ressources dans les métiers de la maintenance, mesures et corrections en temps réel des consommations d'énergie, intégration des objets connectés urbains, solutions de parkings intelligents et partagés : les possibilités sont multiples, et de plus en plus interfaçables et duplicables.

Toujours dans une optique d'open innovation, le Groupe sollicite et répond aux demandes des fournisseurs comme des grands clients inscrits dans une démarche de co-innovation afin notamment de sélectionner et de tester de nouveaux matériaux et process.

L'aménagement de l'écoquartier Smartseille constitue ainsi un laboratoire dans lequel ont pu être déployées les solutions de deux start-up en matière de stationnement partagé et d'agriculture urbaine.

Dans les différentes entités du Groupe, des solutions innovantes variées sont régulièrement mises en œuvre sur la base de partenariats avec des start-up (comme l'offre de covoiturage par APRR). APRR est partenaire du laboratoire urbain collaboratif de Lyon Tubà pour mettre en commun des données avec d'autres sociétés de services afin de créer de la valeur dans la *smart city*.

Développer les partenariats et les actions de mécénat pour ancrer les projets dans les territoires

Acteurs économiques reconnus des territoires, les entreprises du Groupe sont engagées dans des partenariats et des actions de mécénat à vocation culturelle ou sociale. Ces actions sont souvent portées par la Fondation Eiffage en coordination étroite

avec les entités sur le terrain. D'autres initiatives sont plus ponctuelles et émergent des liens étroits entre les entités et leur écosystème local.

Dans le cadre d'une convention signée en 2015 avec le ministère de la Culture où la branche Construction s'est engagée à accueillir une œuvre d'art dans chaque nouvel immeuble livré, Eiffage Immobilier a organisé en 2017, lors de l'inauguration des bureaux de Chambéry (Savoie), une manifestation originale : ses invités ont pu assister à la création en public d'une œuvre par un artiste d'Aix-les-Bains, Robert di Credico.

APRR soutient divers événements et/ou structures présents sur des sites desservis par son réseau de manière à accroître son ancrage dans les territoires et auprès des populations. Ainsi, en 2017, APRR est devenue mécène du Centre national du costume de scène de Moulins, dans l'Allier. Ce site du centre de la France est accessible par l'autoroute A71 et a reçu une aide pour l'organisation de son exposition annuelle. Dans le même esprit, APRR a apporté son appui au club de basket Jeanne-d'Arc Vichy-Clermont Métropole (autoroutes A71 et A719) et au village de l'archéologie installé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) au sein du Musée gallo-romain de Lyon (Rhône). AREA, quant à elle, a soutenu le festival de musique baroque de Valloire, en Savoie.

Pour leur part, Eiffage Immobilier et le Pavillon de l'Arsenal ont poursuivi la collaboration initiée en 2016 visant à cofinancer des projets d'exposition et d'édition sur la construction et l'urbanisme durables. Lieu unique pour la valorisation de la construction et de l'architecture, le Pavillon de l'Arsenal de Paris contribue au rayonnement et à la diffusion vers tous les publics de la connaissance de l'urbanisme et du patrimoine architectural de Paris et de la métropole parisienne en proposant un centre d'information sur l'histoire récente et l'actualité de l'urbanisme et de l'architecture de Paris et de la métropole parisienne.

En Afrique, la branche Infrastructures

noue fréquemment des relations avec des ONG afin de soutenir des projets de construction. Ainsi, au Togo en 2017, l'entreprise, en collaboration avec l'École des Ponts ParisTech et son ONG « Développement'Ponts », a fourni l'ensemble des matériaux nécessaires à la réalisation de salles de classe à Kpalimé, une ville de 100 000 habitants. Ce projet a permis de scolariser des enfants de moins de six ans qui ne l'étaient pas ou dans des conditions trop dangereuses. Le projet a été conduit par une ONG locale, AsofTogo. Les travaux ont mobilisé des petits artisans locaux, les habitants et les deux ONG togolaise et française.

Mobilisation exceptionnelle pour assurer la remise en place des services énergétiques et de télécommunications sur l'île de Saint-Martin, dans les Antilles

Les équipes locales d'Eiffage Énergie Systèmes se sont immédiatement mobilisées après le passage de l'ouragan Irma, qui a dévasté l'île de Saint-Martin les 5 et 6 septembre 2017. Dès le 11 septembre, six collaborateurs de Guadeloupe et de Martinique ont été acheminés sur l'île en hélicoptère pour une mission de six semaines pour le compte de l'opérateur caribéen Digicel afin de remettre les antennes en service à partir de sites provisoires, mission qui a pris fin en novembre 2017.

En parallèle, un collaborateur du service Génie électrique a été dépêché sur place dès le 14 septembre afin d'aider à la remise en service de l'aéroport de Grand-Case et

(38) Projet pilote I-Street: un partenariat avec la start-up OliKrom

Dans le cadre du projet pilote I-Street qui vise à créer des « Innovations systémiques au service des transitions écologiques et énergétiques dans les infrastructures routières de transport », porté par le Groupe, Eiffage Route a formalisé en avril 2017 un accord de collaboration stratégique avec la start-up bordelaise OliKrom, spécialiste des pigments intelligents.

Ce partenariat va permettre à Eiffage Route et à sa filiale AER, dédiée aux équipements routiers, de tester des marquages au sol innovants, visibles en toute circonstance et contributeurs à la sécurité. Le projet I-Street a été déclaré en novembre 2017 lauréat de l'appel à projets « Route du futur » opéré par l'Ademe.

de la sous-préfecture. Trois collaborateurs de l'entreprise étaient toujours sur les lieux fin février 2018 pour remettre en état l'électricité, la téléphonie et la climatisation. En outre, dans le cadre de son marché « tempêtes » avec EDF, adapté pour les circonstances, Eiffage Énergie Systèmes Guadeloupe a missionné sur réquisition préfectorale sept personnes de son service Réseaux dans l'île afin de redresser les lignes d'EDF, et ce dès le 16 septembre. Cet effectif a été porté à dix personnes à partir du 5 octobre. Des moyens matériels considérables ont été mobilisés pour cette intervention (dont notamment deux tonnes d'outillage et de matériel, deux fourgons-ateliers, deux nacelles, un camion grue, un tractopelle mais aussi 2 000 bouteilles d'eau, des réchauds ou encore des matelas gonflables). Fin février 2018, trois collaborateurs de l'entreprise œuvraient toujours aux côtés d'EDF dans le cadre de cette mission.

Eiffage Sénégal s'investit dans de nombreuses actions citoyennes dans les domaines de l'éducation ou du sport, ou par des dons de matériels, l'aide à la création d'entreprise ou le soutien financier de projets à vocation sociale ou environnementale : réhabilitation de salles de classe dans les écoles de Guédiawaye et du Centre de formation d'assistance sociale de Saint-Louis. En 2017, deux maternités ont été construites et/ou réhabilitées par Eiffage Sénégal avec des cofinancements français afin de donner aux femmes et aux familles des outils de soin et de santé performants.

Pour sa part, la Fondation Eiffage soutient des projets solidaires qui favorisent l'insertion socioprofessionnelle de personnes en difficulté. Elle développe des partenariats pluriannuels pour soutenir ces actions, par exemple avec Solidarités nouvelles face au chômage, qui accompagne près de 4 000 chercheurs d'emploi en France ; le réseau des Jardins de Cocagne, qui fait travailler 4 000 personnes en insertion sur des activités de maraîchage biologique ; l'association ATD Quart Monde, qui expérimente des entreprises exclusivement dédiées

aux chômeurs de longue durée ou l'association Passeport Avenir, qui accompagne des jeunes issus de milieux modestes grâce à des mentors bénévoles (salariés d'Eiffage). L'ensemble de ces actions renforce l'ancrage territorial du Groupe et ses relations avec les communautés locales. Depuis 2016, un nouveau partenariat a été conclu dans le domaine sociétal à travers une convention de mécénat « Fondation Insa Lyon-Eiffage-Institut Gaston-Berger » consacrée à la responsabilité sociétale de l'ingénieur. Dans ce cadre, Eiffage finance notamment la réalisation d'une thèse de doctorat en sociologie consacrée à la RSE et aux pratiques professionnelles qui participent à la transformation de l'activité de travail.

S'appuyer sur la politique d'achat du Groupe pour intégrer le développement durable dans les critères de choix

Les achats du Groupe sont très variés et répartis de la manière suivante :

- la sous-traitance, les prestations et la main-d'œuvre représentent 52 % des dépenses 2017 sur le montant global ;
- l'autre moitié est répartie entre :
 - les fournitures, les matériels, les matériaux (pour 37 %) ;
 - les frais généraux, l'énergie et les fluides, l'immobilier, l'informatique et les télécommunications pour environ 10 %.

Dans le cadre du plan stratégique Horizon 2020 d'Eiffage, la direction Achats a défini sa feuille de route, dont les axes principaux de travail sont :

- renforcer le management de la relation fournisseurs :
 - identifier les fournisseurs stratégiques des métiers et établir une relation privilégiée ;
 - intégrer les fournisseurs dans des programmes de SRM (*supplier relationship management*) ;
 - impliquer des sponsors des directions opérationnelles dans la relation ;
- impliquer les fournisseurs et les achats

dans l'innovation :

- avoir un système de management partagé de l'open innovation défini avec la direction du Développement durable et de l'Innovation transverse ;
 - favoriser la collaboration avec des start-up ;
 - capter et diffuser les innovations fournisseurs mises en pratique sur le terrain ;
 - organiser des challenges fournisseurs autour de thèmes d'innovation ;
- favoriser l'évolution des collaborateurs :
- pour l'ensemble de l'organisation Achats : encadrer les descriptifs de poste, leur donner de la visibilité et faire de même pour les évolutions ;
 - former l'ensemble des exploitants aux « basiques achats » ;
 - favoriser l'implication des acheteurs dans les projets transverses et le compagnonnage ;
 - poursuivre les formations et l'intégration des nouveaux acheteurs : en 2017, un module spécifique d'intégration des nouveaux acheteurs a été mis en place, ainsi que le module sur la sécurisation des relations fournisseurs du master Spé' Achats de l'Université Eiffage ;

→ faciliter le travail des opérationnels, en mettant en place des outils de communication achat (accès aux contrats cadres, à l'annuaire des acheteurs par famille et région...).

Achats responsables

La politique des achats responsables, construite en collaboration avec les responsables environnement du Groupe, est déployée pour des catégories de produits comme les fournitures de bureau, la téléphonie, les déchets, les bases vie ou encore les vêtements de travail.

Impressions et consommation de papier

En 2015, la direction Achats a mené une action spécifique sur la thématique de l'impression et de la consommation de papier. L'objectif de réduction de 44 % de la masse des impressions du Groupe vise à inciter les collaborateurs à rationaliser leur comportement face à cet acte quotidien qui semble anodin mais peut représenter une

source d'économies importante. Depuis 2016, Clemessy et APRR ont atteint leur objectif cible de 44 % d'économie d'impression.

Émissions carbone

La réduction des émissions carbone des déplacements des collaborateurs reste un autre axe fort des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe et des branches. Les achats participent à cet objectif en prenant part au projet eMat (cf. p. 176) et en actualisant régulièrement la grille des véhicules particuliers et des véhicules électriques qui prend en compte les moyennes des émissions de CO₂. Par ailleurs, la flotte compte actuellement 70 véhicules électriques.

Gestion des déchets

De nouveaux contrats ont été mis en place sur la famille des déchets pour 2017-2018. La direction des Achats propose ainsi à l'ensemble du Groupe des fournisseurs référencés par typologie de déchets, tout en renforçant l'exigence en matière de traçabilité et de reporting.

Une cartographie dynamique en ligne permet à l'ensemble des collaborateurs concernés de visualiser les sites des prestataires par type de déchets, et facilite ainsi le travail des équipes sur le terrain pour leur choix fournisseur.

Intégrer dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants leurs responsabilités sociales et environnementales

Charte d'engagement des Achats

La charte d'engagement des Achats est mise à jour régulièrement. Elle met en exergue des aspects spécifiques liés aux pratiques de la fonction achat, les règles de comportement et les standards d'éthique, ainsi que les attentes d'Eiffage vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants.

Couverture contractuelle

La direction Achats du Groupe maintient son objectif de 50 % de couverture des fournisseurs sous contrat-cadre, notamment grâce à l'application de sa nouvelle stratégie Groupe.

Esat

Les acheteurs sont également sensibilisés à l'emploi de travailleurs handicapés, notamment dans le secteur protégé. Ainsi, Eiffage confie à près de 100 Esat une partie de la sous-traitance pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts, ou encore le service nettoyage de locaux.

RSE

Tous les contrats signés par nos fournisseurs comportent des clauses de RSE rappelant qu'Eiffage a adhéré au Global Compact et demande à ses fournisseurs d'en respecter les principes.

Alerte fraudes

Afin de sensibiliser les fournisseurs aux risques de fraude et d'usurpation d'identité à la commande d'achat, un message d'alerte a été mis en ligne sur le site internet d'Eiffage.

En ce qui concerne la prévention du travail illégal, Eiffage s'inscrit en France dans le cadre des démarches mises en œuvre par la branche professionnelle en respectant notamment la « Charte des bonnes pratiques du BTP » en matière de sous-traitance et de lutte contre le travail illégal. Par ailleurs, la formation « Essentiel Sous-traitance » de l'Université Eiffage présente les formalités légales et les recommandations pratiques à suivre pour ne pas s'exposer au travail illégal.

Nos engagements pour des pratiques professionnelles loyales et responsables

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe Eiffage s'est doté depuis de nombreuses années de règles de fonctionnement éthiques, tant internes qu'externes, à appliquer par les parties prenantes concernées, dont, en tout premier lieu, les collaborateurs du Groupe. Ces engagements visent à susciter un comportement in-

tègre et respectueux de la législation dans toutes ses composantes et sur l'ensemble des territoires où le Groupe est présent. Ils traduisent également sa volonté de développer la confiance de ses clients et partenaires et leur fidélité.

Dans un environnement toujours plus exigeant de transparence et de précision, le Code de conduite a en particulier pour objet de définir et d'illustrer les différents types de comportements à proscrire, susceptibles de caractériser, dans le cadre des activités du Groupe, les faits les plus graves qui puissent être commis, afin de mieux en prévenir la survenance, et ce conformément aux législations en vigueur.

Les règles édictées dans le Code de conduite visent principalement à prévenir et à prohiber les comportements anticoncurrentiels ainsi que les délits de favoritisme, de corruption et de trafic d'influence. Elles concernent également le blanchiment et les situations de conflit d'intérêts.

Eiffage dispose en outre d'un dispositif d'alerte éthique qui permet à tout salarié ayant connaissance de comportements anticoncurrentiels, de faits de corruption ou d'abus de confiance de les signaler aux instances dirigeantes. Les procédures mises en place par le Groupe offrent des moyens concrets pour maîtriser le risque de pratiques irrégulières qui peuvent constituer une véritable atteinte à l'image et à la réputation de l'entreprise. Disposant d'un champ restreint, il reste très encadré par des conditions de mise en œuvre strictes qui garantissent aux salariés le respect de leur liberté et de leurs droits fondamentaux, et écartent toute dénonciation anonyme.

Plan de vigilance

Au titre de la nouvelle loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères, le Groupe a lancé plusieurs actions complémentaires afin d'élaborer un plan de vigilance cohérent et partagé au sein des différentes entités constitutives du Groupe :

→ un comité « Gouvernance de la conformité » réunissant différentes fonctions de l'entreprise directement impactées et

représentant l'ensemble des branches d'activité autour du directeur financier du Groupe a été mis en place fin 2017 ;

→ une actualisation du Code de conduite a été rédigée en 2017 et est en cours de consultation auprès des instances représentatives du personnel, avant diffusion au sein du Groupe. Le dispositif d'alerte professionnelle a été adapté. Ces éléments ont été, dans un premier temps, actualisés sur le périmètre de la loi Sapin 2 et permettent d'ores et déjà de répondre à certaines obligations de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères. Si nécessaire, une nouvelle actualisation sera réalisée en 2018 ;

→ le processus d'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants est lui aussi retravaillé afin de proposer une démarche modulable selon le type d'achat concerné ;

→ enfin, une analyse de matérialité à l'échelle du Groupe a été lancée au second semestre 2017, avec des résultats exploitables à partir de juin 2018. À ce stade, la démarche n'a pas mis en évidence d'enjeux qui n'auraient pas été identifiés jusque-là par le Groupe et qui ne seraient pas mentionnés dans le rapport RSE ou dans le chapitre « gestion des risques » du rapport de gestion.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les impacts des activités des entreprises du Groupe sur la santé et la sécurité des consommateurs sont de deux ordres : directs pour APRR et AREA, qui gèrent la sécurité des clients sur leur réseau routier, plus indirects pour les autres branches liées à l'énergie, à la construction et aux infrastructures.

Assurer la sécurité de l'utilisateur est au cœur des politiques d'APRR et d'AREA⁽³⁹⁾. Cet objectif majeur se décline au travers d'actions contribuant à une maîtrise partagée des risques : aménagements de sécurité, animations attractives sur les aires pour inciter les conducteurs à s'arrêter plus souvent et plus longtemps, lutte contre la somnolence avec l'aménagement de salles de repos ou partenariat avec des hôtels pour

les siestes, journées sécurité organisées avec la Gendarmerie nationale.

De même, la section de l'A75 concédée récemment à APRR dispose déjà d'un ensemble complet d'équipements de sécurité : six caméras de surveillance, cinq boucles de comptage de trafic, deux panneaux à message variable. La continuité du bon fonctionnement de ces équipements est vérifiée lors de la reprise d'exploitation. De nouveaux équipements vont venir les compléter : création de « garages techniques » tous les 500 mètres pour la mise en sécurité des équipes d'intervention, marquage spécial lorsque les bandes d'arrêt d'urgence sont « réduites » et marquages au sol spécifiques avec renforcement de la signalisation pour lutter contre les contresens.

Détection des véhicules signalés à contresens

En France, chaque année, près de 400 véhicules sont signalés à contresens sur autoroute – un fléau pour la sécurité. APRR et AREA, en partenariat avec l'Asfa et Autoroute Info, activent un dispositif d'informations croisées afin de prévenir le plus tôt possible les autorités et les usagers (grâce aux panneaux d'information, à la radio et aux applications digitales).

En parallèle, les expérimentations d'outils de détection des véhicules à contresens se poursuivent. Sur le réseau AREA, un site supplémentaire (bifurcation A43/A432 dans le Rhône) a été mis en exploitation en 2017 ; trois autres sites ont été équipés et seront mis en exploitation en février 2018 ; le septième et dernier site du programme AREA sera équipé et mis en exploitation en 2018. Pour APRR, le programme de déploiement va débuter en 2018 – un total de 21 sites étant à équiper dans les prochaines années.

APRR et AREA mènent également une démarche d'amélioration continue de la maîtrise des risques routiers. La gestion du trafic et les interventions des secours sont coordonnées par les postes de commandement centraux, joignables 24h/24 par les bornes d'appel ou l'application smartphone SOS Autoroute. Une attention

particulière est portée aux tunnels⁽⁴⁰⁾, avec la mise en place de dispositifs de sécurité et de procédures spécifiques.

Le réseau APRR-AREA étant situé dans des zones climatiques très exposées, les deux sociétés déploient chaque année leur dispositif de viabilité hivernale afin d'assurer la qualité de service et la sécurité des clients en dépit des aléas météorologiques. La qualité de la prévision étant fondamentale pour anticiper, APRR et AREA disposent d'un réseau de stations météorologiques et de capteurs installés dans les chaussées. Les données ainsi collectées sont couplées aux observations directes effectuées par les agents autoroutiers et aux prévisions des acteurs référents tels que Météo France.

(39) Une campagne de communication efficace pour renforcer la sécurité routière sur le réseau APRR-AREA

En 2017, APRR et AREA ont poursuivi une action de communication intensive vis-à-vis des clients sur la sécurité routière lancée en 2015. Le concept de ce plan de communication est fondé sur le message « L'autoroute est la route la plus sûre ». La campagne illustre régulièrement et sur de nombreux supports (radio, livret, affichette, set de table...) les bons comportements et les bons réflexes ainsi que le lien avec la sécurité routière. Il s'agit de rendre le voyage sur autoroute toujours plus agréable et de communiquer positivement sur la contribution de chacun à la sécurité. Cette campagne est déclinée à travers plusieurs thématiques : les bons comportements en hiver, les inattentions et distractions dangereuses, l'hypovigilance et la ceinture de sécurité.

(40) Un exercice incendie inédit au tunnel du Mont-Sion pour mesurer l'accessibilité des infrastructures d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite

Sur l'A41 sur l'axe Annecy-Genève s'est déroulé un premier essai incendie dans le tunnel du Mont-Sion (Haute-Savoie), où des personnes handicapées mimaient des victimes. Réalisé en collaboration avec l'Association des paralysés de France, cet exercice a permis de renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels. Pour cette opération, 110 personnes ont été mobilisées : riverains jouant les victimes, pompiers, gendarmes, personnel AREA. La Croix-Rouge française, également partenaire du test, a mis en place un hôpital de campagne gonflable. L'exercice a démontré que les infrastructures d'évacuation étaient bien adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Les deux entreprises misent sur les nouvelles technologies d'information pour améliorer et faciliter la communication avec les usagers. En 2017, un dispositif d'alerte de fortes chutes de neige a été déployé sur le réseau d'Annecy (Haute-Savoie). Il combine e-mails, SMS et tweets. Des mails d'alerte sont envoyés la veille des fortes chutes à 45 000 clients télépéage. Ainsi, les informations concernant les conditions de trafic, la météo ou les accidents sont transmises en temps réel. Un service de « SMS dépannage » est également disponible sur le réseau APRR afin d'informer le client directement et simplement pendant la gestion d'un incident. Le partenariat noué avec la Croix-Rouge pour accompagner et prendre en charge les clients en cas de météo extrême complète le dispositif de sécurité et de protection des usagers.

Fiabilité des constructions et sécurité des installations

Pour les autres activités du Groupe, les consommateurs bénéficient *in fine* de la fiabilité des constructions et de la sécurité des installations qu'ils fréquentent sans pour autant en être les commanditaires. Eiffage s'attache à rendre plus sûrs ses sites comme ses chantiers ainsi que les installations qu'il construit par l'emploi de matériaux plus vertueux, les démarches d'éco-conception de ses branches, la réduction des impacts et des nuisances de ses activités – y compris industrielles. D'une manière plus large, Eiffage promeut, à travers l'offre de ville durable « à la française » incarnée par le projet Astainable® mais aussi dans le cadre des chantiers Smartseille (à Marseille) ou Brazza (à Bordeaux), la primauté de l'usage et de la qualité de vie et les nouvelles technologies au service des habitants. La ville durable vise à placer au cœur de la démarche la qualité de vie des habitants et non la promotion de solutions techniques pour elles-mêmes. L'adaptation de la réponse urbaine aux défis du développement durable doit nécessairement intégrer la dimension comportementale et le choix de solutions favorisant la cohésion sociale.

Annexes

Correspondance des principes du Global Compact avec les réponses d'Eiffage

Principes du Global Compact		Réponse Eiffage	Pages	
Droits de l'Homme	1	Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus au plan international	Stratégie, valeurs et organisation / Une charte commune, des valeurs partagées / Une démarche RSE conforme aux standards internationaux Développer le capital humain du Groupe / Emploi – Dialogue social – Prévention sécurité – Formation – Égalité des chances Cahier Éthique & Engagements	147 149 Site internet
	2	S'assurer de ne pas se faire complice de violations de droits fondamentaux	Stratégie, valeurs et organisation / Une charte commune, des valeurs partagées Cahier Éthique & Engagements	147 Site internet
Normes de travail	3	Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective au droit à la négociation collective	Stratégie, valeurs et organisation / Une charte commune, des valeurs partagées Développer le capital humain du Groupe / Dialogue social Cahier Éthique & Engagements	147 149 Site internet
	4	Soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	Stratégie, valeurs et organisation / Une charte commune, des valeurs partagées Cahier Éthique & Engagements	147 Site internet
	5	Soutenir l'abolition effective du travail des enfants	Stratégie, valeurs et organisation / Une charte commune, des valeurs partagées Cahier Éthique & Engagements	147 Site internet
	6	Éliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession	Stratégie, valeurs et organisation / Une charte commune, des valeurs partagées Développer le capital humain du Groupe / Emploi – Égalité des chances Cahier Éthique & Engagements	147 160 Site internet
Environnement	7	Promouvoir une approche fondée sur le principe de précaution pour les grands enjeux environnementaux	Stratégie, valeurs et organisation / La stratégie développement durable du Groupe Réduire l'empreinte environnementale / Organisation – Préserver les ressources et contribuer à l'économie circulaire – Réduire l'empreinte énergie-carbone – Préserver la biodiversité Cahier Éthique & Engagements	146 165 Site internet
	8	Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables	Réduire l'empreinte environnementale / Organisation – Préserver les ressources et contribuer à l'économie circulaire – Réduire l'empreinte énergie-carbone – Préserver la biodiversité Élargir l'empreinte sociétale / S'appuyer sur la politique d'achat pour intégrer le développement durable dans les critères de choix Cahier Éthique & Engagements	165 197 Site internet
	9	Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Réduire l'empreinte environnementale / Organisation – Préserver les ressources et contribuer à l'économie circulaire – Réduire l'empreinte énergie-carbone – Préserver la biodiversité Cahier Éthique & Engagements	165 Site internet
Lutte contre la corruption	10	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds	Élargir l'empreinte sociétale / Engagements pour des pratiques professionnelles loyales et responsables Cahier Éthique & Engagements	198 Site internet

Reporting quantitatif concernant les informations sociales

Tableau n° 1:
Effectifs au 31/12/2017

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Effectif total Cadres	2015	2 499	2 715	3 518	538	81	276	9 627
	2016	2 513	2 685	3 512	531	81	345	9 667
	2017	2 618	2 828	3 661	520	76	347	10 050
Effectif total Etam	2015	1 755	4 691	8 063	1 848	134	99	16 590
	2016	1 629	4 558	8 002	1 826	161	191	16 367
	2017	1 653	4 541	8 207	1 808	165	216	16 590
Effectif total Ouvriers	2015	5 106	9 716	8 421	1 394	0	0	24 637
	2016	4 701	9 272	8 041	1 343	48	0	23 405
	2017	4 398	8 988	7 847	1 279	51	0	22 563
Effectif total	2015	9 360	17 122	20 002	3 780	215	375	50 854
	2016	8 843	16 515	19 555	3 700	290	536	49 439
	2017	8 669	16 357	19 715	3 607	292	563	49 203
SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)		AREA (SA)		Clemessy (SA)		
Effectif total Cadres	2015	407		131		846		
	2016	405		126		850		
	2017	399		121		904		
Effectif total Etam	2015	1 458		390		1 906		
	2016	1 445		381		1 966		
	2017	1 439		369		2 063		
Effectif total Ouvriers	2015	833		561		854		
	2016	807		536		797		
	2017	770		509		812		
Effectif total	2015	2 698		1 082		3 606		
	2016	2 657		1 043		3 613		
	2017	2 608		999		3 779		
International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Effectif total	2015	3 515	3 383	2 386	826	914	1 185	703
	2016	3 724	3 196	2 296	800	736	975	389
	2017	3 994	3 393	3 090	822	637	1 764	462

Autres Europe: Angleterre, Italie, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suisse. Autres International: Canada, Colombie, Inde
93 % des effectifs hors France sont pris en compte dans le reporting.

Tableau n° 2:
Embauches et licenciements

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Embauches CDD + CDI Cadres	2015	219	195	301	5	6	9	735
	2016	287	281	359	10	8	35	980
	2017	379	422	486	7	3	35	1 332
Taux d'embauches CDD + CDI Cadres femmes	2015	26,03 %	19,49 %	14,95 %	0,00 %	16,67 %	44,44 %	19,73 %
	2016	28,22 %	18,51 %	16,71 %	50,00 %	25,00 %	40,00 %	21,84 %
	2017	31,13 %	22,04 %	16,26 %	57,14 %	0,00 %	42,86 %	23,20 %
Embauches CDD + CDI Etam	2015	185	356	597	71	25	3	1 237
	2016	208	512	765	75	42	36	1 638
	2017	294	640	1 089	99	27	34	2 183
Taux d'embauches CDD + CDI Etam femmes	2015	45,95 %	30,90 %	20,60 %	38,03 %	16,00 %	66,67 %	28,38 %
	2016	41,35 %	29,49 %	17,12 %	36,00 %	26,19 %	44,44 %	25,76 %
	2017	35,37 %	28,91 %	17,26 %	45,45 %	25,93 %	32,35 %	24,74 %
Embauches CDD + CDI Ouvriers	2015	62	432	521	72	0	0	1 087
	2016	59	655	723	76	51	0	1 564
	2017	124	865	1 010	65	5	0	2 069
Taux d'embauches CDD + CDI Ouvriers femmes	2015	1,61 %	2,08 %	0,96 %	12,50 %	SO	SO	2,21 %
	2016	1,69 %	0,92 %	1,24 %	6,58 %	0,00 %	SO	1,34 %
	2017	1,61 %	1,04 %	1,98 %	9,23 %	20,00 %	SO	1,84 %
Embauches CDD + CDI	2015	466	983	1 419	148	31	12	3 059
	2016	554	1 448	1 847	161	101	71	4 182
	2017	797	1 927	2 585	171	35	69	5 584
Embauches Jeunes de moins de 26 ans	2015	249	497	537	76	4	4	1 367
	2016	257	609	730	70	34	31	1 731
	2017	346	748	967	75	14	32	2 182
Embauches Seniors (≥ à 50 ans)	2015	23	73	124	6	0	1	227
	2016	30	105	155	13	5	5	313
	2017	42	136	213	21	3	4	419
Licenciements de CDI hors rupture conventionnelle	2015	328	648	429	18	4	7	1 434
	2016	248	684	342	21	7	5	1 307
	2017	245	531	359	19	3	4	1 161

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)		AREA (SA)		Clemessy (SA)		
Embauches CDD + CDI Cadres	2015	2		3		57		
	2016	8		2		65		
	2017	5		2		109		
Taux d'embauches CDD + CDI Cadres femmes	2015	0,00 %		0,00 %		8,77 %		
	2016	38,00 %		100 %		6,15 %		
	2017	60,00 %		50,00 %		17,43 %		
Embauches CDD + CDI Etam	2015	43		28		121		
	2016	62		13		149		
	2017	78		21		241		
Taux d'embauches CDD + CDI Etam femmes	2015	37,21 %		39,29 %		16,78 %		
	2016	38,71 %		23,08 %		16,78 %		
	2017	44,87 %		47,62 %		12,45 %		
Embauches CDD + CDI Ouvriers	2015	46		26		76		
	2016	38		38		97		
	2017	33		32		160		
Taux d'embauches CDD + CDI Ouvriers femmes	2015	19,57 %		0,00 %		0,00 %		
	2016	13,16 %		0,00 %		1,03 %		
	2017	9,09 %		9,00 %		3,75 %		
Embauches CDD + CDI	2015	91		57		254		
	2016	108		53		311		
	2017	116		55		510		
Embauches Jeunes de moins de 26 ans	2015	52		24		124		
	2016	58		12		127		
	2017	57		18		206		
Embauches Seniors (≥ à 50 ans)	2015	2		4		18		
	2016	7		6		29		
	2017	17		4		44		
Licenciements de CDI hors rupture conventionnelle	2015	11		7		36		
	2016	16		5		30		
	2017	10		9		22		
International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Embauches CDD + CDI	2015	502	308	839	127	87	751	153
	2016	600	370	1 084	184	63	806	80
	2017	802	447	1 992	209	71	880	367
Licenciements de CDI hors rupture conventionnelle	2015	105	199	81	94	32	0	5
	2016	134	244	50	44	10	0	11
	2017	135	246	89	44	49	0	14

Tableau n° 3 :
Stagiaires et alternants

France	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France	
Nombre de tuteurs en exercice	2015	244	968	957	223	51	0	2 443
	2016	213	882	897	166	52	0	2 210
	2017	339	860	940	260	51	0	2 450
Nombre de stagiaires accueillis dans l'année	2015	676	745	1 193	85	17	18	2 734
	2016	692	740	1 186	85	12	24	2 739
	2017	769	702	1 213	80	7	32	2 803
Nombre d'alternants présents au 31/12	2015	211	591	689	106	10	3	1 610
	2016	180	655	769	109	14	8	1 735
	2017	233	725	880	122	15	14	1 989
Nombre d'alternants accueillis dans l'année	2015	360	982	1 128	160	10	11	2 651
	2016	299	961	1 126	186	20	11	2 603
	2017	328	1 105	1 312	204	24	20	2 993
SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)		AREA (SA)		Clemessy (SA)		
Nombre de tuteurs en exercice	2015	166		57		222		
	2016	117		49		219		
	2017	220		40		181		
Nombre de stagiaires accueillis dans l'année	2015	78		7		189		
	2016	80		5		197		
	2017	74		6		204		
Nombre d'alternants présents au 31/12	2015	78		28		171		
	2016	90		19		158		
	2017	98		24		178		
Nombre d'alternants accueillis dans l'année	2015	117		43		255		
	2016	146		40		241		
	2017	166		38		255		

Tableau n° 4:
Rémunérations brutes hors absences (moyenne annuelle en euros)

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Cadres femmes	2015	47 950	48 585	46 336	53 414	51 367	60 200	48 847
	2016	47 996	48 727	47 620	54 288	49 166	59 130	49 485
	2017	47 836	48 009	48 245	54 786	51 870	57 358	49 329
Cadres hommes	2015	62 039	62 272	55 150	65 791	71 042	92 254	60 442
	2016	61 339	61 889	56 096	66 525	67 842	88 262	60 565
	2017	61 250	62 614	56 862	66 683	70 502	91 284	61 136
Cadres	2015	59 414	60 251	54 047	62 196	66 764	83 136	58 566
	2016	58 797	59 987	55 049	62 937	64 355	78 700	58 750
	2017	58 469	60 355	55 788	63 093	66 593	79 902	59 101
Etam femmes	2015	29 937	29 413	28 320	31 730	27 980	33 722	29 552
	2016	29 974	29 878	28 812	31 964	28 849	32 148	29 949
	2017	30 491	30 125	29 306	32 622	28 923	31 455	30 404
Etam hommes	2015	35 529	35 843	33 303	35 182	30 964	36 782	34 419
	2016	35 629	36 356	33 625	35 680	30 301	35 390	34 745
	2017	35 883	36 815	34 067	36 141	30 951	34 185	35 137
Etam	2015	33 493	34 399	32 348	33 586	29 691	35 958	33 201
	2016	33 508	34 945	32 736	33 945	29 820	33 993	33 559
	2017	33 866	35 372	33 220	34 500	30 354	32 773	33 985
Ouvriers femmes	2015	22 125	23 493	22 408	31 024	SO	SO	28 447
	2016	22 622	23 564	23 019	31 257	SO	SO	28 718
	2017	22 630	23 749	23 307	32 227	SO	SO	29 364
Ouvriers hommes	2015	29 974	27 397	27 190	31 127	SO	SO	28 008
	2016	30 445	28 441	27 592	30 732	23 799	SO	28 643
	2017	30 755	29 018	27 959	31 582	29 324	SO	29 095
Ouvriers	2015	29 931	27 379	27 129	31 092	SO	SO	28 018
	2016	30 399	28 419	27 535	30 897	23 799	SO	28 645
	2017	30 702	28 993	27 903	31 776	29 198	SO	29 102

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
Cadres femmes	2015	53 292	53 800	45 019
	2016	55 120	51 519	46 712
	2017	55 566	52 168	46 148
Cadres hommes	2015	65 785	65 812	53 112
	2016	67 004	65 003	54 721
	2017	66 265	68 037	55 523
Cadres	2015	62 161	62 305	52 343
	2016	63 493	61 145	53 968
	2017	63 018	63 339	54 579
Etam femmes	2015	31 071	34 348	29 656
	2016	31 152	35 120	30 136
	2017	31 604	36 706	30 585
Etam hommes	2015	34 004	39 921	33 237
	2016	34 427	40 658	33 510
	2017	34 838	41 212	34 404
Etam	2015	32 649	37 330	32 681
	2016	32 901	38 047	32 998
	2017	33 325	39 138	33 850
Ouvriers femmes	2015	29 603	32 997	22 335
	2016	29 859	33 189	23 325
	2017	30 786	34 127	23 892
Ouvriers hommes	2015	30 546	32 147	25 273
	2016	30 193	31 689	25 479
	2017	30 795	33 041	26 134
Ouvriers	2015	30 252	32 456	25 237
	2016	30 095	32 213	25 453
	2017	30 793	33 417	26 102

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
Cadres femmes	2015	53 292	53 800	45 019
	2016	55 120	51 519	46 712
	2017	55 566	52 168	46 148
Cadres hommes	2015	65 785	65 812	53 112
	2016	67 004	65 003	54 721
	2017	66 265	68 037	55 523
Cadres	2015	62 161	62 305	52 343
	2016	63 493	61 145	53 968
	2017	63 018	63 339	54 579
Etam femmes	2015	31 071	34 348	29 656
	2016	31 152	35 120	30 136
	2017	31 604	36 706	30 585
Etam hommes	2015	34 004	39 921	33 237
	2016	34 427	40 658	33 510
	2017	34 838	41 212	34 404
Etam	2015	32 649	37 330	32 681
	2016	32 901	38 047	32 998
	2017	33 325	39 138	33 850
Ouvriers femmes	2015	29 603	32 997	22 335
	2016	29 859	33 189	23 325
	2017	30 786	34 127	23 892
Ouvriers hommes	2015	30 546	32 147	25 273
	2016	30 193	31 689	25 479
	2017	30 795	33 041	26 134
Ouvriers	2015	30 252	32 456	25 237
	2016	30 095	32 213	25 453
	2017	30 793	33 417	26 102

Tableau n°5:
Organisation du temps de travail

France	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France	
Taux de salariés Cadres hommes à temps partiel	2015	0,49 %	0,43 %	0,62 %	0,79 %	0,00 %	1,54 %	0,56 %
	2016	0,55 %	0,26 %	0,65 %	0,54 %	0,00 %	1,30 %	0,52 %
	2017	0,49 %	0,34 %	0,69 %	1,11 %	0,00 %	1,30 %	0,57 %
Taux de salariés Cadres femmes à temps partiel	2015	7,48 %	6,20 %	6,47 %	12,03 %	0,00 %	4,94 %	7,12 %
	2016	7,55 %	5,03 %	7,16 %	12,58 %	0,00 %	4,39 %	7,03 %
	2017	6,34 %	4,63 %	5,39 %	11,80 %	0,00 %	3,42 %	5,90 %
Taux de salariés Cadres à temps partiel	2015	1,80 %	1,29 %	1,36 %	4,09 %	0,00 %	2,54 %	1,69 %
	2016	1,95 %	0,97 %	1,45 %	4,14 %	0,00 %	2,32 %	1,61 %
	2017	1,76 %	1,03 %	1,28 %	4,42 %	0,00 %	2,02 %	1,51 %
Taux de salariés Etam hommes à temps partiel	2015	0,37 %	0,38 %	0,93 %	1,53 %	4,49 %	0,00 %	0,78 %
	2016	0,60 %	0,42 %	0,95 %	1,25 %	2,75 %	1,06 %	0,81 %
	2017	0,29 %	0,31 %	0,95 %	1,26 %	2,54 %	0,97 %	0,75 %
Taux de salariés Etam femmes à temps partiel	2015	12,86 %	9,66 %	16,29 %	13,00 %	15,56 %	10,00 %	13,39 %
	2016	12,90 %	9,38 %	16,03 %	12,14 %	15,38 %	7,22 %	12,92 %
	2017	11,58 %	9,04 %	15,49 %	11,72 %	12,77 %	8,85 %	12,36 %
Taux de salariés Etam à temps partiel	2015	5,07 %	2,43 %	3,93 %	6,93 %	8,21 %	3,03 %	3,99 %
	2016	5,34 %	2,37 %	3,76 %	6,41 %	6,83 %	4,19 %	3,86 %
	2017	4,48 %	2,20 %	3,58 %	6,19 %	5,45 %	5,09 %	3,62 %
Taux de salariés Ouvriers hommes à temps partiel	2015	0,30 %	0,32 %	0,76 %	4,51 %	SO	SO	0,63 %
	2016	0,26 %	0,30 %	0,69 %	4,10 %	SO	SO	0,58 %
	2017	0,30 %	0,35 %	0,71 %	4,20 %	SO	SO	0,62 %
Taux de salariés Ouvriers femmes à temps partiel	2015	16,13 %	26,92 %	20,17 %	34,71 %	SO	SO	30,76 %
	2016	18,75 %	26,53 %	25,00 %	35,15 %	SO	SO	31,90 %
	2017	9,68 %	27,66 %	23,89 %	35,52 %	SO	SO	31,24 %
Taux de salariés Ouvriers à temps partiel	2015	0,39 %	0,46 %	1,04 %	14,99 %	SO	SO	1,47 %
	2016	0,38 %	0,44 %	1,02 %	14,30 %	SO	SO	1,42 %
	2017	0,36 %	0,49 %	1,04 %	13,92 %	SO	SO	1,42 %
Taux de salariés à temps partiel	2015	1,65 %	1,13 %	2,26 %	9,50 %	5,12 %	2,67 %	2,32 %
	2016	1,74 %	1,06 %	2,22 %	8,95 %	3,79 %	2,99 %	2,27 %
	2017	1,57 %	1,06 %	2,15 %	8,68 %	3,08 %	3,20 %	2,18 %

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)				
Taux de salariés Cadres hommes à temps partiel	2015	0,70 %	1,08 %	0,39 %				
	2016	0,71 %	0,00 %	0,39 %				
	2017	1,45 %	0,00 %	0,50 %				
Taux de salariés Cadres femmes à temps partiel	2015	14,17 %	5,26 %	8,33 %				
	2016	13,11 %	10,81 %	11,54 %				
	2017	11,29 %	13,51 %	6,00 %				
Taux de salariés Cadres à temps partiel	2015	4,67 %	2,29 %	1,18 %				
	2016	4,44 %	3,17 %	1,41 %				
	2017	4,51 %	4,13 %	1,11 %				
Taux de salariés Etam hommes à temps partiel	2015	1,43 %	1,91 %	0,69 %				
	2016	0,92 %	2,51 %	0,78 %				
	2017	0,93 %	2,48 %	1,08 %				
Taux de salariés Etam femmes à temps partiel	2015	12,94 %	13,26 %	22,98 %				
	2016	12,01 %	12,64 %	22,08 %				
	2017	11,66 %	11,98 %	21,43 %				
Taux de salariés Etam à temps partiel	2015	6,86 %	7,18 %	4,30 %				
	2016	6,16 %	7,35 %	4,12 %				
	2017	6,05 %	6,78 %	4,12 %				
Taux de salariés Ouvriers hommes à temps partiel	2015	1,40 %	9,73 %	1,30 %				
	2016	1,23 %	8,96 %	1,14 %				
	2017	1,24 %	9,40 %	1,13 %				
Taux de salariés Ouvriers femmes à temps partiel	2015	18,32 %	54,05 %	9,09 %				
	2016	20,00 %	53,23 %	11,11 %				
	2017	20,29 %	52,11 %	7,14 %				
Taux de salariés Ouvriers à temps partiel	2015	6,72 %	27,27 %	1,41 %				
	2016	6,82 %	25,56 %	1,25 %				
	2017	6,36 %	25,34 %	1,23 %				
Taux de salariés à temps partiel	2015	6,49 %	17,01 %	2,88 %				
	2016	6,10 %	16,20 %	2,85 %				
	2017	5,90 %	15,92 %	2,78 %				
International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Taux de salariés à temps partiel	2015	4,18 %	8,10 %	4,40 %	1,09 %	1,42 %	0,00 %	0,14 %
	2016	5,75 %	7,82 %	3,31 %	1,88 %	2,04 %	0,00 %	0,00 %
	2017	4,61 %	7,84 %	2,59 %	1,34 %	2,20 %	0,00 %	0,22 %

Tableau n°6 : Absentéisme

France	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France	
Taux d'absentéisme net	2015	6,50 %	6,80 %	5,71 %	5,47 %	3,80 %	3,24 %	6,18 %
	2016	6,78 %	7,13 %	5,77 %	5,24 %	2,60 %	3,55 %	6,33 %
	2017	7,07 %	7,01 %	5,75 %	5,82 %	3,29 %	2,90 %	6,36 %
SA concernées par le décret Grenelle II	APRR (SA)			AREA (SA)		Clemessy (SA)		
Taux d'absentéisme net	2015	5,04 %		6,53 %		4,06 %		
	2016	4,81 %		6,34 %		4,10 %		
	2017	5,82 %		5,83 %		3,87 %		
International	Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International	
Taux d'absentéisme net	2015	5,69 %	8,33 %	3,04 %	6,68 %	1,61 %	0,78 %	NC
	2016	6,91 %	7,25 %	4,18 %	8,25 %	4,17 %	0,75 %	3,53 %
	2017	6,50 %	5,89 %	3,72 %	6,06 %	3,27 %	0,92 %	3,64 %

**Tableau n° 7 :
Santé-Sécurité**

France		Construction	Infrastructures*	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Taux de fréquence des accidents du travail	2015	15,64	13,12	9,09	12,32	9,24	3,46	11,86
	2016	12,40	10,68	9,00	4,21	15,55	5,22	9,88
	2017	10,29	8,09	7,87	5,89	11,07	1,13	8,31
Taux de fréquence des intérimaires	2015	41,01	27,24	22,31	8,31	0,00	0,00	26,51
	2016	35,05	29,56	22,55	17,19	0,00	0,00	26,73
	2017	39,93	32,32	24,61	9,45	0,00	0,00	29,57
Taux de gravité réglementaire	2015	1,50	1,0	0,50	0,86	0,35	0,52	0,87
	2016	1,48	1,03	0,52	0,65	0,29	0,10	0,87
	2017	1,15	0,75	0,61	0,46	0,44	0,01	0,74
Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise	2015	62	57	77	4	0	0	200
	2016	80	64	100	4	0	0	248
	2017	55	44	86	6	0	0	191

* hors Goyer (TF: 24,51 - TG: 1,64 en 2017)

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
Taux de fréquence des accidents du travail	2015	13,52	9,82	7,72
	2016	4,98	2,12	5,79
	2017	5,37	7,29	6,27
Taux de fréquence des intérimaires	2015	9,325	0,00	24,48
	2016	19,23	0,00	14,4
	2017	10,73	0,00	22,87
Taux de gravité réglementaire	2015	0,74	1,11	0,28
	2016	0,48	1,09	0,34
	2017	0,29	0,94	0,37
Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise	2015	3	1	13
	2016	2	2	15
	2017	3	3	14

International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal
Taux de fréquence des accidents du travail	2017	21,60	12,21	8,31	10,70	7,80	7,67
	2017	0,46	0,51	0,30	0,27	0,43	0,11

90,2% des effectifs sont couverts pour cet indicateur.

Les définitions des taux de fréquence et
taux de gravité réglementaires sont les
suivantes :

→ taux de fréquence : nombre total d'acci-

dents du travail avec arrêt × 1 000 000, divi-
sé par le nombre total d'heures travaillées ;
→ taux de gravité réglementaire : nombre
de journées perdues à la suite des accidents

de travail intervenus dans les trois der-
nières années × 1 000, divisé par le nombre
d'heures travaillées.

**Tableau n° 8 :
Formation**

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Nombre total d'heures de formation	2015	147 818	229 374	345 632	78 117	3 286	6 639	810 866
	2016	155 643	247 120	384 536	74 689	2 977	9 655	874 618
	2017	139 857	259 488	409 958	71 158	4 986	12 737	898 183
Pourcentage coût global formation	2015	1,77 %	1,50 %	2,69 %	3,94 %	2,51 %	2,27 %	2,17 %
	2016	1,80 %	1,68 %	2,92 %	3,91 %	1,08 %	2,49 %	2,34 %
	2017	1,78 %	1,78 %	2,96 %	4,00 %	1,62 %	2,72 %	2,39 %

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
Nombre total d'heures de formation	2015	57 635	20 482	73 041
	2016	54 947	19 742	84 598
	2017	50 705	20 453	89 990
Pourcentage coût global formation	2015	4,04 %	3,68 %	5,26 %
	2016	3,97 %	3,76 %	5,32 %
	2017	3,98 %	3,94 %	5,34 %

International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Nombre total d'heures de formation	2015	31 555	62 133	33 063	8 061	7 522	7 231	2 085
	2016	42 450	52 982	32 430	9 176	6 553	5 256	2 747
	2017	54 088	63 539	43 127	8 340	6 318	1 570	10 444

Tableau n°9:
Emploi des femmes

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Taux de femmes Cadres dans l'effectif Cadres	2015	18,73 %	14,84 %	12,73 %	29,37 %	18,52 %	29,35 %	16,34 %
	2016	20,02 %	14,82 %	12,33 %	29,94 %	18,52 %	33,04 %	16,78 %
	2017	21,70 %	16,05 %	12,67 %	30,96 %	21,05 %	33,72 %	17,71 %
Taux de femmes Etam dans l'effectif Etam	2015	37,66 %	22,06 %	19,57 %	47,02 %	33,58 %	30,30 %	25,42 %
	2016	38,55 %	21,74 %	18,63 %	47,37 %	32,30 %	50,79 %	25,20 %
	2017	37,08 %	21,67 %	18,09 %	47,18 %	28,48 %	52,31 %	24,68 %
Taux de femmes Ouvriers dans l'effectif Ouvriers	2015	0,61 %	0,54 %	1,41 %	34,72 %	SO	SO	2,78 %
	2016	0,68 %	0,53 %	1,34 %	32,84 %	0,00 %	SO	2,69 %
	2017	0,70 %	0,52 %	1,44 %	31,04 %	1,96 %	SO	2,61 %
Taux de femmes dans l'effectif total	2015	12,39 %	8,70 %	10,72 %	39,97 %	27,91 %	29,60 %	12,74 %
	2016	13,15 %	8,71 %	10,39 %	39,59 %	23,10 %	39,37 %	12,90 %
	2017	13,98 %	9,08 %	10,46 %	39,12 %	21,92 %	40,85 %	13,14 %
SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)			AREA (SA)		Clemessy (SA)	
Taux de femmes Cadres dans l'effectif Cadres	2015	29,48 %			29,01 %		9,93 %	
	2016	30,12 %			29,37 %		9,18 %	
	2017	31,08 %			30,58 %		11,06 %	
Taux de femmes Etam dans l'effectif Etam	2015	47,19 %			46,41 %		16,21 %	
	2016	47,27 %			47,77 %		15,67 %	
	2017	47,67 %			45,26 %		14,93 %	
Taux de femmes Ouvriers dans l'effectif Ouvriers	2015	31,45 %			39,57 %		1,29 %	
	2016	29,74 %			37,50 %		1,13 %	
	2017	26,88 %			37,33 %		1,72 %	
Taux de femmes dans l'effectif total	2015	39,66 %			40,76 %		11,20 %	
	2016	39,33 %			40,27 %		10,93 %	
	2017	39,00 %			39,44 %		11,17 %	
International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Taux de femmes dans l'effectif	2015	11,52 %	9,03 %	7,16 %	25,67 %	9,49 %	4,73 %	NC
	2016	13,16 %	9,47 %	7,97 %	25,00 %	11,77 %	5,53 %	10,80 %
	2017	12,77 %	9,99 %	7,05 %	26,76 %	9,86 %	4,88 %	8,23 %

Tableau n°10:
Personnes en situation de handicap

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Nombre de personnes en situation de handicap (DOETH case C)	2015	363,49	747,51	785,81	138,43	6,00	5,00	2 046,24
	2016	301,90	702,93	805,19	150,97	5,00	6,17	1 972,16
	2017	347,91	622,12	786,25	169,82	5,00	9,16	1 940,26
Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (DOETH case D2)	2015	14,21	21,47	21,78	3,99	1,49	0,55	63,49
	2016	10,45	21,885	29,91	6,11	0,00	0,65	69,01
	2017	14,20	20,58	21,69	7,78	0,77	1,86	66,88
Effectif manquant minoré des efforts consentis (DOETH case G)	2015	142,11	150,78	192,71	31,65	1,54	14,45	533,24
	2016	133,11	174,18	174,38	20,44	2,00	12,18	516,29
	2017	126,56	199,62	172,05	19,69	3,33	8,48	529,73
Indemnités payées (DOETH case P) (€)	2015	215 798	222 389,63	629 527,68	101 920	5 870	61 926	1 237 432
	2016	187 523	276 460	475 005	55 613	0	52 836	1 047 438
	2017	189 648	319 014	384 133	58 328	5 027	32 229	988 379
Embauches de personnes en situation de handicap	2015	1	7	6	0	0	0	14
	2016	6	4	14	2	0	0	26
	2017	11	12	17	1	0	0	41
SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)			AREA (SA)		Clemessy (SA)	
Nombre de personnes en situation de handicap (DOETH case C)	2015	93,24			45,19		156,54	
	2016	106,53			44,44		119,04	
	2017	119,41			50,41		106,85	
Nombre d'unités associées à contrats avec des EA, CDTD ou ESAT (DOETH case D2)	2015	3,25			0,74		6,42	
	2016	5,64			0,47		8,44	
	2017	7,21			0,57		5,28	
Effectif manquant minoré des efforts consentis (DOETH case G)	2015	31,65			0,00		44,53	
	2016	20,44			0,00		27,05	
	2017	19,69			0,00		30,09	
Indemnités payées (DOETH case P) (€)	2015	101 920			0		239 748	
	2016	55 613			0		155 970	
	2017	58 328			0		198 312	
Embauches de personnes en situation de handicap	2015	0			0		3	
	2016	1			1		5	
	2017	1			0		4	

Les données publiées issues de la DOETH correspondent à l'année N-1 de reporting.

Tableau n° 11 :
Répartition des effectifs par âge

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Nombre de salariés âgés de - de 26 ans	2015	662	1 468	1 488	116	13	6	3 753
	2016	581	1 418	1 515	114	36	28	3 692
	2017	647	1 515	1 761	127	34	36	4 120
Nombre de salariés âgés de 26 à 30 ans	2015	1 326	1 973	2 112	129	26	37	5 603
	2016	1 163	1 850	2 000	123	45	57	5 238
	2017	1 058	1 757	1 964	106	38	61	4 984
Nombre de salariés âgés de + de 30 à 35 ans	2015	1 344	2 122	2 459	192	40	65	6 222
	2016	1 306	2 022	2 408	174	50	83	6 043
	2017	1 275	2 050	2 414	183	46	77	6 045
Nombre de salariés âgés de + de 35 à 40 ans	2015	1 170	1 943	2 292	392	38	75	5 910
	2016	1 110	1 887	2 373	326	45	95	5 836
	2017	1 077	1 947	2 428	290	46	95	5 883
Nombre de salariés âgés de + de 40 à 45 ans	2015	1 285	2 244	2 683	745	34	51	7 042
	2016	1 182	2 132	2 416	703	34	79	6 546
	2017	1 150	1 996	2 350	624	36	78	6 234
Nombre de salariés âgés de + de 45 à 50 ans	2015	1 401	2 745	3 242	771	29	56	8 244
	2016	1 322	2 585	3 105	767	41	62	7 882
	2017	1 215	2 437	2 990	748	47	61	7 498
Nombre de salariés âgés de + de 50 à 55 ans	2015	1 213	2 538	3 086	746	21	48	7 652
	2016	1 209	2 571	3 082	786	23	76	7 747
	2017	1 284	2 606	3 134	806	24	81	7 935
Nombre de salariés âgés de + de 55 à 60 ans	2015	803	1 863	2 308	570	7	22	5 573
	2016	813	1 743	2 306	564	13	43	5 482
	2017	806	1 771	2 302	579	18	57	5 533
Nombre de salariés âgés de + de 60 à 65 ans	2015	143	300	324	117	3	6	893
	2016	141	282	330	140	3	11	907
	2017	147	253	346	140	3	17	906
Nombre de salariés âgés de + de 65 ans	2015	18	29	13	5	0	4	62
	2016	16	25	20	3	0	2	69
	2017	10	25	26	4	0	0	65

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
Nombre de salariés âgés de - de 26 ans	2015	86	30	343
	2016	95	19	343
	2017	100	27	426
Nombre de salariés âgés de 26 à 30 ans	2015	76	53	363
	2016	75	48	363
	2017	69	37	407
Nombre de salariés âgés de + de 30 à 35 ans	2015	121	71	359
	2016	115	59	386
	2017	122	61	396
Nombre de salariés âgés de + de 35 à 40 ans	2015	283	109	371
	2016	228	98	376
	2017	198	92	362
Nombre de salariés âgés de + de 40 à 45 ans	2015	554	191	406
	2016	523	180	367
	2017	460	164	393
Nombre de salariés âgés de + de 45 à 50 ans	2015	538	233	621
	2016	536	231	579
	2017	529	219	546
Nombre de salariés âgés de + de 50 à 55 ans	2015	559	187	618
	2016	582	204	638
	2017	594	212	673
Nombre de salariés âgés de + de 55 à 60 ans	2015	401	166	450
	2016	409	155	478
	2017	425	154	487
Nombre de salariés âgés de + de 60 à 65 ans	2015	78	39	74
	2016	92	48	79
	2017	109	31	83
Nombre de salariés âgés de + de 65 ans	2015	2	3	1
	2016	2	1	4
	2017	2	2	6

International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Nombre de salariés âgés de - de 26 ans	2015	590	230	66	92	79	44	108
	2016	626	209	61	77	41	28	51
	2017	669	228	87	93	32	100	72
Nombre de salariés âgés de 26 à 30 ans	2015	308	318	199	102	134	142	116
	2016	346	352	130	84	98	72	59
	2017	383	377	209	87	71	188	77
Nombre de salariés âgés de + de 30 à 35 ans	2015	322	376	352	147	136	223	104
	2016	313	366	304	163	85	189	93
	2017	335	373	390	157	62	304	107
Nombre de salariés âgés de + de 35 à 40 ans	2015	284	358	485	143	120	225	83
	2016	314	374	463	134	93	198	60
	2017	374	395	595	137	84	334	67
Nombre de salariés âgés de + de 40 à 45 ans	2015	340	446	484	132	100	225	61
	2016	343	417	484	124	90	188	56
	2017	355	396	638	121	87	315	56
Nombre de salariés âgés de + de 45 à 50 ans	2015	558	543	352	61	109	180	39
	2016	548	513	377	72	106	158	21
	2017	516	520	524	79	94	269	32
Nombre de salariés âgés de + de 50 à 55 ans	2015	531	512	237	51	107	124	29
	2016	591	495	276	46	98	96	28
	2017	626	547	363	54	94	171	29
Nombre de salariés âgés de + de 55 à 60 ans	2015	393	385	139	61	87	21	21
	2016	435	334	147	61	78	45	15
	2017	462	375	201	55	77	81	14
Nombre de salariés âgés de + de 60 à 65 ans	2015	170	204	71	30	36	1	3
	2016	180	138	53	31	38	1	4
	2017	229	184	80	32	41	2	5
Nombre de salariés âgés de + de 65 ans	2015	19	11	1	7	6	0	1
	2016	28	7	1	8	9	0	2
	2017	32	4	3	7	10	0	3

Reporting quantitatif concernant les informations environnementales

Tableau n° 1 : Certifications

France	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France	
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001	2015	99,62 %	79,35 %	87,00 %	100 %	SO	SO	89,74 %
	2016	98,61 %	92,00 %	88,00 %	100 %	SO	SO	94,82 %
	2017	99,18 %	92,00 %	90,00 %	100 %	SO	SO	92,60 %
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001	2015	99,62 %	81,42 %	95,20 %	100 %	SO	SO	92,44 %
	2016	98,99 %	94,00 %	96,00 %	100 %	SO	SO	97,25 %
	2017	99,61 %	94,00 %	99,00 %	100 %	SO	SO	95,44 %
Chiffre d'affaires certifié sécurité	2015	75,80 %	23,85 %	53,70 %	25,00 %	SO	SO	44,51 %
	2016	82,71 %	29,00 %	62,00 %	24,99 %	SO	SO	52,43 %
	2017	76,25 %	36,00 %	56,00 %	0,00 %	SO	SO	43,06 %
SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)		AREA (SA)		Clemessy (SA)		
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001	2015	100 %		100 %		98,00 %		
	2016	100 %		100 %		100 %		
	2017	100 %		100 %		100 %		
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001	2015	100 %		100 %		98,00 %		
	2016	100 %		100 %		100 %		
	2017	100 %		100 %		100 %		
Chiffre d'affaires certifié sécurité	2015	0,00 %		100 %		51,00 %		
	2016	0,00 %		100 %		72,00 %		
	2017	0,00 %		0,00 %		67,00 %		
Périmètre France + International		Infrastructures						
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001	2017	92,00 %						
Chiffre d'affaires certifié ISO 9001	2017	93,00 %						
Chiffre d'affaires certifié sécurité	2017	45,00 %						

Tableau n°2:
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Provisions environnement comptabilisées (€)	2015	115 000	11 921 744	78 100	0	0	0	12 114 844
	2016	115 000	11 911 453	132 036	0	0	0	12 158 489
	2017	0	11 698 595	24 352	0	0	0	11 722 947
Cautions financières environnement (€)	2015	0	43 507 354	0	374 085	0	0	43 881 439
	2016	0	49 905 571	0	0	0	0	49 905 571
	2017	0	48 204 961	5 200	0	0	0	48 210 161
Investissements préventifs environnement (€)	2015	343 914	4 615 506	402 286	15 904 383	14 900	0	21 280 989
	2016	454 977	2 249 968	722 682	17 171 713	0	0	20 599 340
	2017	349 450	3 997 869	88 821	28 017 348	0	0	32 453 488
Dépenses préventives de fonctionnement environnement (€)	2015	447 159	3 785 459	459 033	17 704 620	0	0	22 396 271
	2016	596 976	3 267 560	574 769	18 131 409	0	0	22 570 714
	2017	481 394	2 858 346	750 533	18 583 606	0	0	22 673 879
Dépenses préventives de fonctionnement	2015	0,00 %	0,71 %	0,01 %	0,80 %	0,00 %	SO	0,16 %
	2016	0,02 %	0,11 %	0,02 %	0,78 %	0,00 %	SO	0,20 %
	2017	0,02 %	0,09 %	0,03 %	0,80 %	0,00 %	SO	0,19 %
Coût des actions en réparation – décision de justice (€)	2015	1 000	80 500	31 800	0	0	0	113 300
	2016	1 000	35 650	34 458	0	0	0	71 108
	2017	0	7 700	40 470	0	0	0	48 170

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
Provisions environnement comptabilisées (€)	2015	0	0	0
	2016	0	0	0
	2017	0	0	0
Cautions financières environnement (€)	2015	374 085	0	0
	2016	0	0	0
	2017	0	0	0
Investissements préventifs environnement (€)	2015	10 435 694	5 468 689	23 043
	2016	15 478 482	1 693 231	46 337
	2017	22 940 533	5 076 815	26 660
Dépenses préventives de fonctionnement environnement (€)	2015	13 787 113	3 917 507	0
	2016	14 079 644	4 051 765	0
	2017	14 586 650	3 996 956	0
Dépenses préventives de fonctionnement	2015	0,83 %	0,71 %	0,00 %
	2016	0,81 %	0,70 %	0,00 %
	2017	0,84 %	0,69 %	0,00 %
Coût des actions en réparation – décision de justice (€)	2015	0	0	0
	2016	0	0	0
	2017	0	0	0

Montant des provisions environnement comptabilisées (€) = montant des provisions comptabilisées pour risques environnementaux.

Montant des cautions financières environnement (€) = montant des cautions bancaires ou assurances mises en place au titre de garanties liées à des engagements environnementaux (cautions financières pour carrières...).

Coût actions en réparation décision justice (€) = coût des actions menées en réparation d'une décision de justice en matière d'environnement.

Tableau n° 3:
Consommations d'eau

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Eau du réseau (m³)	2015	261 061	506 334	76 679	404 872	331 592	7 840	1 588 378
	2016	309 245	468 689	75 588	424 762	4 197	13 103	1 295 583
	2017	217 066	374 867	62 497	470 033	5 726	20 427	1 150 615
Eau de pompage (m³)	2015	31 920	2 261 541	90	1 334	SO	SO	2 294 885
	2016	0	3 209 112	50	2 581	SO	SO	3 212 853
	2017	0	3 001 801	65	3 563	SO	SO	3 005 429
Eau de récupération (m³)	2015	17	263 504	SO	SO	SO	SO	263 521
	2016	95	159 410	SO	SO	SO	SO	159 505
	2017	20	150 217	SO	SO	SO	SO	150 237
SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)		AREA (SA)		Clemessy (SA)		
Eau du réseau (m³)	2015	335 740		69 132		14 842		
	2016	334 000		90 762		14 018		
	2017	369 680		100 353		18 926		
Eau de pompage (m³)	2015	0		1 334		SO		
	2016	0		3 691		SO		
	2017	0		3 563		SO		
International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Eau du réseau (m³)	2015	34 969	54 548	90 532	14 474	2 738	42 840	1 715
	2016	21 470	62 410	80 147	17 023	1 865	53 309	2 106
	2017	20 069	65 655	70 793	23 058	1 294	37 174	2 292
Eau de pompage (m³)	2015	285	0	74 506	0	20	0	0
	2016	311	132	69 574	0	25	0	967
	2017	696	66	73 020	0	0	0	175
Eau de récupération (m³)	2015	0	182	1 422	0	6 500	0	0
	2016	0	7 863	0	0	5 800	0	0
	2017	0	6 415	0	0	6 000	0	0

Tableau n° 4:
Déchets

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
Déchets dangereux (t)	2015	207	2 351	599	3 101	0	SO	6 258
	2016	215	3 636	354	557	0	SO	4 762
	2017	148	8 414	431	1 430	0	SO	10 423
Déchets non dangereux (t)	2015	68 066	55 664	9 079	7 932	2 152	SO	142 893
	2016	69 175	16 561	39 840	8 338	SO	SO	133 913
	2017	74 481	137 212	8 799	5 863	SO	SO	226 355
Déchets inertes (t)	2015	42 446	386 368	79 432	0	0	SO	508 246
	2016	48 299	5 026 910	72 926	0	0	SO	5 148 135
	2017	53 792	3 576 328	68 285	0	0	SO	3 698 406
Dépenses déchets (€)	2015	9 741 343	5 316 326	2 151 507	2 534 705	292 388	0	20 036 269
	2016	12 413 093	4 036 165	1 973 224	2 362 320	NC	43 136	20 827 938
	2017	10 987 310	14 022 854	1 598 272	2 511 953	2 403	65 850	29 188 642
SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)		AREA (SA)		Clemessy (SA)		
Déchets dangereux (t)	2015	1 952		1 149		63		
	2016	341		216		31		
	2017	817		613		70		
Déchets non dangereux (t)	2015	6 506		1 426		2 899		
	2016	6 971		1 367		577		
	2017	4 774		1 089		692		
Déchets inertes (t)	2015	0		0		0		
	2016	0		0		0		
	2017	0		0		0		
Dépenses déchets (€)	2015	2 312 869		221 836		482 524		
	2016	2 181 273		181 047		339 493		
	2017	2 327 668		184 285		282 527		

Tableau n°5:
Matières premières

France		Infrastructures						
Consommation de granulats (t)	2015	15 009 005						
	2016	15 312 086						
	2017	14 399 071						

International	Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International	
Consommation de granulats (t)	2015	784 987	45 311	3 875 731	0	0	310 192	463
	2016	820 648	150 084	5 227 118	0	0	243 047	0
	2017	472 467	266 281	4 477 883	0	0	568 121	12 796

France		Infrastructures	
ARC 1000 ou similaire (m²)	2015	274 116	
	2016	208 516	
	2017	271 776	

Tableau n°6:
Consommations d'énergie

France	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France	
Consommation Électricité (GWh)	2015	42,52	144,39	32,44	73,16	43,65	1,99	338,15
	2016	55,41	159,98	31,22	69,14	1,35	3,98	321,09
	2017	44,71	162,31	28,74	66,65	2,02	5,04	309,47
Production Énergie renouvelable en kWh vendue à EDF	2015	169 684	82 915	89 594	58 574	0	SO	400 767
	2016	24 055	76 073	88 287	54 427	0	119 872	362 714
	2017	123 130	78 085	87 540	58 060	0	145 112	491 927
Consommation Essence (l)	2015	8 016	218 478	75 738	18 001	1 397	SO	321 630
	2016	6 942	216 255	71 454	6 589	0	SO	301 239
	2017	2 718	235 218	157 144	1 227	0	SO	396 307
Consommation Kérosène (l)	2015	SO	227 000	SO	SO	SO	SO	227 000
	2016	SO	281 000	SO	SO	SO	SO	281 000
	2017	SO	237 000	SO	SO	SO	SO	237 000
Consommation FOD (l)	2015	204 355	1 370 585	185 283	547 797	33 000	SO	2 341 020
	2016	173 551	1 100 521	189 893	602 842	2 977	SO	2 069 784
	2017	140 036	971 402	85 728	650 719	4 000	SO	1 851 885
Consommation GO (l)	2015	5 983 315	34 642 207	19 783 185	5 406 342	78 129	NC	65 893 178
	2016	5 967 245	32 380 061	19 492 258	5 013 287	15 856	122 638	62 991 345
	2017	5 792 550	32 960 872	19 143 236	5 337 945	63 088	81 535	63 379 226
Consommation GNR (l)	2015	125 797	38 642 384	1 433 576	197 515	0	SO	40 399 272
	2016	217 677	41 924 323	1 345 949	259 525	0	SO	43 747 474
	2017	155 246	40 173 332	1 261 894	326 852	0	SO	41 917 324
Consommation Fuel lourd (l)	2015	104 817	8 391 512	0	SO	0	SO	8 496 329
	2016	6 693	7 901 268	34 748	SO	0	SO	7 942 709
	2017	28 138	8 330 341	0	SO	0	SO	8 358 479
Consommation Butane, Propane (kWh)	2015	294 490	1 105 794	1 556 436	320 737	SO	SO	3 277 457
	2016	357 912	732 905	1 383 452	399 629	SO	SO	2 873 898
	2017	413 958	752 975	1 214 443	472 968	SO	SO	2 854 344
Consommation Gaz naturel (kWh)	2015	2 896 269	833 904 214	16 243 385	6 423 070	38 343 651	SO	897 810 589
	2016	2 101 959	904 962 116	16 273 531	5 338 149	SO	1 263 000	929 938 755
	2017	1 915 913	891 415 144	15 213 245	5 229 674	SO	1 367 726	915 141 702

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
Consommation Électricité (kWh)	2015	53 469 258	19 694 879	8 263 084
	2016	49 113 128	20 026 169	7 552 308
	2017	47 560 093	19 092 631	7 100 911
Production Énergie renouvelable en kWh vendue et autoconsommée	2015	19 074	39 500	2 870
	2016	16 335	38 092	4 065
	2017	17 728	40 332	246 260
Consommation Essence (l)	2015	18 001	0	19 836
	2016	6 589	0	17 891
	2017	1 227	0	16 881
Consommation FOD (l)	2015	418 313	129 484	SO
	2016	483 164	119 678	SO
	2017	498 402	152 317	SO
Consommation GO (l)	2015	4 164 027	1 242 315	1 567 056
	2016	3 819 370	1 193 917	1 447 204
	2017	3 984 802	1 353 143	1 421 739
Consommation GNR (l)	2015	86 769	110 746	SO
	2016	145 374	114 151	SO
	2017	217 128	109 724	SO
Consommation Butane, Propane (kWh)	2015	277 530	43 207	SO
	2016	354 621	45 008	SO
	2017	376 851	96 117	SO
Consommation Gaz naturel (kWh)	2015	5 846 618	576 452	6 138 266
	2016	4 881 556	456 593	6 599 159
	2017	4 687 137	542 537	6 869 693

International		Allemagne	Benelux	Espagne	Pologne	Autres Europe	Sénégal	Autres International
Consommation Électricité (GWh)	2015	6,93	22,55	21,85	5,28	0,67	0,75	1
	2016	6,13	25,75	13,50	5,99	0,69	0,97	1,09
	2017	6,61	26,95	21,60	8,38	4,69	1,54	0,02
Production Énergie renouvelable (kWh)	2015	75	75 000	SO	674 452	0	SO	0
	2016	90 879	1 030 601	0	0	4 832	0	0
	2017	235 550	973 965	0	0	5 939	0	0
Autoconsommation de l'énergie produite (kWh)	2015	28 525	196 008	SO	SO	SO	SO	SO
	2016	39 402	263 061	0	0	36 635	0	0
	2017	30 843	301 692	0	0	38 126	0	0
Consommation Essence (l)	2015	87 341	12 792	28 297	18 310	39 884	53 753	18 197
	2016	69 632	946 309	39 735	13 332	20 863	16 328	15 453
	2017	90 150	21 624	43 764	25 407	20 081	271 135	19 200
Consommation Kérosène (l)	2015	SO	SO	SO	SO	SO	20 000	SO
	2016	SO	SO	SO	SO	SO	160 000	SO
	2017	SO	SO	SO	SO	SO	0	SO
Consommation Gazole (l)	2015	10 711 582	4 085 122	6 002 006	472 272	791 839	7 409 352	115 994
	2016	9 448 013	4 588 565	7 609 107	389 234	682 483	5 933 000	91 540
	2017	10 238 868	4 241 407	9 029 082	367 832	1 546 206	5 932 687	143 498
Consommation Fuel FOD (l)	2015	17 572	1 062 961	2 997 470	SO	SO	SO	2 101
	2016	14 796	451 848	1 500 434	SO	SO	SO	200
	2017	15 116	1 732 940	2 706 478	SO	SO	SO	0
Consommation Fuel lourd (l)	2015	152 276	450 305	8 754 031	10 360	SO	808 800	SO
	2016	223 170	551 013	5 007 048	13 577	SO	25 556	SO
	2017	172 491	655 420	5 712 207	4 438	SO	70 000	SO
Consommation Butane, Propane (kWh)	2015	594 737	2 383 339	15 900	306 060	SO	SO	SO
	2016	526 803	3 191 687	0	192 822	SO	11 868	SO
	2017	610 295	3 672 539	17 160	191 367	1 076 363	0	SO
Consommation Gaz naturel (kWh)	2015	8 489 146	9 185 110	12 085	394 795	104 014	SO	95 951
	2016	8 583 254	10 103 590	11 813 025	438 390	111 473	SO	106 500
	2017	8 427 873	15 723 495	2 624 834	530 002	568 972	SO	15 200
France								
Enrobés basse température EBT (t)	2015	649 441						
	2016	863 739						
	2017	1 189 638						

Tableau n°7:
Bilan des émissions de GES (scope 1 et 2)

France		Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	APRR	Autres concessions	Holding	Total France
BEGES – (teq CO ₂)	2015	135 201	340 975,59	63 721,73	24 067	12 669	155	576 790
BEGES – (teq CO ₂)	2016	20 890	296 206	60 828	23 996	89	1 469	400 389
BEGES – (teq CO ₂)	2017	20 048	286 986	59 592	25 002	428	1 565	393 621

SA concernées par le décret Grenelle II		APRR (SA)	AREA (SA)	Clemessy (SA)
BEGES – (teq CO ₂)	2015	18 304	5 762	6 200
BEGES – (teq CO ₂)	2016	18 224	5 772	6 084
BEGES – (teq CO ₂)	2017	18 781	6 221	5 818

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est calculé sur la base du Bilan Carbone® de l'Ademe. En 2017, les facteurs d'émission ont été mis à jour sur la plateforme Enablon en intégrant les évolutions de la base carbone® et, en particulier, la mise à jour de l'Ademe de décembre

2016 pour le gasoil et l'essence. Le facteur d'émission pour la consommation d'électricité est celui de la phase combustion (hors amont scope 3).

Les émissions de CO₂ hors France (« scope 1 et 2 ») s'élèvent à 148 371 teq CO₂.

Les émissions de CO₂ pour le réseau APRR (« scope 3 ») s'élèvent à 6 859 138 teq CO₂. Les émissions de CO₂ (« scope 3 ») pour les autres concessions sont de 8 897 teq CO₂.

Note méthodologique de reporting développement durable

Le rapport de Développement durable d'Eiffage répond aux obligations des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du code de commerce français. Eiffage ne se conforme à aucun référentiel en matière sociale ou environnementale pour son élaboration.

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire n'entrent pas dans le périmètre du reporting car cet enjeu n'est pas significatif au regard de l'activité du Groupe.

Données quantitatives

Périmètre du reporting

Le reporting social et environnemental couvert par la note méthodologique intègre le périmètre France et International et est fondé sur la consolidation financière avec un objectif de couverture exhaustif. Sauf mention contraire, les effectifs couverts sont de 97,9 % pour le Groupe. Les entités non intégrées au reporting sont des entités à faible effectif, essentiellement localisées à l'international.

Le taux de contribution pour le reporting environnement via le logiciel Enablon est de 99 % pour le périmètre France et de 94 % pour le périmètre hors France. Ce taux de contribution est calculé sur la base du taux de réponse des entités du Groupe aux questionnaires déployés dans le cadre de la campagne de reporting annuel.

Indicateurs

Les indicateurs sociaux et environnementaux sont définis de façon à répondre aux exigences de l'art. R.225-105-1 du code de commerce français. Des indicateurs supplémentaires, jugés pertinents au regard des activités du Groupe, sont également définis.

Afin de garantir l'homogénéité des pratiques, les contributeurs et les validateurs disposent d'un cahier de reporting présentant, pour chaque indicateur, son identité, sa définition (si nécessaire), sa formule de calcul (si nécessaire), la référence des élé-

ments de calcul et une note précisant les éléments à comptabiliser. Le cahier de reporting est disponible dans le logiciel de reporting accessible à tous les contributeurs.

Consolidation des données chiffrées

La collecte des données chiffrées est assurée par différents canaux :

→ Sextant, application de pilotage des ressources humaines développée par Eiffage, permet de délivrer les données sociales de toutes les filiales françaises, à l'exception de celles relatives aux statistiques accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux personnes en situation de handicap ;

→ les statistiques accidents du travail sont issues des logiciels de gestion des accidents du travail des branches (Acciline et SAGA pour APRR), les résultats Groupe sont calculés sur la base des éléments de calcul transmis par les branches ;

→ les données relatives aux accidents du travail des intérimaires, les maladies professionnelles et les données relatives aux personnes en situation de handicap sont collectées via l'outil Enablon ;

→ les indicateurs relatifs aux personnes en situation de handicap sont consolidés dans Enablon, les données étant issues des DOETH (Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés) effectuées en début de l'année de reporting ;

→ tous les indicateurs environnementaux sont consolidés dans Enablon. Courant 2012, le passage à la version 6.0 du logiciel a permis d'intégrer un module de gestion des gaz à effet de serre, dont les facteurs d'émission ont été mis à jour en 2016. Cette évolution permet à la fois au groupe de disposer de son BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) réglementaire et aux établissements de disposer de leur BEGES unitaire.

Contrôle des données chiffrées

Les données sociales Sextant sont directement issues des logiciels de paie, sans intervention humaine.

Des contrôles de cohérence ont été effectués lors de la création de l'interface de mise à disposition des indicateurs, et les résultats de l'interface ont été contrôlés par

les directions des Ressources humaines concernées. Des contrôles de cohérence sont néanmoins toujours effectués lors de l'établissement du reporting par la direction du Développement durable et par les équipes en charge de Sextant.

Les statistiques accidents du travail sont validées par les responsables Prévention des branches et contrôlées par le directeur des Relations sociales, qui établit les statistiques Groupe.

Les autres données consolidées dans Enablon sont saisies par plus de 580 contributeurs et validées par 380 validateurs dans toutes les branches. Sept administrateurs pilotent les opérations de saisie et les contrôles de cohérence des données.

Données qualitatives

Les données qualitatives sont issues des branches et des services centraux concernés. Elles sont consolidées par la direction du Développement durable et de l'Innovation transverse du Groupe, qui les sélectionne et les met en forme. La rédaction finale est soumise, avant publication, à la validation des correspondants de chaque branche et à la direction générale.

Attestations des commissaires aux comptes

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion. (Exercice clos le 31 décembre 2017)

Eiffage S.A.

Siège social : 3-7, place de l'Europe –
78140 Vélizy-Villacoublay
Capital social : 392 015 064 €

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société EIFFAGE S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

→ d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;
→ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ douze semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des

orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en fin de chapitre « Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une soixantaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

→ d'apprécier le caractère approprié des référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

→ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité

et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

⁽¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ Informations quantitatives sociales : Effectif total en CDI et CDD au 31 décembre et répartition des effectifs par genre et par âge, Nombre d'embauches CDI et CDD, Nombre de licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre d'heures de formation, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, Taux de gravité réglementaire, Nombre de personnes en situation de handicap. Informations quantitatives environnementales : Part du chiffre d'affaires certifié ISO 14001, Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Consommation de carburants, Consommation totale d'eau, Quantité de déchets dangereux produits, Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).

Informations qualitatives : Les conditions de santé et de sécurité au travail, Les politiques mises en œuvre en matière de formation, Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement, Les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, en particulier les actions menées dans le cadre du déploiement de la norme ISO 50001, La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité, L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ainsi que sur les populations riveraines ou locales, Les conditions du dialogue avec les parties prenantes, L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, Les actions engagées pour prévenir la corruption.

⁽⁴⁾ Voir la liste des informations quantitatives environnementales mentionnées en note de bas de page n° 3 du présent rapport.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

→ au niveau de l'entité consolidante et des branches, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

→ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées, présentées en Annexe 1, en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 19 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 16 % et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques⁽⁴⁾ du volet environnemental.

Paris La Défense, le 3 avril 2018
KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux référentiels.

Baudouin Griton
Associé

Annexe 1 :**Échantillon d'entités sélectionnées**

Informations sociales et environnementales	Concessions	AREA S.A. (France) APRR Paris (France)
	Construction	Eiffage Polska Budownictwo (Pologne)
	Infrastructures	Eiffage Génie Civil Méditerranée (France) Defor (Pologne) Eiffage Sénégal (Sénégal)
	Énergie Systèmes	Clemessy S.A. (France) Eiffage Énergie Île-de-France Ferrières en Brie (France)
Informations sociales	Infrastructures	Eiffage Génie Civil (France)
	Énergie Systèmes	Groupe Clemessy (France) Eiffage Énergie Île-de-France (France)
Informations environnementales	Concessions	APRR Rhin (France) APRR Rhône (France)
	Construction	Eiffage Construction Herbosch-Kiere (Belgique) Eiffage Construction Romarco (Belgique)
	Infrastructures	Bocahut Haut-Lieu (France) Forézienne Sud (France) Eiffage TP Grands Travaux Enrobés Postes mobiles (France) Est Granulats – Gerstheim (France) CALCA (Espagne)
	Énergie Systèmes	Eiffage Énergie Telecom – Ambérieux (France)

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion (Exercice clos le 31 décembre 2017)

APRR S.A.

Siège social : 36, rue du Docteur Schmitt – 21800 Saint-Apollinaire
Capital social : 33 911 447 €

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société APRR S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

→ d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;

→ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des informations RSE**Nature et étendue des travaux**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement

durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE**Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

→ d'apprécier le caractère approprié des référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

→ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'éten-

due de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :
→ au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les

informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

→ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 47 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 43 % et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental⁽⁵⁾.
Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Paris La Défense, le 3 avril 2018
KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux référentiels.

Baudouin Griton
Associé

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion (Exercice clos le 31 décembre 2017)

AREA S.A.

Siège social : 260, avenue Jean-Monnet – 69500 Bron
Capital social : 82 900 000 €

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société AREA S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :
→ d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de

gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des informations RSE);

→ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre de la société.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

→ d'apprécier le caractère approprié des référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;

→ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

⁽¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ Informations quantitatives sociales : Effectif total en CDI et CDD au 31 décembre et répartition des effectifs par genre et par âge, Nombre d'embauches CDI et CDD, Nombre de licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre d'heures de formation, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, Taux de gravité réglementaire, Nombre de personnes en situation de handicap.

Informations quantitatives environnementales : Part du chiffre d'affaires certifié ISO 14001, Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Consommation de carburants, Consommation totale d'eau, Quantité de déchets dangereux produits, Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).

Informations qualitatives : Les conditions de santé et de sécurité au travail, Les politiques mises en œuvre en matière de formation, La politique de lutte contre les discriminations, Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité, L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional ainsi que sur les populations riveraines ou locales, Les conditions du dialogue avec les parties prenantes, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des usagers.

⁽⁴⁾ Informations environnementales et sociales : AREA S.A., APRR Paris. Informations environnementales : APRR Rhin, APRR Rhône.

⁽⁵⁾ Voir la liste des informations quantitatives environnementales mentionnées en note de bas de page n° 3 du présent rapport.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾:

→ au niveau du siège social de la société, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;

→ nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher

les données des pièces justificatives. Nos travaux ont porté sur 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental⁽⁴⁾.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de

formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux référentiels.

⁽¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ Informations quantitatives sociales: Effectif total en CDI et CDD au 31 décembre et répartition des effectifs par genre et par âge, Nombre d'embauches CDI et CDD, Nombre de licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre d'heures de formation, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, Taux de gravité réglementaire, Nombre de personnes en situation de handicap.

Informations quantitatives environnementales: Part du chiffre d'affaires certifié ISO 14001, Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Consommation de carburants, Consommation totale d'eau, Quantité de déchets dangereux produits, Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).

Informations qualitatives: Les conditions de santé et de sécurité au travail, Les politiques mises en œuvre en matière de formation, La politique de lutte contre les discriminations, Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité, L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales, Les conditions du dialogue avec les parties prenantes, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des usagers.

⁽⁴⁾ Voir la liste des informations quantitatives environnementales mentionnées en note de bas de page n° 3 du présent rapport.

Paris La Défense, le 3 avril 2018
KPMG S.A.

Philippe Arnaud
Associé
Sustainability Services

Baudouin Griton
Associé

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion (*Exercice clos le 31 décembre 2017*)

Clemessy S.A.

Siège social: 18 rue de Thann – 68100 Mulhouse
Capital social: 19 281 029 €

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Clemessy S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux cahiers de reporting utilisés par la société (ci-après les « référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux:

→ d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des informations RSE);

→ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisés les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des

orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre de la société.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin:

→ d'apprécier le caractère approprié des référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;

→ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informa-

tions RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾:

→ au niveau du siège social de la société, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

→ nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. Nos travaux ont porté sur 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental⁽⁴⁾.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échan-

tillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux référentiels.

⁽¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁽³⁾ Informations quantitatives sociales: Effectif total en CDI et CDD au 31 décembre et répartition des effectifs par genre et par âge, Nombre d'embauches CDI et CDD, Nombre de licenciements, Taux d'absentéisme, Nombre d'heures de formation, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, Taux de gravité réglementaire, Nombre de personnes en situation de handicap.

Informations quantitatives environnementales: Part du chiffre d'affaires certifié ISO 14001, Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Consommation de carburants, Consommation totale d'eau, Quantité de déchets dangereux produits, Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).

Informations qualitatives: Les conditions de santé et de sécurité au travail, Les politiques mises en œuvre en matière de formation, La politique de lutte contre les discriminations, Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité, L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales, Les conditions du dialogue avec les parties prenantes, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des usagers.

⁽⁴⁾ Voir la liste des informations quantitatives environnementales mentionnées en note de bas de page n° 3 du présent rapport.

Paris La Défense, le 3 avril 2018
KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Baudouin Griton
Associé